● Année 1955. — N° 30. Le numéro: 15 francs. Mercredi 6 Juillet 1955 ●

JOURNAL OFFICIEL

DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉBATS DE L'ASSEMBLÉE DE L'UNION FRANÇAISE

COMPTE RENDU IN EXTENSO DES SÉANCES
QUESTIONS ÉCRITES ET RÉPONSES DES MINISTRES A CES QUESTIONS

Abonnements à l'Édition des DÉBATS DE L'ASSEMBLÉE DE L'UNION FRANÇAISE :

MÉTROPOLE ET FRANCE D'OUTRE-MER : 400 fr. ; ÉTRANGER : 800 fr.

(Compte chèque postal: 9063.13, Paris.)

PRIÈRE DE JOINDRE LA DERNIÈRE BANDE aux renouvellements et réclamations	DIRECTION, RÉDACTION ET ADMINISTRATION QUAI VOLTAIRE, N° 31, PARIS-7e	POUR LES CHANGEMENTS D'ADRESSE AJOUTER 20 FRANCS

SESSION DE 1955 — COMPTE RENDU IN EXTENSO — 32e SEANCE

1re Séance du Mardi 5 Juillet 1955.

SOMMAIRE

Présidence de M. Roulleaux-Dugage, vice-président.

1. — Procès-verbal: M. Bougenot. — Adoption (p. 618).

2. — Dépôt d'une demande d'avis (p. 618).

3. — Dépôt d'un rapport (p. 618).

4. — Examen de la demande de délai supplémentaire, présentée par la commission des affaires financières, relative à la demande d'avis (n° 167, année 1952) transmise par M. le président de l'Assemblée nationale, sur la proposition de loi de MM. Mamadou Dia, Saller et Louis Ignatio-Pinto, sénateurs, relative à la création, en Afrique occidentale française, d'une banque africaine des coopératives (p. 618).

Délai supplémentaire accordé.

5. — Examen de la demande de délai supplémentaire, présentée par la commission des affaires financières, relative à la demande d'avis (n° 232, année 1953) transmise par M. le président de l'Assemblée nationale, sur la proposition de loi de M. Mamadou Konaté et plusieurs de ses collègues, députés, tendant à créer une taxe sur le coton-fibre, destinée à promouvoir la culture du coton dans l'Union française (p. 618).

Délai supplémentaire accordé.

6. — Examen de la demande de délai supplémentaire, présentée par la commission des affaires financières, relative à la demande d'avis (n° 43, année 1954) transmise par M. le président de l'Assemblée nationale, sur la proposition de loi de M. Godin et plusieurs de ses collègues, députés, tendant à créer un institut d'émission pour l'Afrique occidentale française et le Togo (p. 618).

Délai supplémentaire accordé.

7. — Examen de la demande de délai supplémentaire, présentée par la commission des affaires financières, relative à la demande d'avis (n° 44, année 1954) transmise par le M. le président de l'Assemblée nationale, sur la proposition de loi de M. Godin et plusieurs de ses collègues, députés, tendant à créer un insutut d'émission pour l'Afrique équatoriale française et le Cameroun (p. 619).

Délai supplémentaire accordé.

8. — Examen de la demande de délai supplémentaire, présentée par la commission des affaires économiques, relative à la demande d'avis (n° 402, année 1954) transmise par M. le président du conseil des ministres, sur le projet de décret, présenté par M. le ministre de la France d'outre-mer, portant réorganisation des chambres de commerce, d'agriculture et d'industrie en Afrique équatoriale française (p. 619).

Délai supplémentaire accordé.

9. — Examen de la demande de délai supplémentaire, présentée par la commission des affaires économiques, relative à la demande d'avis (n° 403, année 1954) transmise par M. le président du conseil des ministres, sur le projet de décret présenté par M. le ministre de la France d'outre-mer, portant réorganisation des chambres de commerce, d'agriculture et d'industrie en Afrique occidentale française (p. 619).

Délai supplémentaire accordé.

10. — Discussion de la proposition de MM. Piéri, Bégarra, Belabed, Chekkal Daho, Lechani, Alduy, Bidet et des membres du groupe socialiste S. F. I. O. et apparentés, tendant à inviter le Gouvernement à apporter à l'Algérie une aide financière en rapport avec la croissance de sa démographie et à prendre les mesures nécessaires susceptibles d'augmenter le potentiel économique du pays, d'y relever encore la condition humaine et de démontrer, une nouvelle fois, les bienfaits d'une collaboration confiante entre toutes les populations algériennes. (N°s 400, année 1952, et 108, année 1955; avis de la commission de l'agriculture, de l'élevage, des chasses, des pêches et des forêts) (p. 619).

M. Reverbori, rapporteur de la commission des affaires économiques.

MM. Georges Monnet, président et rapporteur suppléant de la commission de l'agriculture, de l'élevage, des chasses, des pêches et des forêts, saisie pour avis; Bour.

Discussion générale: MM. Bégarra, Burkhardt, Lechani, Fleury, Iba Zizen, Dusseaulx, président de la commission.

Passage à la discussion de la proposition: MM. Boiteau, Héline, Burkhardt, Bour, Alduy.

Adoption de la proposition.

11. — Retrait d'une demande d'avis (p. 636).

12. — Dépôt d'une demande d'avis (p. 636).

13. — Règlement de l'ordre du jour (p. 636).

PRESIDENCE DE M. ROULLEAUX-DUGAGE, vice-président.

(La séance est ouverte à neuf heures trente.)

— 1 —

PROCES-VERBAL

M. le président. La séance est ouverte.

Le procès-verbal de la séance du mardi 28 juin a été affiché.

La parole est à M. Bougenot sur le procès-verbal.

M. Bougenot. Mes chers collègues, je voudrais signaler que, dans le compte rendu *in extenso* de la séance du 28 juin, un membre de phrase a été omis dans la relation de mon exposé, ce qui nuit à la clarté de mes explications.

J'avais dit:

« Les constituants de 1946 en avaient eu, semble-t-il, l'ambition avec le Haut Conseil de l'Union française qui réunit des représentants des Etats associés, leur donne la possibilité de se concerter, tout en laissant à une seule puissance la responsabilité de la défense commune et, en pratique, aussi celle de la diplomatie, puisque cette puissance assume également la direction de la politique propre à préparer et à assurer la défense... »

Or, le *Journal officiel* du 29 juin, page 607, colonne 1, 5e alinéa, porte: « ... tout en laissant à une seule puissance la responsabilité de la défense commune et, en pratique, aussi celle de la diplomatie, puisque cette puissance assume la défense. »

Je voudrais également formuler quelques remarques sur la rédaction du compte rendu analytique de la même séance qui me prête des propos souvent très différents de ceux que j'ai tenus ». Je n'ai pas dit, par exemple: « Si l'on admet la carence de l'Union française, la seule contrainte réside dans les termes de l'article 61 » ni parlé de « contrats stricts qui doivent être tenus ». Je n'ai pas plus défini « l'évolution juridique de l'Union française et de la République souhaitée par certains réformateurs », comme le rapporte le compte rendu analytique. Enfin, la réforme de notre Assemblée que j'ai préconisée est présentée d'une manière erronée dans ce document.

Je prie l'Assemblée de me donner acte de ces observations.

M. le président. Acte est donné de vos rectifications.

Il n'y a pas d'autre observation ?...

Le procès-verbal est adopté.

— 2 —

DEPOT D'UNE DEMANDE D'AVIS

M. le président. J'ai reçu de M. le président de l'Assemblée nationale une demande d'avis, présentée par la commission des affaires économiques, sur le projet de loi tendant à autoriser le Président de la République à ratifier la convention d'application des dispositions commerciales contenues dans la convention générale franco-vietnamienne du 30 décembre 1954, signée à Paris le 19 mars 1955. (N° 10864, A. N.)

La demande d'avis sera imprimée sous le n° 153, distribuée et, s'il n'y a pas d'opposition, renvoyée à la commission des relations extérieures. (*Assentiment.*)

— 3 —

DEPOT D'UN RAPPORT

M. le président. J'ai reçu de M. Marquet un rapport, fait au nom de la commission du plan, de l'équipement et des communications, sur la proposition (n° 186, année 1954) de MM. Pierre Cornet, Georges Rlond, Gabriel Schleiter et Maurice Dardelle, tendant à inviter le Gouvernement à encourager les recherches susceptibles de permettre l'utilisation de l'énergie solaire au Sahara et dans les territoires d'outre-mer.

Le rapport sera imprimé sous le n° 154, et distribué.

— 4 —

AFRIQUE OCCIDENTALE FRANÇAISE

Création d'une banque africaine des coopératives. Demande de délai supplémentaire; délai accordé.

M. le président. L'ordre du jour appelle l'examen de la demande de délai supplémentaire, présentée par la commission des affaires financières, relative à la demande d'avis (n° 167, année 1952), transmise par M. le président de l'Assemblée nationale, sur la proposition de loi de MM. Mamadou Dia, Saller et Louis Ignacio-Pinto, sénateurs, relative à la création, en Afrique occidentale française, d'une banque africaine des coopératives.

La demande a été déposée sur le bureau de l'Assemblée à la séance du 1er avril 1952.

Personne ne demande la parole ?...

Je consulte l'Assemblée sur l'octroi d'un délai supplémentaire de douze semaines demandé par la commission des affaires financières pour le dépôt de son rapport sur la demande d'avis n° 167, année 1952.

(L'Assemblée, consultée, décide d'accorder le délai supplémentaire.)

M. le président. Le délai supplémentaire est accordé.

— 5 —

CULTURE DU COTON DANS L'UNION FRANÇAISE TAXE SUR LE COTON-FIBRE

Demande de délai supplémentaire; délai accordé.

M. le président. L'ordre du jour appelle l'examen de la demande de délai supplémentaire, présentée par la commission des affaires financières, relative à la demande d'avis (n° 232, année 1953), transmise par M. le président de l'Assemblée nationale, sur la proposition de loi de M. Mamadou Konaté et plusieurs de ses collègues, députés, tendant à créer une taxe sur le coton-fibre, destinée à promouvoir la culture du coton dans l'Union française.

La demande d'avis a été déposée sur le bureau de l'Assemblée à la séance du 9 juillet 1953.

Personne ne demande la parole ?...

Je consulte l'Assemblée sur l'octroi d'un délai supplémentaire de douze semaines demandé par la commission des affaires financières pour le dépôt de son rapport sur la demande d'avis n° 232, année 1953.

(L'Assemblée, consultée, décide d'accorder le délai supplémentaire.)

M. le président. Le délai supplémentaire est accordé.

— 6 —

AFRIQUE OCCIDENTALE FRANÇAISE ET TOGO CREATION D'UN INSTITUT D'EMISSION

Demande de délai supplémentaire; délai accordé.

M. le président. L'ordre du jour appelle l'examen de la demande de délai supplémentaire, présentée par la commission des affaires financières, relative à la demande d'avis (n° 43, année 1954), transmise par M. le président de l'Assemblée nationale, sur la proposition de loi de M. Godin et plusieurs de ses collègues, députés, tendant à créer un institut d'émission pour l'Afrique occidentale française et le Togo.

La demande d'avis a été déposée sur le bureau de l'Assemblée à la séance du 16 février 1954.

Personne ne demande la parole ?...

Je consulte l'Assemblée sur l'octroi d'un délai supplémentaire de douze semaines demandé par la commission des affaires financières pour le dépôt de son rapport sur la demande d'avis n° 43, année 1954.

(L'Assemblée, consultée, décide d'accorder le délai supplémentaire.)

M. le président. Le délai supplémentaire est accordé.

— 7 —

AFRIQUE EQUATORIALE FRANÇAISE ET CAMEROUN
CREATION D'UN INSTITUT D'EMISSION

Demande de délai supplémentaire; délai accordé.

M. le président. L'ordre du jour appelle l'examen de la demande de délai supplémentaire, présentée par la commission des affaires financières, relative à la demande d'avis (n° 44, année 1954), transmise par M. le président de l'Assemblée nationale, sur la proposition de loi de M. Godin et plusieurs de ses collègues, députés, tendant à créer un institut d'émission pour l'Afrique équatoriale française et le Cameroun.

La demande d'avis a été déposée sur le bureau de l'Assemblée à la séance du 16 février 1954.

Personne ne demande la parole ?...

Je consulte l'Assemblée sur l'octroi d'un délai supplémentaire de douze semaines demandé par la commission des affaires financières pour le dépôt de son rapport sur la demande d'avis n° 44, année 1954.

(L'Assemblée, consultée, décide d'accorder le délai supplémentaire.)

M. le président. Le délai supplémentaire est accordé.

— 8 —

AFRIQUE EQUATORIALE FRANÇAISE
REORGANISATION DES CHAMBRES DE COMMERCE

Demande de délai supplémentaire; délai accordé.

M. le président. L'ordre du jour appelle l'examen de la demande de délai supplémentaire, présentée par la commission des affaires économiques, relative à la demande d'avis (n° 402, année 1954), transmise par M. le président du conseil des ministres, sur le projet de décret, présenté par M. le ministre de la France d'outre-mer, portant réorganisation des chambres de commerce, d'agriculture et d'industrie en Afrique équatoriale française.

La demande d'avis a été déposée sur le bureau de l'Assemblée à la séance du 30 décembre 1954.

Personne ne demande la parole ?...

Je consulte l'Assemblée sur l'octroi d'un délai supplémentaire de douze semaines demandé par la commission des affaires économiques pour le dépôt de son rapport sur la demande d'avis n° 402, année 1954.

(L'Assemblée, consultée, décide d'accorder le délai supplémentaire.)

M. le président. Le délai supplémentaire est accordé.

— 9 —

AFRIQUE OCCIDENTALE FRANÇAISE
REORGANISATION DES CHAMBRES DE COMMERCE

Demande de délai supplémentaire; délai accordé.

M. le président. L'ordre du jour appelle l'examen de la demande de délai supplémentaire, présentée par la commission des affaires économiques, relative à la demande d'avis (n° 403, année 1954), transmise par M. le président du conseil des ministres, sur le projet de décret présenté par M. le ministre de la France d'outre-mer, portant réorganisation des chambres de commerce, d'agriculture et d'industrie en Afrique occidentale française.

La demande d'avis a été déposée sur le bureau de l'Assemblée à la séance du 30 décembre 1954.

Personne ne demande la parole ?...

Je consulte l'Assemblée sur l'octroi d'un délai supplémentaire de douze semaines demandé par la commission des affaires économiques pour le dépôt de son rapport sur la demande d'avis n° 403, année 1954.

(L'Assemblée, consultée, décide d'accorder le délai supplémentaire.)

M. le président. Le délai supplémentaire est accordé.

— 10 —

AIDE FINANCIERE A L'ALGERIE

Discussion d'une proposition; adoption.

M. le président. L'ordre du jour appelle la discussion de la proposition de MM. Piéri, Bégarra, Belabed, Chekkal Daho, Lechani, Alduy, Bidet et les membres du groupe socialiste S. F. I. O et apparentés, tendant à inviter le Gouvernement à apporter à l'Algérie une aide financière en rapport avec la croissance de sa démographie et à prendre les mesures nécessaires susceptibles d'augmenter le potentiel économique du pays, d'y relever encore la condition humaine et de démontrer, une nouvelle fois, les bienfaits d'une collaboration confiante entre toutes les populations algériennes (n°s 400, année 1952, et 108, année 1955).

La parole est à M. le rapporteur.

M. Reverbori, *rapporteur de la commission des affaires économiques.* Mesdames, messieurs, le 13 novembre 1952, notre ancien et excellent collègue M. Piéri, représentant du département de Constantine, et les membres du groupe socialiste déposaient devant notre Assemblée la proposition n° 400, intitulée: proposition tendant à inviter le Gouvernement à apporter à l'Algérie une aide financière en rapport avec la croissance de sa démographie et à prendre les mesures nécessaires susceptibles d'augmenter le potentiel économique du pays, d'y relever encore la condition humaine et de démontrer, une nouvelle fois, les bienfaits d'une collaboration confiante entre toutes les populations algériennes.

L'auteur de la proposition aurait certes souhaité une étude plus rapide et le vote moins tardif d'une résolution apportant au Gouvernement l'avis de notre Assemblée. Les récents événements d'Algérie qui, comme les débats ouverts aussi bien à l'Assemblée nationale qu'à l'Assemblée de l'Union française l'ont montré, ont pour cause, en partie tout au moins, la situation économique du pays responsable de sa situation sociale, semblent bien lui avoir donné raison. Je m'excuse donc auprès de lui comme auprès de notre Assemblée du dépôt tardif de ce rapport et de sa discussion plus tardive encore. Je dois toutefois souligner qu'au moment du déclenchement des sanglants événements du 1er novembre 1954, votre commission des affaires économiques a pensé qu'il n'était peut-être pas opportun d'ouvrir un débat consacré uniquement à des questions économiques et financières. Aussi bien vais-je aujourd'hui tracer les limites de ce rapport qui n'a pas l'ambition de traiter dans son ensemble le problème algérien, qui en a même délibérément laissé de côté toute la partie politique et plus encore la partie militaire, rapport strictement limité à l'objet de la proposition, lui donnant sans doute une ampleur plus grande que celle prévue en 1952 par son auteur, mais n'empiétant en aucune manière sur des domaines qui ne sont pas du ressort de votre commission des affaires économiques. Il y a probablement dans cette volonté de ne pas sortir d'un cadre que les événements récents rendent un peu étroit une lacune ou, si l'on veut, une faiblesse que votre rapporteur a, tout le premier, ressentie. Il y a surtout un déséquilibre entre l'abondance des documents soumis à votre analyse en ce qui concerne l'agriculture, l'industrie, les échanges, et les notes très brèves consacrées à l'habitat, à la santé et à l'enseignement. Mais si je me suis honnêtement tenu à l'intérieur du cadre tracé par la proposition de notre collègue M. Piéri, rien n'empêche qu'au cours du débat des orateurs que je souhaite aussi nombreux que possible viennent donner à cette discussion une ampleur digne de notre Assemblée.

J'en reviens à la proposition du groupe socialiste. L'exposé des motifs, bien que relativement court, dégage très nettement les idées maîtresses qu'entendent développer ses auteurs. On y trouve d'abord une brève analyse de la situation démographique qui crée d'immenses besoins et nécessite d'immenses efforts. M. Piéri a trouvé une image frappante: il compare l'accroissement de la population algérienne à la création de toutes pièces, tous les mois, d'une ville de 15.000 habitants avec son

aménagement économique, politique, social et culturel; j'ajouterai: d'une ville totalement dépendante parce qu'improductive pendant quinze à vingt ans, en attendant que les jeunes enfants soient en âge de travailler.

Dans une deuxième partie, l'exposé des motifs désigne les buts principaux des efforts conjoints demandés au budget algérien et au budget métropolitain ainsi qu'à l'économie du territoire. Ces efforts doivent tendre d'abord à l'amélioration des rendements agricoles, ensuite à la recherche et à l'exploitation des richesses du sous-sol, enfin à la création d'industries de base.

La dernière idée exprimée par les auteurs de la proposition et, en quelque sorte, l'option qu'ils nous demandent de prendre, c'est que — partant de ce postulat: seul un plan programme économique largement doté et rapidement lancé donnera à l'Algérie la prospérité indispensable à son évolution, question vitale pour elle — ils proclament que la réalisation de ce programme conditionnera la bonne entente entre les divers éléments de la population algérienne, mais que, par contre, l'immobilisme, voire le manque d'énergie et d'audace, pèseront lourdement sur l'avenir du pays, creuseront un fossé entre Algériens et métropolitains et créeront de trop nombreux foyers d'agitation.

Je serais à blâmer si je ne signalais la justesse des vues de M. Péri et de ses collègues. En 1952, alors que l'Algérie paraissait calme, tandis que Tunisie et Maroc s'agitaient, ils mettaient déjà la métropole en garde contre ce calme factice et réclamaient des solutions énergiques et audacieuses pour lutter contre la misère qui est le lot d'une immense partie de la population algérienne, cette misère qu'aucun homme de cœur ne peut admettre, maladie honteuse d'une civilisation à la recherche trop exclusive du profit, cette misère où tous les levains de réforme trouvent le meilleur des bouillons de culture.

Votre commission, unanimement désireuse de lutter efficacement contre cette misère, m'a chargé de dresser un état des besoins, de tracer un plan économique des réalisations nécessaires, de proposer les moyens techniques qui permettront de réaliser tout ou partie de ce plan, et, comme nous savons bien que la réalisation totale n'est pas possible à brève échéance, nous essayerons d'établir une priorité, un ordre d'urgence et de grandeur des travaux à entreprendre et des moyens à mettre en œuvre.

Une étude de cette importance oblige à suivre un plan rigoureux; je vous propose le suivant: *a*) tout d'abord, une étude aussi serrée, aussi précise que possible de l'évolution de la situation démographique; c'est en fait le facteur dominant, celui qui impose inéluctablement l'effort économique; *b*) puis une étude comparée de la situation de la production et des échanges de 1948 à 1952 pendant la réalisation du premier plan quadriennal — cette étude devant souvent remonter jusqu'à la période d'avant guerre pour permettre, surtout dans le domaine agricole, une comparaison plus juste; *c*) j'aborderai alors la partie la plus importante parce que partie constructive; il s'agira d'établir le plan de développement économique indispensable pour satisfaire les demandes dues au développement de la population et à l'élévation du niveau de vie, plus particulièrement dans le domaine agricole, dans celui de l'énergie, dans le domaine des productions minérales et dans celui des industries de base; *d*) enfin, bien que ce dernier point ressortisse du domaine financier, je serai amené à indiquer de quelle façon et avec quels concours (Algérie, métropole, capitaux privés..., etc.) le financement de ce programme peut être assuré.

En abordant l'étude de l'évolution de la situation démographique de l'Algérie, nous constaterons l'accroissement accéléré de la population constituant le problème fondamental qui domine et conditionne toutes les questions économiques et sociales.

Je ne vous imposerai pas la lecture de tous les chiffres et tableaux contenus dans mon rapport; qu'il vous suffise de savoir qu'en 1872 la population était de 2.400.000 habitants et qu'en 1948 elle atteignait 8.700.000, c'est-à-dire qu'en trois quarts de siècle elle était devenue trois fois et demie plus forte. Cette cadence déjà rapide s'était accentuée au cours des dernières années puisque de 1936 à 1948 l'augmentation avait été de 1.500.000 habitants, soit 125.000 par an pour la population musulmane, alors que la population européenne demeurait stationnaire. De 1948 à 1953 le rythme d'accroissement de cette population s'est considérablement accéléré, comme le montre le tableau de la page 7 de mon rapport. Ainsi, l'accroissement constaté de la population en 1952 a été de 240.000 habitants, en valeur absolue, soit 2,6 p. 100.

Les résultats du dernier recensement du 31 octobre 1954 qui viennent d'être publiés indiquent que la population algérienne se monte à 9.600.000 habitants, dont 1.200.000 Européens. Pour faire face à cette augmentation, sans amélioration du niveau de vie, le revenu de l'Algérie et les possibilités d'emploi devraient progresser d'au moins 3 p. 100 par an, ce qui, nous le verrons plus tard, n'est pas le cas.

Une comparaison des taux d'accroissement de la population européenne et de la population musulmane montre que cette dernière s'est accrue dans des proportions considérables, quadruplant presque en cent ans puisque, de 2.300.000 en 1856, elle est passée à 8.232.000 en 1953.

Quelles sont les causes de cet accroissement ? Tout d'abord, la forte natalité des milieux musulmans: de 241 pour 10.000 en 1921, elle est passée à 406 pour 10.000 en 1952; ensuite, la diminution très sensible de la mortalité passant, pour la même période, de 198 à 126 pour 10.000; les chiffres donnés dans les grandes villes en milieu musulman sont encore plus spectaculaires puisque, de 1948 à 1952, le pourcentage est tombé de 249 à 191 pour 10.000, soit une baisse de 23 p. 100. En France métropolitaine, le niveau de 249 correspond à l'année 1858 et celui de 191 à l'année 1897. Ainsi l'Algérie a obtenu en quatre ans ce que la France a mis 30 ans à atteindre. La mortinatalité et la mortalité infantile ont diminué également dans des proportions importantes, grâce au développement de l'équipement sanitaire du pays.

L'augmentation rapide de la population depuis moins de vingt ans pose déjà et posera encore plus par la suite de graves problèmes économiques, car elle ne provient pas tant de l'accroissement de l'âge que de la cadence accélérée des naissances. La population algérienne est composée dans une très forte proportion d'éléments jeunes: plus de la moitié a moins de vingt ans, ce qui réduit d'autant la population active en augmentant les charges, particulièrement les charges scolaires. Le recensement de 1948 donnait 2.083.000 enfants d'âge scolaire de six à quatorze ans, soit 24 p. 100 de la population, alors qu'en France cette proportion n'était que de 12 p. 100. Une des conséquences tragiques de cet état de choses, c'est que, malgré toutes les bonnes volontés, le plan de scolarisation n'arrive pas à suivre la courbe démographique, encore moins à rattraper son retard.

Comment peut-on prévoir l'évolution de la population algérienne durant les années à venir ? Rien ne semble devoir modifier les conditions de fécondité, le paupérisme dont c'est une des caractéristiques n'étant pas en voie de disparition; quant aux statistiques de mortalité, elles auraient plutôt tendance à s'abaisser, si bien qu'on peut, sans grand risque d'erreur, prévoir l'évolution suivante: une population aujourd'hui de 9 millions et demi d'habitants passera à 11 millions et demi en 1963 et à 14 millions en 1973, soit une augmentation de 21 p. 100 en dix ans et de 47 p. 100 en vingt ans, posant de façon aiguë le triple problème de la subsistance, de l'habitat et de l'éducation.

Si nous pensons qu'un tel accroissement, l'un des plus forts du monde, dans une région aux ressources limitées, présente un réel danger, nous ne suivrons pas certains auteurs qui préconisent un contrôle des naissances, non par opposition à cette doctrine, mais par suite de l'impossibilité de l'appliquer dans un pays sous-développé. Autrefois, la famine et les épidémies se chargeaient de rétablir l'équilibre entre l'état démographique et la situation économique. Aujourd'hui notre rôle est de développer suffisamment l'économie pour qu'elle puisse faire face à l'accroissement de la population.

Je n'ai pas l'intention de traiter à cette tribune des deux questions importantes concernant la répartition professionnelle de la population et l'émigration algérienne dans la métropole. Je vous renvoie aux pages 11, 12 et 13 de mon rapport. Par contre, il semble indispensable de dire quelques mots du chômage et du sous-emploi, l'une des maladies les plus graves de cette économie, qui a donné lieu à de longs débats en décembre 1954 à l'assemblée algérienne, laquelle a dû voter des crédits de plus en plus importants pour lutter contre ce fléau par un programme de travaux; ces crédits sont, en effet, passés de 82 millions de francs en 1948 à 250 millions en 1952, et à 800 millions en 1954.

Le chômage algérien n'a rien de commun avec celui de la métropole lié, lui, à une situation économique donnée dans un moment donné, chômage qui, sauf en longues périodes de crises, est essentiellement temporaire, alors qu'il demeure, en Algérie, permanent, comme le sous-emploi que nous appellerions en France « chômage partiel ».

Une autre de ses caractéristiques est qu'il touche principalement le secteur rural où il prend parfois des proportions catastrophiques, envoyant vers les centres ses longues théories de travailleurs inemployés qui se groupent dans les « Bidonville ».

Il est très difficile de fixer le nombre des chômeurs et des travailleurs sous-employés. L'établissement des statistiques, particulièrement dans les douars et les villages, est sujet à caution. Les chiffres les plus couramment admis se situent entre 800.000 et 1 million de personnes, dont un peu plus de

100.000 dans les villes et le reste à la campagne. Sur ce nombre, on compterait de 300.000 à 400.000 chômeurs totaux. Ces simples chiffres montrent l'ampleur et la gravité d'un problème qui ne doit laisser personne indifférent et dont les conséquences sont si graves qu'elles ont permis à la commission d'enquête de l'Assemblée nationale d'écrire: « Le chômeur doit être considéré comme un rebelle en puissance. »

J'ai très brièvement, dans la conclusion de mon rapport, évoqué le revenu et le niveau de vie algériens; je voudrais m'y arrêter un peu plus longuement aujourd'hui. Là encore, il est fort difficile de se faire une opinion exacte et les appréciations diffèrent. Cependant, le bulletin d'information du gouvernement général citait le chiffre de 500 milliards pour le revenu algérien total de l'année 1952, ce qui donnait une moyenne de 51.000 francs par habitant, alors que la moyenne métropolitaine serait de 279.000 francs pour un revenu national de 12.000 milliards. Mais ces moyennes, comme toutes les moyennes d'ailleurs, donnent une idée fausse de la situation réelle. C'est ainsi que l'agriculture, qui groupe près des trois quarts de la population, ne dispose que du tiers du revenu algérien. Le revenu moyen d'une personne appartenant à une famille paysanne est alors inférieur à 20.000 francs par an; ceci donne une idée de la faiblesse du niveau de vie des fellahs algériens.

L'étude des salaires aboutit à des résultats assez semblables bien que l'on ne connaisse qu'approximativement la masse globale de ces salaires. Comme toujours, la situation est toute différente suivant qu'il s'agit de salariés, de l'industrie ou de salariés agricoles. Pour les premiers, à dater du 15 avril dernier, le salaire minimum interprofessionnel est de 95 francs 50, 87 francs 50 et 79 francs 50 suivant l'une des trois zones, alors qu'en France il va de 126 francs à 110 francs pour la zone la moins favorisée. Mais il s'agit là de salaires pour travailleurs à temps complet, c'est-à-dire, en raison du sous-emploi permanent de travailleurs, que l'on peut qualifier de privilégiés. La moyenne mensuelle des salaires dans l'industrie semble se fixer aux environs de 15.000 francs. Les salaires agricoles ont été fixés par arrêté du 18 avril 1955. Ils vont, suivant la région, de 427 francs par jour à 340 francs dans la dernière zone. Ces bas salaires sont-ils respectés ? C'est assez peu probable dans un pays où l'offre de main-d'œuvre est bien supérieure à la demande, et où le service de contrôle des lois sociales en agriculture comprend en tout 13 personnes.

Il me faut enfin citer une des causes du faible niveau de vie: les salaires indirects constitués par la sécurité sociale, les allocations familiales, les rentes d'accidents du travail, etc., sont beaucoup moins élevés que dans la métropole. Je n'entends nullement développer cette question aujourd'hui, mais j'ai cru utile de la soulever.

Un rapport plus complet que le mien traiterait encore ici des ressources alimentaires dont peuvent disposer les diverses catégories de la population européenne et musulmane des villes, des campagnes, oasiens, etc. Cette étude a été faite par la F. A. O., mais les résultats n'en ont pas encore été proclamés. Le seul chiffre que je puisse donner, sous toute réserve d'ailleurs, concerne le niveau de vie alimentaire évalué en calories et qui serait de 1.802 calories en Algérie contre 2.979 dans la métropole.

J'en suis arrivé à la fin de cette étude démographique sans doute sommaire dans ses éléments, mais qui nous permet, dans un résumé rapide, de souligner deux constatations et de proposer deux recommandations d'ordre général.

Première constatation: l'Algérie se trouve « menacée » par un accroissement prodigieux de sa population; rien ne semble devoir en modifier la courbe qui est celle d'une progression géométrique; elle doit ainsi arriver au doublement entre la 35e et la 40e année.

Deuxième constatation: cet accroissement pose brutalement le problème de la subsistance d'une population déjà sous-alimentée et subsidiairement, mais d'une façon non moins aiguë, les problèmes de l'habitat, de la scolarisation et de l'emploi.

La première recommandation que la commission m'a chargé de vous faire, c'est que, pour permettre à cette population de vivre, il faut augmenter le revenu algérien et, d'abord, le revenu agricole, celui qui est consommable sur place. Donc, priorité doit être donnée à l'équipement agricole, le sol, l'hydraulique, l'enseignement, le crédit, etc.

La deuxième recommandation, c'est que le courant d'émigration vers la métropole, s'il est le signe d'un déséquilibre entre le revenu algérien et la montée démographique, nous amène à prévoir la nécessité de suppléer à la faiblesse d'une partie du secteur agricole par une industrialisation accrue, particulièrement dans les industries de transformation.

Je passerai très brièvement sur la seconde partie de mon rapport, qui dresse un tableau de la situation actuelle de la production agricole et industrielle et des échanges commerciaux.

L'économie algérienne, durement touchée par la guerre, a peu à peu guéri ses blessures, mais elle n'a pu suivre la cadence accélérée de l'accroissement de sa population, malgré l'application du premier plan quadriennal.

Voici donc les conclusions auxquelles s'est arrêté votre rapporteur après cette étude. On peut dire que les résultats obtenus dans le domaine agricole sont encourageants, mais qu'ils sont loin d'être suffisants. Le retard sur l'année 1938 a été rattrapé et souvent dépassé dans la plupart des domaines, mais 1938, année de référence, n'est pas une année exceptionnelle, loin de là, et depuis cette date la population algérienne a augmenté de 32 p. 100. Pour faire face à cet accroissement, il aurait fallu un accroissement au moins égal du taux de production, sans même tenir compte de la marge supplémentaire qui doit permettre l'élévation du niveau de vie. L'effort à faire dans les années à venir est donc considérable.

La statistique générale de l'Algérie a synthétisé l'augmentation de la production industrielle en calculant un indice de cette production. Si l'on chiffre à 100 l'indice de 1948, celui de 1952 arrive à 136, ce qui est appréciable et pourrait même apparaître comme satisfaisant si nous n'étions pas obligés de faire une remarque: nous ne sommes pas en face d'un progrès continu. En fait, la pondération de l'indice est telle que l'énergie, les minerais et les matériaux de construction y entrent pour près des trois quarts et si, par exemple, l'augmentation de la production de minerai de fer a fortement influé sur cet indice, il n'en demeure pas moins que la production de 1952 a déjà été atteinte avant la guerre. Pour les autres industries, l'évolution a été beaucoup moins favorable. En fait, on a constaté en 1951 une poussée importante, mais n'était-elle pas due à des événements internationaux ? Le ralentissement qui a suivi semble bien l'indiquer. Ainsi, nous retrouvons ici une constatation semblable à celle que nous avons faite à l'occasion de l'étude de la production agricole. Le recul sur 1938 a été rattrapé et même, dans certains cas — en particulier dans le domaine de l'énergie — largement dépassé. Mais nous conservons toujours le même retard devant les exigences de l'évolution démographique et nous ne gagnons rien dans la lutte pour améliorer le niveau de vie.

C'est une conclusion en tous points semblable que nous donnons après avoir longuement étudié le bilan des échanges. Nous n'avons pas voulu être pessimistes, ni minimiser un effort certain. Mais que de chemin reste encore à faire pour gagner la bataille économique de l'Algérie !

J'en arrive à la troisième partie de mon exposé: celle qui concerne le plan de développement économique que votre commission a jugé être le minimum indispensable pour nos trois départements d'Afrique du Nord. L'étude de la situation de l'Algérie à la fin de 1952 nous a permis de nous faire une idée assez précise des résultats auxquels avait abouti le premier plan quadriennal. Dans son rapport de mai 1953, le gouvernement général de l'Algérie signale que le plan a été à peu près intégralement réalisé. « Si, sur certains points, dit ce rapport, les prévisions n'ont pas été absolument atteintes, elles ont été sur d'autres largement dépassées. Au total, on peut dire — ajoute le rapport — que les réalisations ont répondu aux intentions de ses rédacteurs et seuls des esprits de mauvaise foi peuvent contester les progrès qui en ont résulté dans tous les domaines. »

Ce rapport faisait allusion à certaines critiques qui n'étaient pas toutes de mauvaise foi. C'est ainsi que le Conseil économique en a repris quelques-unes. M. Delavignette a écrit récemment: « On peut donc penser que les investissements fournis par le premier plan de modernisation et d'équipement ont été insuffisants, ou que ceux-ci n'ont pas été répartis et utilisés au mieux des possibilités et, surtout, des besoins. Une partie de la population s'est trouvée défavorisée ».

La condamnation portée par la commission d'enquête de l'Assemblée nationale est encore plus brutale. « Sans doute — dit cette dernière — le premier plan de modernisation et d'équipement n'a-t-il pas oublié l'Algérie mais les crédits ont été accordés en majorité à des propriétaires fonciers presque tous européens, pour développer des cultures à haut rendement comme la vigne et les primeurs. Dans le même temps, l'effort accompli en faveur des petits cultivateurs musulmans, qui vivent exclusivement de la production de terres pauvres et mal irriguées, a été extrêmement réduit. Bien entendu — ajoute le rapport — l'équipement industriel des grandes exploitations a contribué à restreindre l'emploi de la main-d'œuvre indigène et a développé le chômage. »

Votre commission n'a pas fait siennes toutes ces critiques, mais rendre hommage à ceux qui ont conçu et exécuté le premier plan quadriennal ne doit cependant pas nous cacher la vérité, à savoir que nous sommes encore fort loin du but poursuivi; les besoins ont augmenté plus rapidement que les moyens d'y faire face. Il faut donc continuer l'effort entrepris, non pas à une cadence égale mais à une cadence accrue; c'est

pour nous, tout d'abord, un impératif humain: nous ne pouvons admettre que des populations de l'Union française soient encore sous-alimentées et ne bénéficient que d'un niveau de vie réduit.

Mais c'est aussi un impératif politique: l'Algérie, terre française, ne demeurera volontairement française que dans un régime économique qui permettra aux trois départements de vivre progressivement d'une vie semblable, ou plus justement égale à celle des départements métropolitains. C'est la raison pour laquelle le commissariat général au plan a mis sur pied pour l'Algérie, comme pour la métropole d'ailleurs, un deuxième plan quadriennal couvrant les années 1953 à 1956. Le but de la commission des affaires économiques ne peut être d'étudier les détails de ce plan, et s'il y sera fait parfois, même assez souvent, allusion, ce sera principalement pour illustrer par des exemples les lignes générales d'une politique économique que nous allons essayer de dégager.

On ne devra pas s'étonner d'autre part que nous ne parlions pas des investissements culturels et sociaux; il ne s'agit pas là d'un oubli, et votre rapporteur, s'il conçoit toute l'importance de ce secteur, s'est cantonné dans une étude strictement économique suivant le mandat que lui a donné sa commission.

Le développement démographique de l'Algérie va nous imposer un choix: il faut faire vivre une population toujours croissante; il faut fixer sur place, d'abord dans les campagnes, ensuite dans les villes, une population que la misère et le peu de possibilités d'emploi chassent de ses villages et de son pays. Il faut donner rapidement à cette population les moyens de mieux vivre; il faut investir dans un temps relativement réduit le maximum de crédits, non dans de grandes réalisations longues et coûteuses, mais dans celles qui permettront, en peu de temps, d'accroître les moyens de production — agricoles principalement — ou d'utiliser le maximum de main-d'œuvre, pour le développement des industries de transformation par exemple.

Le commissariat général au plan a publié en novembre 1954 un rapport sur la réalisation du plan de modernisation et d'équipement de l'Afrique du Nord duquel nous extrayons ce qui suit:

« L'année 1953, qui marquait ici comme dans la métropole la transition entre le premier et le deuxième plan d'équipement, a permis en fait aux trois pays d'Afrique du Nord d'achever les plus importants des travaux entrepris en 1949. Si certains retards sont à constater dans plusieurs secteurs — agriculture, hydraulique, énergie électrique, postes, télégraphes et téléphones, notamment — ils s'expliquent tant par l'insuffisance des moyens de financement et des moyens en personnel que par des aléas techniques dont quelques-uns reflètent l'insuffisance des études et des travaux préparatoires.

« Au terme de cette année, il apparaît que les trois pays sont dès à présent dotés, sous réserve de l'achèvement de divers équipements en cours, d'une infrastructure à la hauteur de leurs échanges économiques; en matière énergétique, notamment, les progrès accomplis sont très satisfaisants. Ainsi, peuvent et doivent être libérés, au bénéfice des secteurs intéressant directement la production, une grande partie des moyens financiers disponibles.

« L'expansion économique des trois pays reste étroitement liée en particulier au développement de l'agriculture dont les productions, malgré les récoltes exceptionnelles de 1952 et 1953, restent inférieures à la moyenne d'avant guerre compte tenu d'une augmentation démographique importante. »

L'immense majorité de la population algérienne (près de 80 p. 100) est une population agricole; il faut la faire vivre — n'oublions pas qu'une année de sécheresse risque d'apporter avec elle la famine sur les hauts plateaux et dans les territoires du Sud — il faut qu'elle fasse vivre à son tour les populations urbaines. C'est l'agriculture algérienne qui doit nourrir chaque année l'excédent de population. Il ne faut pas perdre de vue, d'autre part, que l'agriculture emploie une main-d'œuvre abondante; enfin, argument qui est loin d'être négligeable, la situation de l'Algérie la met sur un plan privilégié pour l'exportation de ses produits agricoles.

S'agissant d'agriculture, l'action doit porter essentiellement sur les facteurs de la production agricole dont deux sont prédominants: le sol et l'eau. La superficie des terres cultivables est très réduite en Algérie comme la première partie de cette étude l'a montré. L'érosion, due au vent et à l'eau, s'y fait sentir, comme dans tous les pays méditerranéens. Il est indispensable et urgent de défendre le sol là où il est menacé et de le restaurer quand il a déjà été atteint. L'eau pose en Algérie des problèmes divers. Bien qu'elle existe en quantité insuffisante, ce n'est peut-être pas cette insuffisance qui est le plus néfaste mais plutôt le fait que la distribution naturelle est très irrégulière. Il faut donc la domestiquer dans des barrages ou des périmètres d'irrigation, là où elle existe en surface, mais où elle tombe souvent trop violemment; la rechercher dans le sous-sol par des puits là où elle n'existe pas en surface, et l'éliminer lorsqu'elle est nuisible (eau salée par exemple) par des travaux d'assainissement.

Sol et eau mis à part, il reste d'autres facteurs de production sur lesquels on doit agir, tels que la mise à la disposition des cultivateurs d'un matériel de culture approprié, le développement de l'enseignement agricole, principalement auprès des autochtones dont les méthodes culturales sont trop souvent encore antiéconomiques, sans oublier la recherche et l'expérimentation dans des stations spécialisées; une plus grande facilité d'emploi du crédit agricole, etc. Sans doute sera-t-il nécessaire enfin d'envisager dans l'avenir une politique foncière d'ensemble permettant le remembrement rationnel des parcelles cultivées.

La lutte contre les érosions sous toutes ses formes et spécialement contre les érosions pluviales constitue l'objectif essentiel des travaux de défense et de restauration des sols. Cette défense revêt un caractère d'impérieuse nécessité car les désastres consécutifs au progrès des érosions s'aggravent d'année en année. Le capital foncier de terre végétale, déjà fortement entamé, ne suffit plus à nourrir la population algérienne.

Malgré ce qui a déjà été fait, on mesurera l'importance de ce qui reste à faire quand on saura que 5 millions d'hectares sont à protéger contre les érosions pour une dépense évaluée à 200 milliards et que les services agricoles d'Algérie ont jeté un cri d'alarme pour un million d'hectares qui devraient être traités en première urgence.

Le problème de l'eau est si important, si urgent même, qu'il nous obligera à prendre des options et à fixer un ordre de priorité des travaux à entreprendre. Le premier plan avait assigné au service de l'hydraulique les buts suivants: aider par l'augmentation de la production agricole à résoudre les problèmes posés par l'accroissement démographique; améliorer le niveau de vie de la population par l'accroissement, la diversification, la pérennité des cultures et par la lutte contre les eaux nuisibles; aider à l'équilibre de la balance commerciale par l'accroissement des cultures d'exportation et de l'élevage.

Nous avons vu précédemment que ces buts n'avaient été atteints que d'une façon fragmentaire; il est plus que jamais nécessaire de poursuivre et d'intensifier l'effort commencé, mais il faut que cet effort puisse donner immédiatement des résultats; c'est pourquoi il est indispensable de fixer un ordre de priorité.

Faut-il donner la priorité aux grands ouvrages ou plutôt aux travaux de moyenne et petite hydraulique ? Le débat n'est pas nouveau pour l'Assemblée de l'Union française. L'urgence des besoins nous incite à classer la construction de grands barrages en deuxième position, d'autant plus que l'équipement total des périmètres d'irrigation existants n'est pas encore réalisé et que par conséquent les grands ouvrages déjà terminés ne sont pas utilisés à plein. C'est donc cet équipement des périmètres d'irrigation qui devra être réalisé en priorité, c'est-à-dire l'achèvement de la distribution de l'eau, le perfectionnement du drainage et la défense contre les inondations causées par les rivières traversant les périmètres.

Les travaux de petite et moyenne hydraulique doivent aussi être classés en première urgence car leur dissémination sur l'ensemble du territoire, la rapidité de leur réalisation, le coût modéré des installations ont une répercussion immédiate sur la productivité locale. Ils comportent l'ensemble des travaux destinés à assurer l'alimentation en eau des populations rurales et du cheptel; de faible ou moyenne importance, ils consistent en fonçage ou approfondissement de puits, en forage, en captage de sources, en construction de petits barrages ou élévation de barrages existants, en construction de citernes et en équipement de points d'eau en pompes et éoliennes, etc.

Ils présentent l'avantage d'intéresser plus directement les collectivités locales et de s'harmoniser avec les programmes des S. A. R et des S. A. P. et, s'ils sont moins spectaculaires que les travaux de grande hydraulique, ils sont d'une importance vitale pour le fellah ou pour le colon algérien dont les terres, qui n'ont pas le privilège d'être dominées par une importante réserve d'eau, représentent 96 p. 100 de la superficie productive, soit environ 24 millions d'hectares. Sur le plan économique, ces travaux présentent un intérêt tout particulier pour la culture des céréales en pays aride, pour l'aménagement des pâturages ovins sur les hauts-plateaux et pour la production dattière dans les zones sahariennes. Parmi ces derniers, les travaux d'hydraulique pastorale demandent à être poussés à une cadence accrue.

Je limiterai mon intervention en séance publique à ces deux points principaux concernant le développement de la production agricole, et je renverrai — en m'en excusant — mes collègues à mon rapport pour ce qui a trait à la conservation de la forêt, aux travaux de grande hydraulique, à la lutte contre les eaux nuisibles, aux moyens de la production agricole, à l'organisation agricole, au crédit et à l'enseignement.

Bien que basées sur les études faites à l'occasion du deuxième plan quadriennal, les diverses parties de cet exposé sur le nécessaire développement agricole de l'Algérie ne peuvent aboutir comme conclusion, à la fixation des résultats définitifs qui devraient être atteints à la fin d'une période déterminée. Le plan lui-même se contentait d'exposer « les axes d'efforts qui paraissent devoir être suivis, et les principaux résultats que l'on pourrait attendre de l'exécution de ce deuxième plan ».

Ce que je voudrais donc redire concernant le développement de la production agricole algérienne, c'est, d'une part, l'impérieuse nécessité de poursuivre sans solution de continuité l'effort commencé, mais de le poursuivre en l'accroissant encore, particulièrement dans les domaines où les résultats peuvent se faire immédiatement sentir; c'est, d'autre part, que les projets où les travaux envisagés sont tous parfaitement et rapidement réalisables, modestes même vis-à-vis des besoins qui sont immenses. Enfin, les chiffres de crédits que j'ai été amené à donner montrent que l'Algérie n'a pu, malgré son désir — nous en exposerons les raisons dans la partie financière — suivre le rythme indiqué par les auteurs du plan de modernisation.

Abordons maintenant la deuxième recommandation que votre commission m'a chargé de vous faire. Je vous en rappelle les termes. « Il faut, disons-nous, prévoir la nécessité de suppléer à la faiblesse d'une partie du secteur agricole par une industrialisation accrue, particulièrement dans les industries de transformation ».

Je vais essayer de vous montrer comment nous pouvons résoudre cet important problème. La première remarque qui vient à l'esprit, c'est qu'on ne parle que depuis peu de temps d'une Algérie industrielle; certains auteurs s'étonnent même de la prétention des trois départements à une vocation qu'ils n'hésitent pas à leur refuser. Ils en sont restés à la formule antique qui faisait de l'Algérie « le grenier de Rome ». Nous ne les suivrons pas sur ce terrain, tout en répétant ce que nous avons longuement démontré dans les pages précédentes, que l'agriculture occupe et occupera encore pendant de longues années la première place en Algérie, tant par l'importance de la population qu'elle emploie que par la part prépondérante qu'elle occupe dans la production globale.

Mais les possibilités d'extension agricole ont des limites, les surfaces cultivables ayant tendance à diminuer dans un pays au relief tourmenté et au climat peu favorable, l'industrialisation du pays apparaît donc indispensable car elle permettra d'utiliser une partie plus importante de main-d'œuvre, elle augmentera le niveau de vie par suite de la création de richesses nouvelles et, parce que les salaires industriels sont plus élevés que les salaires agricoles, elle permettra un meilleur équilibre de la balance commerciale.

La deuxième guerre mondiale et la période de rupture des relations avec la métropole qui suivit les événements de novembre 1942 ne devaient pas tarder à souligner les dangers de la situation algérienne. Coupée de ses bases habituelles d'approvisionnement, l'Algérie connut une période difficile. C'est pourquoi dès la fin des hostilités des mesures furent prises pour provoquer l'implantation d'industries utiles à la vie économique du pays et un arrêté du gouverneur général à la date du 11 août 1947 fixa les conditions dans lesquelles elles seraient aidées. Car il est indispensable d'aider les industries nouvelles, qui doivent lutter contre un triple handicap: tout d'abord l'importance des charges financières d'installation, ensuite le coût sensiblement plus élevé de l'énergie, enfin, l'étroitesse d'un marché intérieur limité par le faible niveau de vie des populations musulmanes.

Le plan d'industrialisation mis en application dès 1946 s'est, depuis, intégré dans le plan général d'équipement économique et social; il a pour base les caractéristiques suivantes : en aucun cas l'administration algérienne ne prend en charge les destinées des industries inscrites au plan, qui restent sous la direction des entreprises privées les ayant installées. L'administration n'intervient que sous la forme d'une aide financière, soit par des exonérations fiscales (exonération totale sur les bénéfices industriels et commerciaux pendant cinq ans, ristourne de 4 p. 100 sur la taxe à la production), soit par une garantie de crédits. L'administration limite son contrôle à l'exacte mise en œuvre du programme proposé par l'industriel et sanctionné par l'arrêté d'agrément. Les procédures d'agrément sont menées avec une grande prudence et la non-exécution des conditions imposées entraîne le retrait pur et simple de l'arrêté d'agrément.

Près de 15.000 ouvriers ont trouvé un emploi régulier dans les nouvelles usines agréées, ce qui peut paraître insignifiant à première vue, mais il ne faut pas oublier qu'il s'agit d'un début, que les industries agréées ont donné naissance à d'autres activités annexes, qu'il y a eu création d'industries non agréées et enfin, que le mouvement se continue à la cadence d'une quinzaine d'affaires nouvelles par an. On a pu dénombrer récemment en Algérie près de 600.000 personnes vivant en permanence des seules activités de transformation qui font vivre plusieurs milliers d'usines et d'ateliers dont 600 de plus de 50 ouvriers; secteur industriel et bâtiment représentent, en 1952, 30 p. 100 du revenu global estimé à 500 milliards.

Quelles sont les perspectives d'avenir des industries de transformation en Algérie ? Comme le fait remarquer le rapport sur le plan de modernisation, la création d'industries nouvelles dépendant presqu'exclusivement de l'industrie privée il est difficile de prévoir et de chiffrer. Des développements nouveaux sont non seulement possibles mais très désirables; on ne doit prévoir qu'une seule limitation, celle qui résultera de la rentabilité de l'industrie; ne doivent être retenues que des affaires saines. Le plan quadriennal prévoyait 11 milliards d'investissements nouveaux dont 6.800 millions de crédits garantis. Il n'est pas question ici d'énumérer les projets existants d'autant plus que certains ne verront sans doute pas le jour, que d'autres seront transformés et que certains seront réalisés qui n'ont jusqu'à présent jamais été prévus.

Il est désirable dans le secteur des industries métallurgiques, mécaniques et électriques de disposer en Afrique du Nord d'un relais ou d'une décentralisation d'industries métropolitaines aptes à assurer les besoins des divers matériels mécaniques indispensables à l'agriculture et aux travaux publics; que dans le secteur des matériaux de construction on envisage l'installation de cimenteries et de briqueteries capables de faire face à la demande correspondant au développement de l'habitat. Ici encore est-il bon de préciser que ces exemples n'ont rien de limitatif et qu'un effort semblable a toutes chances d'aboutir dans le domaine de la transformation des produits de l'agriculture et de la pêche ainsi que dans le domaine des industries chimiques.

Deux objections sérieuses ont cependant été faites, la première concerne le manque de main-d'œuvre qualifiée, la seconde vise la répugnance qu'ont les capitaux à s'investir dans les régions risquant d'être politiquement ou socialement troublées. A la première, M. Bouakouir, directeur du commerce, de l'industrie et de l'énergie au gouvernement général, répond de la façon suivante: « Si l'appoint de quelques agents de maîtrise ou metteurs au point d'importation métropolitaine est nécessaire dans le cas de fabrication très délicates ou nouvelles, il n'y a eu et il ne doit y avoir aucune difficulté exceptionnelle à trouver sur place la main-d'œuvre qualifiée ou non nécessaire..., l'on peut également affirmer qu'à quelques rares cas très spéciaux près, et après une courte période d'adaptation, les rendements obtenus dans les ateliers d'Algérie, équipés rationnellement, sont équivalents, toutes choses égales par ailleurs, à ceux des ateliers métropolitains... ».

A la seconde objection, nous répondrons simplement que jusqu'à présent, et à notre avis tout au moins, la meilleure façon de lutter contre des troubles toujours possibles a consisté et consiste encore à satisfaire les besoins économiques et sociaux, en élevant le niveau de vie des populations autochtones.

C'est encore à M. Bouakouir que nous emprunterons la conclusion de ce chapitre: « L'industrialisation de l'Algérie marche vers ses destinées; elle a déjà fourni au pays une partie de l'appoint qui lui est nécessaire ». Ajoutons simplement: « il faut continuer hardiment dans la voie ainsi tracée ».

Mes chers collègues, ne voulant pas retenir plus longuement votre attention, je me permets de vous renvoyer à nouveau à mon rapport pour tout ce qui concerne le développement des industries de base, charbon, pétrole, électricité, mines et industries diverses. Je désire simplement vous donner lecture d'une très brève conclusion.

Malgré les progrès réalisés, l'Algérie manque encore d'un potentiel énergétique suffisant, et, d'autre part, le prix de revient de l'énergie est trop élevé. Les buts que s'était fixés le second plan quadriennal ne seront sans doute pas atteints en raison même de la réduction générale des crédits du budget extraordinaire. Notre rôle est d'attirer l'attention du Gouvernement sur les conséquences d'une telle politique; l'industrialisation de l'Algérie est pour ce pays et son abondante main-d'œuvre une nécessité vitale.

Vous m'excuserez, mes chers collègues, de passer sous silence les chapitres qui traitent des voies de communication: du réseau routier, de l'équipement portuaire et du trafic maritime, du réseau aérien, du tourisme et de l'équipement des postes, télégraphes et téléphones, pour aborder enfin le dernier point de mon exposé: celui qui traite des moyens de financement.

Une excellente base de travail se trouve dans la physionomie financière du deuxième plan d'équipement. Le gouvernement général de l'Algérie a estimé, en 1952, le financement néces-

saire à un total de 278 milliards de crédits publics en quatre ans, total qu'il décomposait ainsi quant à la provenance des fonds:

156 milliards de crédits provenant du budget extraordinaire;

56 milliards de prêts à accorder aux établissements nationaux (houillères, chemins de fer, électricité et gaz);

66 milliards, soit d'emprunts de collectivités secondaires, soit de crédits garantis.

Quant à la répartition prévue selon les activités, elle était la suivante: équipement économique: 212 milliards; équipement social: 58,5 milliards; équipement administratif: 7,2 milliards.

La proportion observée entre les trois secteurs est la suivante: équipement économique, 76,3 p. 100; équipement social: 21,1 p. 100; équipement administratif: 2,6 p. 100, ces proportions n'ayant d'ailleurs qu'une valeur toute relative, puisque certains équipements économiques, les adductions d'eau par exemple, ont essentiellement une valeur sociale.

Tel qu'il était présenté, ce financement avait, dans la pensée de ses auteurs, à poursuivre les buts suivants: continuer au même rythme les investissements sociaux qui répondent à des besoins évidents nés de l'accroissement de la population — nous devons signaler l'insuffisance de ce rythme, particulièrement dans le domaine de la scolarisation — et développer les ressources générales de l'Algérie dans un double domaine: vivrier d'abord, en vue d'élever le niveau de vie moyen de la population autochtone, industriel d'autre part, en vue de doter le pays des équipements rentables indispensables à toute nation moderne.

Le volume des crédits demandés se basait sur quelques constatations évidentes: réévalué en francs 1952, le volume du premier plan quadriennal avait atteint 255 milliards. Malgré les investissements dus à ce plan, le déséquilibre entre le développement économique insuffisant et la progression démographique accélérée ne s'était pas, ou presque pas, atténué.

L'étude à laquelle nous venons de nous livrer nous a démontré que loin d'être exagérés les buts poursuivis par le second plan, sous réserve de quelques corrections de détail, étaient encore très en deçà de ce qui nous apparaît, non seulement comme nécessaire, mais encore comme indispensable à l'Algérie. Rappelons très brièvement que l'équipement de l'agriculture se fait à une cadence ralentie, principalement dans les secteurs réservés à l'agriculture traditionnelle; que l'équipement industriel piétine en ce qui concerne les industries de transformation et n'a pas réussi à vaincre le complexe des prix de revient trop élevés dans les industries de base. Pendant ce temps, la population non active continue à s'accroître et la main-d'œuvre trouve de plus en plus difficilement à se placer.

Certains économistes n'ont pas hésité à fixer annuellement à une somme de 100 milliards le volume total des investissements indispensables à la santé économique et par conséquent sociale et politique du pays, sur lesquels 75 p. 100 environ devraient être de provenance budgétaire. Votre commission qui, à la suite de cette étude, s'est ralliée à ce chiffre, moins ambitieuse en cela que celle du Conseil économique, laquelle a réclamé le doublement des crédits budgétaires, s'est demandé si de tels crédits ne couraient pas le risque de demeurer inemployés — ou ce qui est plus grave, gaspillés — par suite de certains goulots d'étranglement non négligeables, tels que le manque de main-d'œuvre qualifiée ou le manque de matières premières.

Il ne semble pas y avoir de difficultés sérieuses de ces divers côtés, pour peu qu'un planning raisonnable soit établi. Une augmentation brusque de la cadence actuelle ne serait sans doute pas souhaitable car elle créerait des ruptures, principalement en main-d'œuvre qualifiée, mais il est certain qu'aucun obstacle technique ne générait un accroissement du volume des travaux qui permettrait d'atteindre en deux ou trois ans au maximum le niveau que nous venons de fixer. Ainsi, nous pouvons conclure à notre tour qu'il nous semble raisonnable, sur le plan des possibilités techniques, de fixer aux environs de 100 milliards par an le total des investissements à mettre à la disposition de l'économie algérienne.

Le problème financier va, lui, se poser différemment car nous devrons fournir une réponse à deux questions: l'Algérie est-elle capable de faire cet effort financier? Si elle ne peut le faire complètement, dans quelle mesure peut-elle augmenter sa participation? et enfin, si l'économie algérienne s'avère incapable de financer les investissements nécessaires, que doit et que peut faire la métropole?

L'examen du budget de l'Algérie permet de donner une réponse immédiate à la première question. L'ensemble du budget ordinaire et extraordinaire donne un total d'environ 150 milliards sur lesquels la métropole fournit 50 milliards. Le budget ordinaire qui reflète bien les difficultés rencontrées par l'Algérie, pays sous-développé à forte démographie, n'a cessé de croître ces dernières années, passant de 47 milliards en 1949, à 97 milliards en 1955. Depuis deux ans, ce budget est en déséquilibre, par suite des dépenses importantes nécessitées par l'enseignement et par la santé. La dette publique elle-même réclame des crédits de plus en plus importants, atteignant cette année 13 p. 100 du budget.

Les finances propres à l'Algérie ne permettent pas à ce pays de financer son effort d'équipement, tout au moins pour l'instant, et aussi longtemps que le niveau de vie de la population sera aussi réduit. La métropole l'a d'ailleurs bien compris, et la comparaison des ressources métropolitaines et algériennes dans le plan d'équipement au cours des dernières années, l'illustre particulièrement. La proportion en pourcentage des ressources métropolitaines s'est accrue d'une façon rapide et passe de 53 p. 100 en 1952, à 69 p. 100 en 1953, à 81 p. 100 en 1954 et à 84 p. 100 en 1955. Certaines ressources algériennes ont totalement disparu; ce sont celles provenant du budget ordinaire qui, fort importantes en 1952, sont allées en s'amenuisant jusqu'à leur suppression totale; ce sont aussi les ressources exceptionnelles qui provenaient soit de l'émission des monnaies, soit de la résorption de bonis d'actif de divers organismes.

La troisième et dernière remarque sur laquelle il convient d'insister vise les ressources métropolitaines dont la provenance, mises à part celles provenant du fonds de modernisation et d'équipement, est variable et diverse permettant mal la poursuite d'une action de longue haleine.

A quoi attribuer les constatations que nous venons de faire? D'abord au fait que l'Algérie est un pays pauvre et que la grande masse de ses habitants n'a aucune faculté contributive; ensuite aux lourdes charges sociales qu'elle doit supporter, 28 p. 100 contre 22 p. 100, en France, du fait même de sa pauvreté; enfin, aux charges nouvelles auxquelles elle doit faire face du fait des investissements sociaux, créateurs de dépenses immédiates et de richesses à long terme, alors que les investissements économiques ne sont, eux-mêmes, créateurs de richesses qu'à moyen terme.

Dans l'étude très complète que le gouvernement général de l'Algérie a consacrée au deuxième plan quadriennal de modernisation et d'équipement, on trouve d'ailleurs l'essentiel d'une argumentation très valable quant aux justifications et moyens du recours à une aide supplémentaire de la métropole. Il ne nous appartient pas d'entrer dans les détails mais simplement de rappeler les grandes lignes de cette demande.

Cette aide supplémentaire, disait le rapport, devrait pouvoir être trouvée de divers côtés:

1° Tout d'abord par une revalorisation des prêts économiques du fonds de modernisation et d'équipement; on a vu que ces derniers sont passés de 22 milliards en 1952 à 30 milliards en 1955. C'est de très loin la source la plus sûre, mais aussi assez coûteuse par ses répercussions sur le service de la dette;

2° Par une augmentation des ressources à provenir des grands établissements financiers qui étendent leurs opérations à l'Algérie; il est certain que le volume des emprunts prévus en 1955 — 5,5 milliards — est très faible, en augmentation cependant d'un milliard sur l'année précédente; mais il est à signaler que les grands établissements financiers n'ont pas fait l'effort qu'ils devaient faire;

3° Par le rétablissement des équilibres qui avaient été prévus lors de la création du fonds de progrès social de l'Algérie entre la contribution de la métropole et celle de l'Algérie; si dans le passé il est exact que la France n'a pas tenu ses engagements, puisqu'en 1952 elle ne versait que 150 millions au fonds du progrès social, on assiste depuis l'an dernier à une évolution contraire puisque la contribution algérienne ne figure plus que pour mémoire dans le budget de 1955.

4° Par une contribution du budget métropolitain à certaines dépenses; les dépenses visées sont essentiellement celles qui relèvent de la santé publique et de l'éducation nationale.

La demande algérienne nous semble ici très justifiée; jamais les trois départements d'Afrique du Nord ne pourront rattraper leur retard dans ces deux domaines s'ils ne sont pas aidés, non seulement dans les dépenses d'équipement, mais encore dans les dépenses de fonctionnement. En un mot, le budget ordinaire de l'Algérie devrait être subventionné pour une part importante sur certaines dépenses beaucoup trop lourdes pour lui.

La conclusion de votre commission rejoint donc la préoccupation de l'auteur de la proposition, notre ancien collègue M. Georges Piéri: il faut que la métropole apporte à l'Algérie une aide financière accrue; il faut que cette aide se fasse de façon régulière sans les à-coups causés par les discussions budgétaires annuelles; il faut qu'elle soit garantie et échelonnée sur plusieurs années pour permettre un travail vraiment

profitable. Il n'est venu cependant à l'esprit d'aucun d'entre nous que la métropole devait se substituer purement et simplement à l'Algérie dans l'effort financier; nous reconnaissons aujourd'hui l'insuffisance des ressources propres à ce pays, nous connaissons les immenses difficultés qu'il rencontre pour en dégager de nouvelles mais, parce que nous croyons à la vertu des investissements économiques, nous sommes persuadés qu'il pourra, dans quelques années, participer d'une façon beaucoup plus importante à son propre équipement.

Aujourd'hui, il convient de regarder la réalité en face; le revenu global de l'Algérie est de 500 milliards pour 9 millions 700.000 habitants, alors qu'en France il est de 12.000 milliards pour 43 millions de personnes, soit, par habitant, 51.000 francs en Algérie et 279.000 francs en métropole. Notre désir serait d'aligner le premier chiffre sur le second mais nous savons bien que l'on n'y arrivera qu'à la faveur d'un très long effort: encore faut-il vouloir le faire. Le nouveau gouverneur général de l'Algérie résumait sa pensée dans une déclaration du 27 février dernier en déclarant que, si l'Algérie est pour la France une « pièce maîtresse », pour la bien administrer et la bien gouverner « il faut y mettre le prix ».

Quel doit être le prix en matière politique ? Cela n'est pas de notre ressort. Par contre, en matière économique comme en matière sociale nous ne croyons pouvoir mieux le fixer qu'en vous demandant d'adopter la proposition dont M. le président vous donnera lecture. (*Applaudissements.*)

M. le président. La parole est à M. Monnet, suppléant M. Viniger, rapporteur pour avis de la commission de l'agriculture.

M. Georges Monnet, *président et rapporteur suppléant de la commission de l'agriculture, de l'élevage, des chasses, des pêches et des forêts, saisie pour avis.* La commission de l'agriculture avait demandé à être saisie pour avis du rapport de M. Reverbori, non point qu'elle ait beaucoup à y ajouter, mais pour le remercier d'un travail aussi considérable et pour manifester son plein accord avec les conclusions qu'il vient de rapporter.

Nous avions chargé M. Viniger, lui-même représentant de l'Algérie, d'insister à cette occasion sur certains points qu'il estimait devoir être soulignés plus nettement encore. Malheureusement, notre collègue n'a pas pu revenir à temps, et je voudrais vous exprimer ses regrets et vous donner connaissance en son lieu et place des quelques observations qu'il m'a fait parvenir. Malheureusement, l'ensemble des documents qu'il m'a adressés ne m'est parvenu que ce matin même et je m'excuse si je ne peux en faire qu'une analyse sommaire.

Pour tout ce qui concerne la défense et la conservation des sols, la conservation de la forêt, le reboisement, l'hydraulique, le crédit agricole, l'accord de la commission de l'agriculture est complet. De même sur la nécessité de développer les secteurs d'amélioration rurale nous sommes pleinement d'accord avec la commission des affaires économiques. Vous vous rappelez que dès le début de notre première législature, nous avions envoyé une mission, sous la présidence de notre collègue M. Cazelles, pour s'informer des résultats obtenus par les secteurs d'amélioration rurale en Algérie. Leur mise au point parfaite et les résultats incontestables obtenus dans le domaine de l'agriculture comme dans celui de l'élevage nous avaient permis de conclure que nous devrions généraliser ce système et l'étendre à l'Afrique noire. Comme l'a fort bien indiqué M. Reverbori dans son rapport, il faut développer ces secteurs d'amélioration rurale à un rythme accéléré.

Mais M. Viniger insiste pour que simultanément l'on n'oublie pas l'effort d'encadrement; dans le département d'Oran il signale qu'il n'y a que sept conseillers agricoles. On a souligné maintes fois que dans la métropole également notre agriculture ne dispose pas des conseillers techniques lui permettant de développer les techniques avec la rapidité nécessaire, mais en Algérie ce défaut d'encadrement est encore plus sensible. Et la commission de l'agriculture pense qu'il faut réclamer au Gouvernement d'accroître d'urgence le nombre des conseillers techniques et des moniteurs agricoles.

De même M. Viniger, en se déclarant en plein accord avec le rapporteur, qui souligne la nécessité de développer les recherches et l'expérimentation, insiste sur l'intérêt immédiat que présentent les expériences sur les variétés de blé les mieux adaptées aux sols et aux climats de l'Algérie.

D'autre part, du fait que les récoltes de blé doivent être maintenant considérées comme étant déficitaires en permanence par rapport aux besoins de la consommation locale, M. Viniger souligne qu'il y aurait lieu de ne pas lier de façon absolue le prix du blé algérien et le prix du blé métropolitain. Le problème du blé en Algérie et en métropole pose des questions qui arrivent à être, dans une certaine mesure, indépendantes. Le problème pour la métropole est de faire face actuellement à des excédents qui ne peuvent être éliminés que par des exportations. Ces exportations vont peser lourdement sur les producteurs étant donné que s'ils doivent bénéficier d'un prix de base correspondant à une récolte moyenne, ils devront se contenter d'un prix différentiel pour toute la fraction de la récolte destinée à l'exportation. M. Viniger insiste pour que l'Algérie, qui n'a pas d'excédent à exporter, ne soit pas appelée à supporter l'incidence de ces prix différentiels.

Enfin, rejoignant d'ailleurs ce qui ressort du rapport de M. Reverbori, il met l'accent sur le fait que la métropole ne doit jamais oublier la solidarité qui, dans toutes les étapes de sa vie économique, doit la lier à ses territoires d'outre-mer et dans ce cas particulier à l'Algérie.

On a procédé ces dernières années à des importations massives de lentilles pour les besoins de la métropole et, ce faisant, on a à peu près détruit toute possibilité de production de lentilles en Afrique du Nord alors que cette production était une de celles qui employaient naguère le plus de main-d'œuvre. Or, s'il faut apporter le maximum de sollicitude à l'agriculture algérienne, c'est au bénéfice des producteurs sans doute, mais c'est également en leur permettant d'utiliser et de bien rémunérer une main-d'œuvre qui est, vous le savez, de plus en plus nombreuse et de moins en moins employée.

Voilà, exprimé à grands traits, ce que M. Viniger aurait été heureux de développer devant vous s'il avait été présent. La commission de l'agriculture rejoint ainsi les conclusions de M. Reverbori que je suis heureux de féliciter à nouveau pour son remarquable rapport. (*Applaudissements au centre et à gauche.*)

M. le président. Dans la discussion générale, la parole est à M. Bégarra.

M. Bégarra. Mes chers collègues, ma tâche sera grandement facilitée, puisque aussi bien le rapporteur de la commission des affaires économiques vient de compléter très heureusement le rapport écrit qui nous avait été distribué, à l'aide des derniers éléments fournis par les services de la statistique.

Je me contenterai donc de reprendre, en les soulignant, quelques-uns des faits analysés par notre rapporteur et de mettre l'accent sur quelques-unes des solutions proposées.

Ainsi que le rapporteur, notre collègue M. Reverbori, l'a dit tout à l'heure, sur la recommandation faite par la commission des affaires économiques, il s'est limité à traiter l'aspect économique du problème algérien. Mais vous me permettrez, sans doute, de lier à ce problème l'aspect social, car l'effort économique ne peut être considéré que comme un moyen, la réalisation du social étant considérée comme le but essentiel. Aussi bien, la proposition qui avait été présentée par notre ancien collègue M. Pieri parle non seulement de relever le potentiel économique de l'Algérie, mais également de la condition humaine, but essentiel à poursuivre. Et pratiquement ce but ne peut être atteint que par la réalisation de deux objectifs: relever le niveau de vie des populations et résorber le chômag, fléau social dont souffre d'une façon très grave l'Algérie.

Notre ami M. Reverbori a eu raison d'insister sur le fait humain qui domine en ce moment tout le problème algérien: le développement extraordinaire de sa démographie. La population augmente chaque année d'environ deux cent cinquante mille personnes, ce qui fait que plus de 50 p. 100 de la population a actuellement moins de vingt ans.

M. Alfred Bour. Voulez-vous me permettre une observation ?

M. Bégarra. Je vous en prie.

M. Alfred Bour. J'ai lu hier dans un journal le résultat, provisoire tout au moins, du recensement de l'Algérie et j'ai vu, à ma surprise, que, entre 1946 et 1954, l'augmentation de la population algérienne était de l'ordre de 800.000. Or cela ne cadre pas avec ce que nous avons toujours entendu dire. Personnellement j'ai entendu l'année dernière, de la bouche du gouverneur général M. Léonard, que l'augmentation démographique de l'Algérie était de l'ordre de 250.000 par an. Or, entre 1946 et 1954, c'est-à-dire en huit ans, nous devrions avoir une augmentation de 2 millions, et le résultat provisoire apparaît — c'est une explication que je demande — aux environs de 800.000.

M. Roger Dusseaulx, *président de la commission.* La comparaison des chiffres est établie, non pas entre 1946 et 1954, mais entre 1948 et 1954.

M. Alfred Bour. Même en réduisant et je reconnais que c'est 1948 qu'il faut prendre comme base de comparaison avec 1954, cela ne fait pas 250.000 par an, mais moins de 150.000.

M. Bégarra. Tout d'abord l'augmentation de 250.000 n'est pas enregistrée depuis 1948 mais seulement depuis deux ou trois ans; ensuite, la différence entre 1948 et 1954 n'est évidemment

pas celle qui correspond à ce taux d'accroissement pour la raison que je viens d'indiquer et pour une autre raison également, c'est qu'il semble que le recensement fait en 1948, au moment où nous sortions à peine de la période de rationnement, ne l'a probablement pas été dans des conditions d'objectivité absolue; il est probable qu'à cette époque les effectifs de population communiqués, en particulier dans les agglomérations urbaines, étaient légèrement forcés. C'est ce qui explique que l'augmentation enregistrée lors du recensement d'octobre 1954 ne correspond pas à ce taux d'accroissement.

M. Alfred Bour. Je vous remercie de cette explication qui, je pense, coupera court à une apparente contradiction entre la situation démographique actuelle et les résultats provisoires du recensement de 1954.

M. Bégarra. La composition même de la population algérienne comprend une fraction très importante de jeunes non seulement improductifs mais nécessitant des dépenses extraordinaires, ne serait-ce qu'en ce qui concerne la scolarisation; à ce facteur de déséquilibre s'ajoute le chômage important dont il a été fait état tout à l'heure. S'il est difficile de fournir des chiffres, même approximatifs, en l'absence de statistiques précises, on peut toutefois dire que le chômage frappe essentiellement la fraction musulmane de la population et touche très peu la fraction européenne.

Ce chômage va croissant en raison même du développement de la démographie et aussi à la suite de la mécanisation de plus en plus poussée de l'agriculture évoluée qui s'équipe de nombreux tracteurs et de nombreuses moissonneuses-batteuses. Qu'on ne s'étonne pas, dans ces conditions, si le revenu individuel de l'Algérien, au lieu d'aller en augmentant, va en diminuant.

A cet égard, je ne reprendrai pas les chiffres de notre rapporteur concernant le revenu moyen de l'Algérie. J'ajouterai simplement que ce revenu est très inégalement réparti. Ce chiffre de 51.000 francs par an et par personne, s'il était une réalité dans le domaine agricole, serait déjà un grand progrès mais, malheureusement, plus des trois quarts de la population algérienne vivant de l'agriculture ne disposent que d'un revenu annuel moyen de 20.000 francs. C'est ce qui explique l'exode vers les villes que l'on constate de plus en plus. C'est un des faits relevés à la suite du dernier recensement que la population musulmane a plus que triplé dans les neuf villes les plus importantes de l'Algérie.

Il est évident que l'on doit augmenter la production au maximum pour relever le niveau de vie, d'une part, et pour procurer un emploi aux nombreux travailleurs sans travail se trouvant en Algérie. A cet égard, il faut voir le problème tel qu'il se pose et agir sur les grandes masses de population qui souffrent le plus de cet état de choses.

A juste titre, notre rapporteur a indiqué qu'il était urgent d'intervenir par priorité dans le domaine de l'agriculture traditionnelle musulmane, dont les deux principales ressources sont constituées par les céréales et par l'élevage. C'est à la racine même qu'il faut traiter le mal, pour empêcher son développement. Actuellement, dans l'agriculture musulmane, on compte environ 630.000 fellahs, petits paysans musulmans dont 400.000 possèdent moins de dix hectares de mauvaise terre et sont obligés de chercher un travail complémentaire pour vivre à peu près décemment. A ces fellahs s'ajoutent 170.000 khammès qui sont des sortes de métayers non pas à 50 p. 100 mais au cinquième seulement, et enfin 230.000 pasteurs.

C'est à ces producteurs, c'est à ces travailleurs de la terre qu'il faut venir en aide, et là je ne fais que rappeler les solutions évoquées par notre rapporteur; d'abord la restauration des sols, ceux-ci se dégradant de plus en plus, ensuite l'amélioration des cultures dans le cadre des secteurs d'amélioration rurale.

A cet égard, je souscris entièrement à la proposition de la commission de l'agriculture, qui signale l'insuffisance des moniteurs de culture et des moniteurs d'élevage. Sept moniteurs seulement pour un département aussi grand que le département d'Oran, c'est vraiment dérisoire, alors qu'on compte aux Etats-Unis, par exemple, un conseiller agricole pour cinq cents exploitations et au Danemark, où la culture peut être citée en modèle, un conseiller agricole pour trois cents exploitations. C'est de ces proportions qu'il faut se rapprocher si l'on veut véritablement réaliser des progrès sensibles dans le domaine de la culture traditionnelle.

Il faut également porter un effort accru dans le domaine de l'élevage. L'élevage ovin, pour ainsi dire entièrement aux mains des pasteurs musulmans, représente 25 p. 100 des recettes brutes de l'agriculture algérienne. D'une valeur totale de 30 milliards, l'élevage ovin procure un revenu annuel de 10 à 12 milliards de francs. Mais dans ce domaine on constate des progrès très lents et il faut à tout prix — très vite et sur une grande échelle — lutter contre les maux dont souffre l'élevage algérien: la soif, la faim, le froid, la maladie.

Je voudrais également insister sur un problème particulier qui mériterait qu'on le traite en lui-même: le problème de la jeunesse, en raison même de la composition de la population algérienne.

A cette jeunesse dont les perspectives sont assez limitées, il faut donner d'abord de l'instruction, ensuite un métier et plus tard un emploi.

On vous a dit que la scolarisation est en retard. Le plan qui avait été établi en 1944 est largement dépassé par les besoins. Actuellement, sur plus de 2 millions d'enfants d'âge scolaire de six à quatorze ans, 430.000 à peine sont scolarisés.

Nous avions déjà débattu très largement sur ce problème, puisque notre collègue Mme Malroux a présenté à cette tribune un excellent rapport qui traitait très largement la question. Je vous rappelle un seul point: nous avions, à cette époque, attiré l'attention des pouvoirs publics non seulement sur la nécessité de construire des écoles en nombre suffisant, mais de se soucier de former des instituteurs qualifiés, car si, en quelques mois on peut construire une classe, une école, par contre, il faut plusieurs années pour former un instituteur. Cette année, l'on propose de faire un effort sérieux dans ce domaine. Alors que, l'année dernière, il n'avait été ouvert que 600 classes, on se propose d'en ouvrir 1.200 cette année, mais l'on se heurte à des difficultés de recrutement et, au 1er octobre, si l'on dispose des crédits suffisants pour ouvrir les 1.200 classes, il manquera 350 instituteurs ayant les diplômes requis.

Cette crise de recrutement est de nature à paralyser l'effort de scolarisation et il faudra, dans ce secteur, prendre certainement des mesures très énergiques pour éviter ce goulot d'étranglement.

La scolarisation est certainement à la base de tout effort efficace à entreprendre sur le plan social en Algérie; il faudrait que, dans un délai assez court, dans une dizaine d'années environ, fût réalisée la scolarisation complète, mais il est certain que l'effort financier dépasse considérablement les possibilités de la seule Algérie. En ce moment, son budget ordinaire consacre plus de 16 p. 100 aux frais de fonctionnement de l'enseignement. Ce taux est extrêmement élevé et c'est dans ce secteur particulier que l'aide métropolitaine serait spécialement la bienvenue. Il n'est pas possible à l'Algérie d'assumer cette charge, l'Algérie, pays jeune, peuplé de jeunes enfants à instruire, à former, accablé d'un chômage très étendu. La métropole pourrait faire un effort beaucoup plus grand que celui qu'elle accepte actuellement.

Après l'instruction, il faut évidemment donner un métier à tous ces jeunes en développant les moyens normaux de formation professionnelle, c'est-à-dire les centres d'apprentissage, les écoles professionnelles, trop peu nombreux à l'heure actuelle.

J'ai visité, en ces derniers temps un certain nombre de ces centres et ce qui m'a frappé, c'est la faible proportion d'apprentis musulmans. Qu'il s'agisse d'ateliers de menuiserie ou de mécanique, la proportion d'Européens est très grande, alors que celle de musulmans est très faible.

Je me suis posé un certain nombre de questions; j'ai voulu savoir pourquoi les musulmans étaient si peu nombreux dans ces centres de formation professionnelle: cela tient vraisemblablement à ce que le nombre des candidats est très élevé; on ne peut entrer dans ces centres que par voie de concours, concours qui deviennent de plus en plus difficiles. A cet égard, les élèves européens jouissent de certains avantages. Ils possèdent beaucoup mieux la langue, en particulier, que les élèves musulmans, et cette difficulté constitue un handicap très sérieux pour le candidat musulman.

Il faudra peut-être tenir compte de ces difficultés particulières afin d'ouvrir plus largement les portes aux candidats musulmans. Cela sera certainement possible si l'on augmente dans une proportion sensible le nombre des centres d'apprentissage et celui des écoles professionnelles.

Enfin, ces jeunes ainsi formés, il faudra procurer un emploi et, là aussi, la solution n'est pas facile, car elle pose également un problème financier. Notre ami M. Reverbori l'a dit: pour développer le nombre d'emplois, il faut augmenter l'industrialisation de l'Algérie.

Il a cité trois ordres de difficultés tenant à l'insuffisance des sources d'énergie, au coût élevé de cette dernière, et à l'étroitesse du marché algérien. J'en ajouterai une quatrième qui, pour n'être pas générale, n'en est pas moins efficace: c'est l'hostilité ouverte pratiquée par certains industriels métropolitains, qui s'emploient à étouffer toute industrie naissante en

Algérie en utilisant quelquefois le dumping, ainsi que nous l'avons constaté en Oranie, dumping employé contre la manufacture de faïence de la Sénia, provoquant la disparition de cette dernière.

Mais le problème social est beaucoup trop grave en Algérie pour qu'on n'envisage pas de mesures particulières, afin de favoriser le développement de l'industrie, et il faudra peut-être aller jusqu'à la protection douanière.

Un autre moyen de procurer un emploi, de combattre le chômage, c'est certainement de favoriser l'émigration. Les musulmans d'Algérie ont lutté eux-mêmes spontanément contre les difficultés qu'ils rencontraient sur le marché du travail en venant en France. Dans ce domaine, il y a certainement beaucoup de progrès à réaliser. On dit souvent qu'il faut investir, du point de vue économique, dans le domaine productif et que les investissements sociaux doivent être limités dans la mesure même où progressent les investissements économiques. Or, certains investissements sociaux sont éminemment rentables. D'abord ceux réalisés dans la scolarisation et dans le domaine de la qualification professionnelle. La rentabilité est certes à longue échéance, mais elle n'en est pas moins certaine. A cet égard je voudrais vous rappeler quelles sommes les Algériens travaillant dans la métropole ont envoyées en Algérie sous des formes diverses, économies faites sur les salaires, allocations familiales, économies rapportées chez eux quand ils rentrent dans leur foyer. Elles se sont élevées à un total de 33 milliards en 1953. Au cours de l'année 1954, elles s'élèvent à 35 milliards environ. Cela correspond à la totalité des salaires payés par l'agriculture en Algérie. Pour vous montrer toute l'importance de cette émigration, je vous indique que si l'on voulait procurer à 150.000 travailleurs algériens des emplois leur permettant de toucher des salaires correspondant à 60 milliards, comme qu'ils touchent actuellement en France, il faudrait procéder à des investissements se chiffrant certainement par centaines de milliards.

Ainsi, sans investir un centime de plus, du seul fait de l'émigration de ces travailleurs, on leur a procuré les moyens de trouver des ressources importantes permettant de faire vivre dans les douars d'Algérie un million et demi de personnes.

Il faudrait organiser cette émigration en créant en Algérie, et peut-être aussi en France, des centres de formation professionnelle destinés tout particulièrement aux jeunes travailleurs algériens qui consentiraient, et ils le feraient volontiers, à venir travailler dans la métropole.

J'aborde la question du financement. Je crois que notre Assemblée devrait faire sien le chiffre de 100 milliards par an avancé par la commission des affaires économiques, en ce qui concerne les investissements à effectuer en Algérie dans le domaine productif, pour couvrir non seulement les besoins actuels, mais également ceux à venir, en raison du développement de la démographie.

Ces investissements ne permettront pas de relever sensiblement le niveau de vie actuel, mais ils faciliteront le maintien du niveau de vie actuel. Le progrès pourrait être recherché dans un effort accru de l'Algérie par un aménagement de sa fiscalité. On dit souvent que celle-ci est lourde; comme dans la métropole, elle n'est pas parfaitement équitable, mais il n'est pas admissible que, dans un pays qui se heurte à des difficultés sans nombre, certains privilégiés ne payent pas leur dû, tout leur dû. (*Applaudissements à gauche et sur divers bancs au centre.*)

Si nous demandons un effort considérable à la métropole, celle-ci doit, en revanche, exercer un contrôle très rigoureux sur les investissements à faire en Algérie. Les investissements nouveaux ne doivent pas aller dans les secteurs suffisamment développés; ils doivent aller là où il est besoin d'obtenir un rendement accru et, en particulier, dans le domaine de l'agriculture traditionnelle musulmane.

Notre rapporteur a dit d'excellentes choses à cet égard; il a mis en garde l'Assemblée contre la politique poursuivie jusqu'ici, politique qui a consisté à construire d'énormes barrages dans lesquels ont été engloutis des dizaines de milliards; et l'on constate, avec regret, que toute l'eau accumulée dans ces barrages n'est pas entièrement ni rationnellement utilisée...

M. le président de la commission. Loin de là!

M. Bégarra. Sur 95.000 hectares effectivement irrigables, grâce aux barrages déjà construits, 48.000 hectares seulement sont irrigués, à peine la moitié.

Nous avons déjà dit dans cette Assemblée, au moment où nous avons discuté le rapport sur les secteurs d'amélioration rurale présenté, au nom de la commission de l'agriculture, par notre ami Cazelles, qu'il fallait appliquer la loi Martin qui permettrait à l'Algérie de récupérer un certain nombre de terres sur la plus-value acquise par les terres irriguées et de recaser ainsi un certain nombre de fellahs et de petits colons disposant de trop peu de terres pour vivre.

Pour des raisons diverses, des raisons juridiques et autres, cette loi n'a pas été appliquée. Si elle ne répond pas actuellement à la situation juridique de l'Algérie, qu'on la modifie et qu'on l'adapte aux conditions actuelles; mais qu'on applique cette loi dans son esprit, car il est inadmissible que ceux qui ont bénéficié de la plus-value acquise grâce à la construction de ces barrages ne consentent pas un sacrifice, d'ailleurs assez léger, pour résoudre le problème du reclassement des travailleurs de la terre.

Ce qui frappe en Algérie ceux qui essaient de se rendre compte de l'important effort poursuivi — car il ne s'agit pas pour nous de méconnaître les sacrifices consentis par la métropole — c'est l'impression profonde que les réalisations ne sont pas à l'échelle des besoins. Malgré cet effort, nous sommes toujours en retard. Il faudrait, dans une première étape, très rapidement atteindre le niveau des besoins actuels et prévoir les besoins futurs. Pour ce faire, les investissements doivent porter dans le domaine où le manque à gagner se fait le plus sentir, au bénéfice — ainsi que je l'ai déjà dit — des petits fellahs, des pasteurs, des salariés sous-employés et des jeunes de plus en plus nombreux qui feront l'Algérie de demain. Tout au moins, les investissements publics ne doivent pas profiter à ceux déjà pourvus. Enfin, cet effort doit requérir la collaboration de toutes les couches de la population algérienne. A cet égard, il est probable que les mesures d'ordre économique et social ne suffiront pas et qu'il faudra envisager des réformes politiques pour créer un climat de confiance; mais ceci est un autre problème. (*Applaudissements à gauche et au centre.*)

M. le président. Dans la discussion générale, la parole est à M. Burkhardt.

M. Burkhardt. Mes chers collègues, c'est très volontiers que, me joignant à l'orateur précédent, je dirai tout le bien que je pense du bon rapport que nous avons entendu. Il y a là nombre d'assertions valablement appuyées sur des quantités de faits et de chiffres; il y a là des vérités qu'il est indispensable de divulguer à travers le pays, et cette tribune est incontestablement l'un des lieux privilégiés pour faire connaître ces réalités.

J'appartiens à un groupe qui comprend un fort pourcentage d'Algériens, et c'est la raison pour laquelle on m'a demandé de vous parler du fait algérien. Je voudrais surtout éviter les redites. Du copieux rapport imprimé vous avez entendu un commentaire court mais substantiel. Je voudrais simplement essayer de définir ici le climat du fait algérien, trop souvent mal compris.

Incontestablement, ceux qui nous accusent de ne faire là-bas que du colonialisme disent des contre-vérités. Il ne faut tout de même pas oublier qu'il y a seulement cent vingt-cinq ans, Alger, qui s'appelait alors El-Djezaïr, cessait à peine d'être turque. Je dis bien « turque », car nous étions en présence non pas d'un pays arabe, mais d'une régence turque, et la France venait là non pas, comme le disent certains, pour permettre à sa soldatesque de commettre je ne sais quelles sortes de crimes, mais pour apporter, au contraire, la paix française, cette paix française qui se mesure par deux chiffres indiscutables: il y avait à l'époque, autant qu'on peut l'affirmer, un million et demi d'habitants en Algérie; il y en a 9 millions 500.000 aujourd'hui. C'est la preuve irréfutable que la France y a apporté la vie. Il est certain qu'il reste beaucoup à faire pour que cette vie soit suffisante. Ce qui frappe, lorsqu'on parcourt les différentes régions de l'Algérie et surtout lorsqu'on s'enfonce dans ce qu'on appelle le « bled », lorsqu'on quitte la zone privilégiée qu'est le Tell pour aller vers le Sud, ce qui frappe c'est la pauvreté que révèlent le paysage et la vie des hommes.

Il est toutefois un fait que je veux souligner dès l'abord: c'est la démographie, dont je dis tout de suite qu'elle est proprement effrayante, car si nous n'arrivons pas à faire des miracles pour créer dans ce pays des possibilités de vie égales à celles d'un territoire comme la France, je crains fort que tous les investissements et tous les efforts s'avèrent un jour stériles et que, reprenant ce qu'on a dit à cette tribune dans le fameux débat qui suivit les événements de novembre: « parce que la France n'aura pas réalisé ces miracles, on lui dira de s'en aller ». Ce qui serait dans ce cas encore, je crois, une hérésie terrible, non seulement pour la France mais pour l'Algérie.

Le fait algérien, notre rapporteur l'a étudié minutieusement dans ses premières pages où il évoque le cadre naturel. L'Algérie est un pays immense, complexe, varié, contrasté, mais où, au total, la nature est dure et surtout capricieuse. Et ce fait algérien est encore plus curieux par le difficile climat psycholo-

gique qui est le sien. Cette terre chargée d'histoire où se sont succédé des civilisations diverses, où dans un cadre africain, sur un substratum berbère, coexistent — beaucoup plus, hélas! que ne se pénètrent — deux civilisations marquées l'une de l'Occident et l'autre de l'Orient, ce vieux pays, rajeuni, demeure sous-développé et connaît, malgré les efforts de plus d'un siècle, une distorsion très grave entre le développement économique — relatif, j'en conviens — et le développement démographique véritablement « galopant ». Telles sont les premières caractéristiques de ce que nous appellerons les réalités algériennes.

Or, ce que nous voulons en Algérie, c'est maintenir et intensifier — avec les progrès sociaux, culturels et politiques, l'essor économique pour qu'elle devienne effectivement une terre française, c'est-à-dire qu'elle soit assimilée, je dirai même intégrée à la manière de vivre de la métropole.

Cependant — et je crois utile de le dire dès l'abord — il faut se garder d'une transposition trop brutale en Algérie des méthodes spécifiquement métropolitaines, précisément parce que le fait algérien présente des différences de structures, des degrés divers de développement d'avec les normes métropolitaines. Est-ce à dire qu'il faille maintenir un état de fait? Non. Je pense surtout que ce qui manque pour une action suivie, profonde, tenace, c'est un véritable bilan: bilan des moyens et des besoins dans l'immédiat, dans le devenir très proche et dans un avenir plus ou moins lointain. Je pense — et je n'engage ici que moi — qu'il faut aller vers l'intégration économique de l'Algérie, sous peine de risquer toutes sortes de déboires.

Evidemment, je n'oublie par les autres intégrations: l'intégration sociale qui rapprochera quelque jour des populations évoluant de nos conceptions de vie en matière de personnes et de biens; l'intégration politique qui fera de tous les gens de ce pays des citoyens comme les citoyens métropolitains. Mais avant tout, ce qu'il faut pousser, et très vite, c'est l'intégration économique de l'Algérie à la France parce qu'en fait l'Algérie est sous la dépendance économique de la France. Je n'entends pas ici apporter de l'eau au moulin de ceux qui déclarent que nous y pratiquons une exploitation colonialiste, mais il est incontestable qu'il existe encore des conceptions économiques dont — et M. Bégarra l'a d'ailleurs souligné au passage — certaines doivent être modifiées dant l'intérêt bien compris à la fois de l'Algérie et de la métropole.

Je ne vous donnerai pas de chiffres — on en a trop cité pour que vous en puissiez « digérer » encore (*Sourires*) — mais n'oublions pas ce double fait que l'Algérie est le premier client de la France et son deuxième fournisseur. Alors, que faut-il faire ? Il faut faire face à la marée montante humaine et se pencher sur le sort des jeunes, comme le disait tout à l'heure si éloquemment notre ami M. Bégarra; il faut lutter contre le chômage ou plus exactement contre le non emploi; il faut élever le standard de vie de tous et surtout des pauvres; il faut distendre et élargir le marché; en bref, il faut développer la productivité.

Le chômage, voilà un terme qui revient souvent et peut-être improprement car il y a, en vérité, non pas tant des chômeurs, c'est-à-dire des gens qui ont perdu momentanément leur emploi, que des gens qui n'ont jamais eu d'emploi ou du moins de moyens réguliers d'existence pour mener une vie normale.

M. le rapporteur. Ce sont des « inemployés ».

M. Burkhardt. Oui. Et permettez-moi, maintenant, de vous rappeler quelques éléments des conditions qui font la vie algérienne. On a dit que l'Algérie était bien placée du point de vue commercial: je ne suis pas tout à fait de cet avis car elle souffre d'abord de sa situation éloignée des marchés métropolitains et étrangers; il faut franchir 800 kilomètres de mer sous le privilège « monopole du pavillon », dont il faudra bien que nous parlions un jour. Il faut parcourir des distances immenses pour mettre en relations producteurs et consommateurs tant sur le marché intérieur que dans le cycle du marché extérieur. Il faut compter avec un climat capricieux, une hydrographie dont on a dit et répété qu'elle était à la fois surabondante et trop maigre, en tout cas extrêmement irrégulière, un sol essentiellement de hautes terres dont les parties les meilleures — les plaines — étaient très pauvres et qu'il a fallu assainir, fertiliser et travailler. Il y a enfin, dans l'état des connaissances minéralogiques, un échantillonnage minier beaucoup plus qu'une véritable exploitation possible, du moins dans la limite des terrains prospectés. Il y a aussi les conditions humaines dont je vous disais tout à l'heure qu'elles font coexister deux sociétés que nous aimerions voir s'interpénétrer davantage. Au total, une économie sous-développée et déséquilibrée.

Je ne voudrais pas — disais-je — abuser des chiffres; permettez-moi cependant d'en citer trois.

Il est de tradition, lorsqu'on étudie économiquement un pays, de parler des secteurs: secteur primaire, secteur secondaire, secteur tertiaire. Le secteur primaire est à la base de toute société; c'est celui où beaucoup d'hommes créent peu de produits, où en particulier beaucoup travaillent le sol pour nourrir la population; or, 77 p. 100 des Algériens sont dans le secteur primaire; c'est ce que tout à l'heure on soulignait quand on vous parlait des 80 p. 100 d'Algériens cultivateurs. Le secteur secondaire, par contre, ne compte que 8 p. 100 de la population. C'est pourtant là que se font, quand la civilisation se développe, les transformations de produits, là que l'industrie joue son rôle de créatrice de richesses. Par contre, 15 p. 100 de la population algérienne des villes appartiennent au secteur tertiaire. C'est incontestablement, dans un pays où le secteur primaire absorbe plus des trois quarts des habitants, un peu lourd et prouve qu'il y a peut-être des effectifs pléthoriques en certains points, dans l'administration et les professions libérales. Mais n'oublions pas que c'est vers ce secteur qu'il faut aller pour qu'une civilisation évolue. N'oublions pas que c'est dans ce secteur qu'il faudra donner du travail à ceux qui n'en trouveront plus dans une Algérie mieux équipée. N'oublions pas que c'est dans ce secteur que se placeront les intellectuels pour lesquels nous voulons, nous aussi, une large place en Algérie.

Je préférerais cependant employer des expression moins classiques. Ce qui fait les difficultés algériennes dans le domaine économique, c'est le petit nombre de gens employés dans l'économie moderne à côté des masses cantonnées dans ce que j'appellerai les économies traditionnelles et même archaïques. Certes, depuis un certain nombre d'années — et notre rapporteur vous a apporté, tout à l'heure, des chiffres — nous voyons de plus en plus les Français musulmans avoir leur place dans l'économie moderne; mais trop nombreux restent les Musulmans enfermés dans cette économie traditionnelle où ils vivotent en circuit fermé, où ils font en quelque sorte de l'autoconsommation. Faut-il brusquement et d'un trait de plume la faire disparaître ? C'est là, je crois, l'un des problèmes les plus graves qui se posent à nous. Tout à l'heure, avec juste raison, M. Bégarra nous disait de porter, vers cette économie agricole notamment, les efforts d'investissement que nous demandons à la France. C'est vrai. Il faut lentement mais très nettement transformer cette économie traditionnelle, faire comprendre à ceux qui s'y cantonnent qu'elle est maintenant périmée, qu'il n'est pas possible de s'y maintenir sous peine de ne jamais pouvoir atteindre le niveau de vie auquel normalement ils aspirent. Mais il y a encore, hélas, et c'est là peut-être le point le plus délicat, ce que j'appellerai l'économie « archaïque », sinon marginale. Je fais ici allusion à cette quantité de gens dont on se demande comment ils vivent; ils n'ont pratiquement rien, ni métier, ni ressources; ils vivotent, n'ont que des moyens empiriques pour subsister au jour le jour; c'est en particulier cette masse de jeunes que l'on voit dans les villes et autour des villes, abandonnés souvent par leurs parents qui n'ont peut-être pas les moyens de les nourrir, ou qui n'ont pas toujours la notion du devoir de père de famille, qui vivent, par exemple, en portant des paniers, en gardant des voitures et, hélas, aussi, en essayant, par le moyen de l'appropriation directe, de subsister dans des conditions toujours extrêmement difficiles. Il y a là, ainsi, des quantités de misérables à qui il faut apprendre à vivre, et tout d'abord à travailler et à croire en la vertu du travail. (*Applaudissements sur divers bancs au centre.*)

M. Rosenfeld. Il faut aussi leur en donner les moyens!

M. Burkhardt. Evidemment, et cela paraît au premier abord séduisant. Mais il est incontestable que la tranformation s'avère difficile. Ce que nous voulons, ce que nous devons faire là-bas, c'est créer et développer les productions sans cesse plus nombreuses et plus variées, c'est organiser les marchés, marché intérieur d'abord — et quand je dis marché intérieur, je conçois immédiatement le stade de l'intégration avec le marché métropolitain — marché avec l'Union française dans son ensemble, marché avec l'étranger. Il faut, je crois, se pencher sur ces problèmes que je ne développerai pas, car je n'entends pas abuser de vos instants. Je voudrais simplement évoquer les deux grandes sortes de remèdes auxquels je pense: remèdes rapides, ceux que l'on peut presque immédiatement réaliser, et les remèdes à plus longue échéance.

Voilà pourquoi il faut donner la priorité à l'équipement économique. Loin de moi l'idée de vouloir subordonner l'équipement social à l'équipement économique, mais permettez-moi de vous faire remarquer que dans l'équipement économique il faut faire un choix — c'est toujours cela le problème humain — entre les biens de production et les biens de consommation. Permettez-moi de dire que dans les pays rajeunis, comme la Russie — et c'est un peu le cas de l'Algérie, qui est un pays

aussi rajeuni — on fait d'abord un effort d'investissement pour créer les moyens de production. Nous sommes persuadés, en effet, que c'est là l'effort prioritaire. Mais nous ne pouvons pas oublier l'aspect humain qui veut — et c'est bien un souci français, d'ailleurs — répandre là-bas des biens de consommation. Nous savons parfaitement que trop de gens sont sous-alimentés, mal logés, mal vêtus, et nous voulons faire tout notre devoir de Français en élevant leur standard de vie.

Il faut donc accroître la part du secteur secondaire, c'est-à-dire développer l'industrie, s'efforcer de faire que l'agriculture soit, elle aussi, industrialisée, grâce aux systèmes collectifs, aux méthodes et aux moyens modernes, aux S. A. R., au paysannat. Il faut aussi que nous développions les investissements. C'est évidemment là — on l'a expliqué — œuvre complexe supposant une épargne qui ne soit pas existante. Or, les Algériens ne sont par des épargnants, pas plus les Algériens d'origine européenne d'ailleurs que les Algériens d'origine musulmane; nous sommes dans un pays où l'on vit au jour le jour, où l'on investit pour accroître ses richesses, où l'on dépense parce qu'on a soif de vie. C'est un fait. Et nous, les métropolitains, venus en Algérie, nous ne vivons pas autrement. Mais n'allez pas croire, cependant, comme trop souvent on le dit, qu'un million d'Européens en Algérie y vivent comme dans un pays de cocagne. On oublie trop souvent de dire que dans ce pays, s'il y a, effectivement, de grosses fortunes, plus d'un million d'Européens sont tout simplement des travailleurs qui gagnent leur vie honnêtement, comme ils la gagneraient en France, par leur travail.

Il faut aussi lutter contre la cherté de l'argent. C'est là un point extrêmement grave. Dans ce pays où l'usure sévissait lorsque nous sommes arrivés, nous n'avons pas encore su procurer l'argent à bon marché.

Trop souvent, lorsque quelqu'un a besoin d'emprunter, pour vivre ou pour développer l'économie de son exploitation, il ne trouve d'argent qu'à des taux de 12 à 15 p. 100 au moins. Il y a là incontestablement une situation extrêmement grave que je tenais à souligner ici.

Quant aux remèdes à longue échéance, il y a lieu d'insister sur le climat psychologique nécessaire pour les envisager. La formule élémentaire est très facile à trouver: il faut accroître la productivité. Mais accroître la productivité, c'est persuader les Algériens de cette nécessité, et c'est là le premier effort qu'il faudra faire.

Profondément respectueux de mes frères mulsulmans, je le dis, parce que je crains qu'ils n'aient pas toujours compris la nécessité de cette productivité, parce que, pour eux, travailler, c'est d'abord ne pas mourir de faim; ils se contentent trop de ces fins-là, c'est-à-dire de vivre au jour le jour; quand ils ont amassé un petit pécule, ils ne poussent pas davantage parce qu'ils ne connaissent pas encore suffisamment ce que nous appelons les « besoins supérieurs », que, nous avons, nous, déjà mieux conçus. C'est tellement vrai qu'ils se transforment dès qu'ils viennent en métropole, où ils changent très vite leur genre de vie; ils comprennent alors un certain nombre de choses qu'ils n'avaient pas vues là-bas et cela aussi est incontestablement à inscrire à l'actif de la France. Il faut les persuader que c'est par le travail constant, par l'effort de modernisation, par l'évolution indispensable, que l'on se dirige vers une économie meilleure. Le grand problème est un problème d'éducation, mais pas seulement par l'école, et M. Bégarra a eu parfaitement raison de dire tout à l'heure combien c'était là un de nos devoirs essentiels. L'école française a fait là-bas, en même temps que la médecine française et les investissements économiques, de véritables miracles. Elle a ouvert les cerveaux, elle les a poussés vers des aspirations élevées et nous en sommes très fiers. Mais il faut aussi — et M. Bégarra le soulignait — que cette école française, sans rien négliger de ce que nous appelons l'instruction générale, fasse un effort considérable pour amener nos jeunes à faire de la technicité. M. Bégarra disait tout à l'heure à juste titre qu'il y a insuffisamment de musulmans dans les écoles techniques et il en a donné des raisons. A mon avis, il en est d'autres: on n'a pas encore assez fait comprendre à ces jeunes que l'effort créateur, ce n'est pas seulement l'effort purement intellectuel mais c'est aussi l'effort manuel. Il faut que les professions manuelles soient, là-bas, réhabilitées comme elles le sont partiellement en France; le jeune qui fréquente l'école ne doit pas avoir comme unique pensée de devenir immédiatement un employé de bureau ou un gardien quelconque; il faut qu'il songe à devenir un producteur efficient en même temps qu'il aspire à être un consommateur davantage satisfait.

L'éducation, je la vois aussi par les masses. Quel que soit l'effort que nous ferons dans la scolarisation, nous ne rattraperons pas le temps perdu et, surtout, nous ne pourrons pas instruire des gens ayant dépassé l'âge scolaire, que les nécessités de la vie ont amenés à rompre avec l'école. Mais devons-nous les abandonner, les laisser attendre les miracles que d'aucuns, en leur donnant des conseils de révolte et d'insoumission, leur font miroiter. Non, il faut essayer de faire comprendre aux populations que nous sommes une grande famille, une famille hétérogène bien sûr, une famille compliquée, mais une famille de plus en plus française, sans cesse en marche vers le mieux être.

Je n'ai pas ici à justifier — on l'a fait éloquemment — les demandes de crédits que nous adressons à la métropole; certains disent que les Algériens sont des mendiants. En vérité, nous sommes non des mendiants, mais des besogneux et nous avons besoin du concours de la France. Ceux qui attendent de nous des miracles savent très bien que les miracles sont rares. Certes, nous pouvons avoir foi dans la science, nous pouvons, à l'ère atomique, espérer qu'un jour l'atome créera des richesses là où il paraît humainement impossible d'en trouver, comme dans le Sahara. Mais c'est là une hypothèse et ce ne sont pas avec des hypothèses qu'on résoud, dans l'immédiat, les difficultés de la réalité.

Nous devons donc avant tout développer les investissements, inciter non seulement les investissements publics, mais les investissements privés à aller là-bas. Il y a, bien sûr, une condition de base que, loyalement, on n'a pas le droit de négliger et que je proclame du haut de cette tribune: il ne faut pas qu'au moment où on demande à la France d'apporter là-bas ses capitaux, on la menace de la mettre un jour dehors au nom de je ne sais quel nationalisme.

Oui, la France et l'Algérie doivent choisir. Faut-il revenir en arrière, faut-il vouloir refaire de ce pays un pays arabe et un pays musulman ? Ce serait oublier que l'Algérie n'a pas toujours été un pays arabe, que ce n'est pas un pays arabe, et qu'elle n'a pas toujours été non plus un pays musulman, mais qu'elle a été aussi, avant, un pays chrétien.

Nous ne cherchons pas ici à opposer des hommes, des races et des étiquettes; lorsque l'Algérie française sera davantage intégrée dans l'économie métropolitaine, ce jour-là, quels que soient les hommes qui l'habiteront, les populations algériennes, bigarrées sans aucun doute, se sentiront mieux vivre dans des conditions qui se rapprocheront, au fond, beaucoup de celles de la douce France. (*Applaudissements au centre.*)

M. le président. Quelqu'un demande-t-il encore la parole dans la discussion générale ?

M. Lechani. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. Lechani.

M. Lechani. Mesdames, messieurs, le rapporteur ayant traité magistralement le sujet, et les précédents orateurs ayant à peu près tout dit, il ne me reste pas grand'chose à ajouter. Je dois cependant souligner une tendance d'opinion que je ne puis partager. On a eu tendance, en effet, à considérer la poussée démographique algérienne comme une menace, un danger, presqu'une calamité. Permettez-moi de persister à penser que la véritable richesse d'un pays est constituée d'abord par les hommes! (*Très bien! très bien! à gauche.*) Ce ne sont pas les navets, les carottes et les autres productions qui constituent la richesse du pays, mais les hommes; ce sont eux les producteurs, ce sont eux les consommateurs, ce sont eux les citoyens, ce sont eux les contribuables, ce sont eux, en un mot, l'humanité. Je m'étonne que la poussée démographique puisse être considérée comme une calamité, comme un véritable danger. Du reste, à mon avis, l'Algérie n'est pas surpeuplée. Il suffit, pour s'en convaincre, de parcourir le pays pour voir que de vastes espaces, où une population peut profondément se fixer, sont actuellement inhabités.

Ce qui est vrai, c'est que le pays n'est pas rationnellement exploité, qu'il n'est pas équipé, que sa production n'est pas suffisante, et que l'économie du pays n'est pas à l'échelle et à l'image des besoins des hommes. On trouve du vin, en grande quantité, en Algérie, mais tout le monde ne boit pas de vin; on y produit des agrumes, mais toute le monde ne mange pas des oranges, non parce que les gens ne désirent pas en manger, mais parce qu'ils n'ont pas les ressources suffisantes pour s'en procurer.

J'ai peur d'ailleurs, lorsqu'on parle de danger en cette matière, que l'on vise plus particulièrement l'accroissement de la population indigène, et uniquement celle-là. Ne continue-t-on pas, en effet, à faire venir de la population d'ailleurs ? Il en vient de France, et c'est normal, mais aussi d'Italie, d'Espagne, de partout. Qu'on ne vienne pas nous dire, par conséquent, que la poussée démographique algérienne constitue une menace, à moins qu'on ne voie une menace dans le nombre d'indigènes algériens qui naissent et vivent.

M. Rosenfeld. Très bien!

M. Lechani. On parlait tout à l'heure du recrutement d'instituteurs, qui pose un grave problème. Il ne serait cependant pas impossible de trouver sur place suffisamment d'instituteurs si l'on voulait recruter dans le pays; le problème ne se pose pas seulement dans l'enseignement, mais aussi dans l'ensemble du corps des fonctionnaires. Le recrutement extra local, le recrutement qui se fait en France, nous en avons besoin certes, mais il nous coûte très cher. Je n'en veux pour preuve que cette contradiction à laquelle on a abouti: l'Algérie est un pays pauvre — c'est admis par tout le monde — l'Algérie a des besoins d'équipement — c'est admis par tout le monde. En Algérie, la vie n'est pas plus chère qu'en France, je crois même qu'elle est un peu plus chère de ce côté-ci que là-bas, et nous payons nos fonctionnaires plus cher qu'en France, pays plus riche, pays plus équipé, où le coût de la vie n'est pas supérieur à celui de l'Algérie. N'y a-t-il pas là une contradiction ?

M. La Gravière. C'est antidémocratique.

M. Lechani. C'est une de ces contradictions que je suis obligé de souligner, non pas que je trouve les fonctionnaires trop bien payés; si l'on veut des fonctionnaires de qualité il faut qu'ils puissent vivre et vivre décemment; mais la contradiction n'en demeure pas moins: l'Algérie plus pauvre, l'Algérie ayant plus de besoins et où la vie n'est pas plus chère qu'en France, paye ses fonctionnaires 33 p. 100 de plus. C'est un fait. Je suis moi-même fonctionnaire, je peux donc en parler à mon aise, je ne fais pas de démagogie. Tous les ans nous avons à peu près un milliard de frais de passages gratuits pour ramener les fonctionnaires dans la métropole; il y a là quelque chose que je n'arrive pas à comprendre.

M. Bégarra signalait tout à l'heure qu'aux examens de formation professionnelle on ne rencontrait pas beaucoup d'indigènes; en fait, ceux-ci sont handicapés dans les concours et les examens. Mais si l'on veut véritablement faire une place plus large à l'élément indigène, il existe une solution très facile: exiger des candidats à toutes les fonctions, à toutes les formations, la connaissance de la langue arabe et des dialectes du pays. Ces fonctionnaires, ces ouvriers, ces employés doivent en effet être en relation directe avec la population qu'ils doivent servir et pouvoir se mettre en contact étroit avec elle; il faut donc qu'ils apprennent la langue du pays puisque l'on n'a pas donné suffisamment d'instruction à la population autochtone. (*Très bien! très bien! et applaudissements à gauche.*)

Si l'on prenait une décision dans ce sens, immédiatement, le nombre de candidats indigènes serait plus élevé.

Lorsqu'on parle de l'Algérien au point de vue économique, comme au point de vue administratif, comme au point de vue social, il faut noter que pour l'Européen, le problème est résolu. Le niveau de vie de l'Européen d'Algérie n'est pas inférieur à celui du métropolitain, c'est donc surtout les indigènes que l'on vise. Lorsqu'on précisait tout à l'heure que le revenu moyen est de 51.000 F en Algérie, M. Bégarra avait raison de signaler qu'il s'agit d'un revenu moyen, et si ce chiffre est atteint, c'est précisément grâce à une nombreuse population indigène dont le budget familial, n'arrive quelquefois pas à dépasser 20.000 F par an.

Voilà pourquoi le revenu moyen de l'Algérie en général arrive à 51.000 F. A la vérité, il est bien plus bas pour la population indigène.

Je ne voudrais pas parler trop longuement et répéter ce qui a été dit tout à l'heure, mais simplement, pour terminer, dire que l'on a tort de croire que si parfois l'indigène n'a pas amélioré ses conditions de vie, que s'il ne produit pas davantage comme le disait notre ami M. Burckhardt, c'est parce qu'il ne veut pas travailler plus, et produire plus, ou parce qu'il ne veut pas se moderniser, ou que son revenu est suffisant pour ne rien modifier de son état et qu'il se contente de subsister. C'est une erreur! Il a des besoins immédiats très exigeants, qu'il voudrait satisfaire; mais on ne lui donne pas la possibilité de pouvoir produire davantage, de pouvoir travailler davantage.

On a parlé de « chômeurs », c'est inexact; il ne peut s'agir de chômeurs. Le chômeur est un individu qui a travaillé à un moment donné, et qui pour des raisons indépendantes de sa volonté a dû abandonner son travail. Mais là, il s'agit du non-emploi; il n'y a pas de travail. Qu'on ne sétonne donc pas que ces gens se fassent portefaix, cireurs, ou remplissent toutes autres petites besognes pour éviter de mourir de faim. A vrai dire, on ne leur donne pas la possibilité de se moderniser, de trouver du travail.

En me plaçant sur le terrain purement agricole, leurs terres sont déjà de moins bonne qualité que les autres; tout le monde la reconnu. Elles sont, de plus, de surface très restreintes, tout le monde l'a reconnu. Et, bien plus, si l'on tient compte de ce qu'ils n'ont pas reçu d'éducation, de ce qu'ils n'ont pas reçu de formation professionnelle, de ce que le crédit ne leur est pas facilité, comment voulez-vous que ces indigènes puissent produire davantage ? Comment voulez-vous qu'ils puissent employer des engins modernes ? Le crédit ? Allons donc! On n'accorde pas de crédits à ceux qui ne peuvent pas payer! On n'accorde pas de crédits sur des terres indivises. Or, c'est le cas pour beaucoup de propriétaires algériens. Ne nous étonnons donc pas s'il n'y a pas suffisamment de production, s'il n'y a pas suffisamment de travail.

Il s'agit plutôt de problèmes de formation, de problèmes d'instruction! C'est une question de capitaux à investir; c'est une question de travail à trouver. Et si l'on va au fond des choses, c'est non une question économique, mais une question politique, car la structure même du régime en est cause.

Il faut donc trouver du travail, il faut investir d'immenses capitaux.

Il y a tout de même des choses qui tombent sous le sens. On nous a souvent répété que l'Algérie n'était pas un pays industriel, mais c'est parce qu'on n'a pas voulu l'industrialiser. Nous produisons de la laine, nous ne la travaillons pas sur place; nous produisons de l'alfa, qui se travaille en Angleterre. (*Très bien! très bien! à gauche.*) Nous produisons toute une quantité de produits qu'on envoie ici, en France. Cependant, on nous dit que nous avons du minerai que nous ne pouvons pas traiter sur place parce qu'il n'y a pas de houille; on nous a souvent raconté cette histoire depuis de longues et de longues années alors que j'allais à l'école. A la vérité c'est parce qu'on ne voulait pas industrialiser le pays. La houille, on peut la faire venir. On préfère, au contraire, faire venir le minerai pour le travailler sur place et renvoyer ensuite des produits manufacturés revendus à des prix augmentés, les frais de transport étant doubles.

Je ne veux pas m'éterniser davantage, ni allonger la discussion. Je ne peux que me rallier aux conclusions du rapporteur et des orateurs. L'effort de la France a été jusqu'ici très intéressant, je dois le reconnaître. La France a aidé l'Algérie, mais l'aide accordée n'est pas à l'échelle de nos besoins. Si l'on veut que le pays se modernise, qu'il y ait du travail pour tous, si l'on veut que le pays se civilise, il faut une aide sérieuse, beaucoup plus importante que celle qui nous a été apportée jusqu'ici. (*Très bien! très bien! et applaudissements à gauche et sur divers bancs.*)

M. Fleury. Mes chers collègues, mon intervention sera très brève et ne portera que sur un point des difficultés dont les orateurs précédents se sont fait l'écho.

Je ne voudrais vous parler que des difficultés de l'industrialisation en Algérie. Chacun des orateurs qui m'a précédé a bien souligné que cette industrialisation était à la base d'un développement valable de ce pays. En particulier on nous a dit que 8 p. 100 seulement de la population était employée dans le secteur secondaire, alors qu'il est bien connu que c'est par le développement du secteur secondaire que les différents pays accomplissent leur évolution économique pour tendre vers le stade d'une économie tout à fait développée comme celle de l'Amérique, où sept ou huit pour cent seulement de la population se trouve dans le secteur primaire, et où la très grande abondance de la fabrication du secteur secondaire permet au secteur tertiaire de réunir plus de 50 p. 100 de la population.

Le problème qui se pose est de savoir si, en Algérie, on a véritablement fait preuve d'une volonté d'industrialisation; il ne faut pas se dissimuler qu'un certain nombre de puissances, inconsciemment probablement, luttent contre celle-ci. Il s'agit d'abord de l'industrie métropolitaine. Celle-ci aurait naturellement le plus grand intérêt à ce que l'Algérie fût développée économiquement. Nous nous trouvons en présence d'une population de 9 millions et demi d'habitants, laquelle, si elle était véritablement composée de consommateurs, augmenterait énormément le marché qui s'offrirait à l'industrie métropolitaine. Ce serait en conséquence de la part de l'industrie métropolitaine un sentiment bien entendu de son intérêt que de contribuer à ce développement. Malheureusement, chaque industrie considérée individuellement voudrait bien que toutes les autres accomplissent l'effort nécessaire, mais se refuse pour son compte à susciter dans son domaine propre un concurrent nouveau. Je suis absolument convaincu que si l'on s'adressait à M. Villiers ou au patronat dans son ensemble pour faire cesser cet état de choses, on serait bien accueilli, mais dans chaque classe d'industrie particulière on se trouverait au contraire considéré comme un « empêcheur de danser en rond »...

Il y a également les agriculteurs. Je parle de la grande agriculture, qui a besoin d'exporter en France, soit le vin, soit les agrumes, et qui, naturellement, sait bien qu'on n'exporte pas dans un pays sans s'engager par là-même à en recevoir les importations. Ce secteur de l'économie, sans encore une fois s'imposer délibérément à l'industrie, n'a pas une tendance naturelle à la favoriser.

Enfin, il y a l'armement. Les armateurs ont eux-mêmes un intérêt évident à voir se développer un trafic important, actif, et portant sur des matières lourdes; ils ne seraient donc pas non plus enclins à voir l'industrie se développer.

Et de toutes ces tendances l'administration se fait plus ou moins consciemment l'écho. Nous savons bien que l'industrie, comme certains de mes prédécesseurs l'ont rappelé, a été favorisée par certaines mesures particulières visant l'agrément au plan de certaines industries. Mais ce qu'il nous faut retenir c'est que cet encouragement est proportionnel à la réussite de ces industries et non aux difficultés qu'elles rencontrent pour l'implanter. Cet encouragement porte essentiellement sur deux points.

Faire remise pendant cinq ans des impôts sur les bénéfices industriels et commerciaux et accorder une ristourne de 4 p. 100 sur la taxe à la production. Il est évident qu'une remise des impôts sur des bénéfices ne présente d'intérêt que si les bénéfices sont réalisés, ce qui n'est naturellement pas le cas de la plupart des industries naissantes pendant les cinq premières années de leur vie.

En second lieu, une ristourne de 4 p. 100 sur la production ne constitue une contribution importante que si celle-ci est élevée; or, précisément, elle est faible au début et l'avantage visé ne bénéficierait en somme qu'à des industries qui seraient dès l'abord prospères, c'est-à-dire qui, précisément, n'auraient pas besoin d'encouragement.

Par conséquent, il semble bien qu'un encouragement proportionnel aux difficultés et non pas à la réussite serait infiniment plus valable et contribuerait plus efficacement au développement, ou tout au moins à la création d'industries algériennes nombreuses.

Enfin, considérons l'exportation. On nous a dit que le marché algérien était particulièrement étroit et que cette étroitesse constituait un des obstacles majeurs à la création d'industries en Algérie. Or que fait-on pour accroître ce marché ?

Il existe à droite et à gauche le Maroc et la Tunisie. Or, la ristourne qui est acquise aux industriels pour leurs ventes en Algérie et pour leurs ventes à l'exportation n'est pas valable, dit le texte législatif, pour les exportations dans l'Union française. Toutefois, le Maroc et la Tunisie ne font pas partie de l'Union française, et cependant, quand les industriels réclament le versement de cette ristourne pour les exportations qu'ils font dans ces deux pays, très arbitrairement l'administration leur déclare qu'à ce point de vue, et à ce point de vue seulement, le Maroc et la Tunisie font partie de l'Union française et ne donnent pas lieu au payement de la ristourne. Il s'agit là d'un véritable abus que je signale à l'attention de votre Assemblée.

Enfin, divers encouragements sont donnés à l'industrie métropolitaine mais dont l'industrie algérienne ne profite pas. Par exemple, la taxe à la valeur ajoutée a entraîné une détaxation des investissements et de toutes sortes de dépenses qui passant auparavant dans les frais généraux, se trouvent, maintenant, détaxées. Or, rien de tel n'a été appliqué en Algérie, de sorte que les investissements de même que les dépenses de frais généraux dont je viens de parler continuent à être frappés de la totalité de la taxe à la production.

Enfin, des décrets récents viennent de décider un certain nombre d'encouragements pour la décentralisation de l'industrie métropolitaine. Ces décisions sont importantes puisque, dans certains cas, elles prévoient une subvention de 20 p. 100 des investissements des industries qui consentent à se décentraliser en province. Or, dans les régions sous-développées, ne figure pas l'Algérie. On est, en conséquence, obligé de reconnaître que les différents encouragements donnés à l'industrie algérienne n'ont pas toute la valeur souhaitable et que, sur ce point, le Gouvernement devrait, à notre avis, prendre une position très ferme. (*Applaudissements à gauche et au centre.*)

M. le président. Dans la discussion générale, la parole est à M. Iba Zizen.

M. Iba Zizen. Mes chers collègues, il y a des mois et des mois qu'on écrit sur l'Algérie et qu'on en parle. C'est certainement la preuve que, dans le cadre de la nation, l'Algérie tient une place de choix et que non seulement elle fait partie de la grandeur de la nation française, mais qu'elle en est devenue un élément de vie. A cet égard, je trouverais, pour ma part, presque salutaires les flambées algériennes que nous avons déplorées, et que nous déplorons encore, en ce sens qu'elles ont provoqué dans la métropole un véritable remous de conscience, un émoi si profond que le tumulte d'imprimerie des journaux et les tempêtes verbales qui se sont multipliées, non seulement dans des assemblées, mais en dehors d'elles, n'en étaient qu'une petite et faible manifestation.

Voyez-vous, nous avons, nous Algériens, l'impression que la métropole s'est réveillée parce que, précisément, elle a été secouée dans ses profondeurs...

M. La Gravière. C'est parfaitement exact!

M. le rapporteur. Elle aurait dû se réveiller plus tôt!

M. Iba Zizen. ...Nous avons l'impression, puisque je m'adresse à la métropole, qu'il était temps qu'elle sortît de cette espèce d'euphorie dans laquelle la conviction que l'Algérie était prospère et tranquille l'avait plongée; il était temps qu'elle sortît de cette espèce de repos d'esprit — je n'ose pas dire d'indifférence — qui était devenu celui de la métropole depuis que, il y a quelque soixante ans, sous couleur de générosité, mais en réalité pour sauvegarder et alléger son budget, la métropole a donné à l'Algérie son autonomie financière.

Aujourd'hui, pour la métropole autant que pour nous, Algériens, le réveil est dur, parce qu'il faut payer. Il faut payer un certain nombre de fautes d'omission.

La métropole a laissé se développer en Algérie une certaine richesse, limitée malheureusement au profit d'une minorité, sans se souvenir — ce que, tout à l'heure, notre ami Lechani rappelait — qu'il n'est de richesse que de l'homme, et surtout sans constater qu'au fur et à mesure qu'une certaine richesse se développait, s'accroissait aussi une misère immense, en regard des apparentes richesses.

La métropole a laissé s'organiser ou organiser un immense pays, non pas à fond, non pas en tous sens, en profondeur et en étendue, mais malheureusement selon les besoins de l'heure, par zones géographiques ou par zones humaines — je le dis encore une fois — selon l'intérêt du moment, si bien qu'aujourd'hui vous, métropolitains, nos collègues et nos amis, vous vous étonnez sans doute qu'on vous apprenne, dans les nombreux discours que vous entendez, qu'il y ait tant de terres incultes, tant de jachères non seulement de la terre, mais aussi tant de jachères non moins graves de l'ignorance et de l'esprit. Maintenant, pour corriger cette carence il faut dans une certaine mesure payer, et c'est ce que l'Algérie vient vous demander.

Sur le plan des rapports humains, on a laissé se fausser précisément un certain nombre de rapports parce qu'on a laissé se développer, sans s'en soucier dans la métropole, d'un côté des complexes de supériorité systématiques ou systématisés, alors qu'en parallèle se développaient également des complexes sinon d'infériorité, du moins d'assujettis, de dominés, de pupilles à perpétuité qui deviennent, sous l'effet de l'irritation, des hommes disponibles au mécontentement, à la colère — et parfois, nous en avons malheureusement un témoignage depuis novembre — à la révolte.

On a laissé également une catégorie d'hommes, peut-être des deux milieux, peu importe, une classe sociale jouir des avantages du temps, jouir de situations privilégiées au détriment de la masse si bien que maintenant c'est à la métropole qu'il importe de faire et d'adresser un rappel à l'ordre à Algérie.

On a laissé se créer, et se développer insidieusement et dangereusement, un certain nombre de conflits sociaux, moraux, psychologiques si bien que ce n'est pas du tout en terre algérienne que nous trouverons les solutions. Les solutions ne peuvent venir que de la métropole car seule elle peut exercer un arbitrage souverain sur les uns et sur les autres. Malheureusement elle ne peut intervenir qu'à une heure où les structures parlementaires, les structures du régime lui-même, ne lui permettent peut-être pas d'exercer ce pouvoir souverain d'arbitrage avec efficacité. On le lui demande à une heure où un certain nombre de pressions, de perfidies étrangères...

M. Alfred Bour. Très bien!

M. Iba Zizen. ... à une heure où le brassage des idées et des peuples, et un certain réveil de concepts plus ou moins suggérés de l'étranger, plus ou moins sages, plus ou moins organisés, plus ou moins orientés, quelquefois désordonnés, j'ose le dire, ne permettent pas à la métropole d'exercer un arbitrage efficace.

Maintenant, le danger menace et il faut que la métropole — c'est surtout à elle que je m'adresse — mobilise tous ses moyens, ses moyens de puissance matérielle et financière, tous ses moyens d'intelligence pour repenser, à fond, les questions algériennes en fonction, non seulement de l'immédiat, mais surtout en fonction de l'avenir...

M. La Gravière. Très bien!

M. Iba Zizen. ... non seulement de l'Algérie, mais de l'Union française, car tout le monde est convaincu que l'Algérie est la « colonne vertébrale » de toute l'Union française. Il importe que maintenant la France, la métropole, apporte toute sa volonté, toute sa lucidité, toute sa sagesse — rien n'est de trop actuellement — pour réduire le conflit et préparer les voies de l'avenir.

M'adressant plus particulièrement à vous, mes chers collègues et amis de la métropole, je viens vous dire: nous souhaitons qu'une vaste, une énorme croisade de secours matériels, de secours financiers, de secours moraux, vienne nous aider en Algérie pour calmer les colères, pour apaiser les consciences, mais aussi pour remettre chacun à sa place, dans de nouvelles structures où tous les éléments de la population seront à stricte égalité et pour que ces nouvelles structures permettent des rapports humains dans un climat d'amitié.

Je suis convaincu que, quelle que soit notre bonne volonté, à nous Algériens, qui sommes liés déjà par tant de choses, et en raison des difficultés que nous venons de vivre, en raison des pressions étrangères et des courants qui traversent toute l'Afrique du Nord, je suis convaincu que notre salut doit venir de la métropole. N'en doutez pas! Croyez-moi, et croyez également M. Lechani et d'autres hommes de notre catégorie.

Nous qui sommes les hommes du cru, nous qui avons été naturalisés, spiritualisés par la culture française, vous pouvez nous croire. Nous sommes des milliers et des milliers d'hommes attachés à la France, mais attachés par une option volontaire et non pas aveugle, par une option consciente et affective pour tout ce que la France nous a apporté, pour tout ce qu'elle nous a donné, pour tout ce qu'elle représente à nos yeux et à nos esprits. De cela, n'en doutez pas!

Si un certain nombre d'erreurs, un certain nombre de fautes — elles sont innombrables — un certain nombre d'incapacités de la part de l'élément musulman, de la part de l'élément autochtone, un certain nombre d'incompréhensions, ont créé malheureusement, ce que j'appellerai des forces rétives — ce sont celles qui se rebellent — et ont créé un certain nombre de forces réfractaires, il y a, en contrepartie et en consolation pour vous, métropolitains, de magnifiques forces de la fidélité. La métropole peut repartir sur les forces de la fidélité, à condition qu'on mette ces forces à leur place, à condition qu'on les valorise, et à condition — à mon avis, je l'exprime de manière très nette — à condition qu'on ne considère pas les forces de fidélité simplement comme des valeurs d'outils ou d'instruments, mais comme des valeurs d'intelligence, comme des valeurs de collaboration à égalité.

Je voudrais, tout de même, malgré les difficultés de l'heure, terminer sur une note optimiste, car je pense que tout peut repartir de manière heureuse en Algérie, mais à condition qu'on y apporte un certain nombre de nouveaux concepts, qu'on y apporte un certain nombre de nouvelles méthodes et même, si possible, des équipes d'hommes neufs. Si nous avons des hommes remarquables en Algérie et dans tous les milieux, il n'empêche que nous avons encore, en trop grand nombre, des hommes à l'esprit fossilisé, cristallisé dans de vieilles routines ou des idées périmées, si périmées qu'un certain nombre de rouages de la machine algérienne grincent continuellement.

Voilà, mes chers collègues, la part d'alerte que je vous devais. Je vous ai dit tout à l'heure que je m'adressais d'une manière particulière aux métropolitains; j'ai tenu parole. Vous voyez que je suis intervenu en termes généraux et non pas dans les détails; je n'ai pas voulu développer devant vous des programmes économiques ou administratifs, on l'a fait en termes éloquents. Je voulais éviter des redites mais si j'ai tenu ce langage, en termes généraux, je le répète, c'était précisément pour éviter, dans un climat de nervosité et d'hypersensibilité, un ton de polémique.

Croyez bien, pour en terminer, que je ne suis animé, comme M. Lechani, comme tous ceux qui appartiennent à l'Université ou qui ont été formés par elle, que par le souci et la volonté majeure d'assurer à cette heure le salut et la prospérité d'une Algérie définitivement française. (*Très bien ! Applaudissements à gauche et au centre.*)

M. le président. Quelqu'un demande-t-il encore la parole ?

M. Lechani. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. Lechani.

M. Lechani. On évoquait, tout à l'heure, la loi Martin qui n'était pas appliquée. Evidemment je ne me placerai pas sur un plan politique ou moral. Nous sommes ici dans le domaine économique, mais sur le terrain agricole, on peut, par exemple, procéder à une véritable réforme agraire en limitant l'étendue d'immenses domaines, ayant parfois plusieurs milliers d'hectares; on peut racheter les propriétés appartenant à certaines sociétés, qui sont louées et où l'on fait travailler les khammès. On peut distribuer ces terres, car il y a encore des terres productives et de qualité que l'on peut reprendre, mais je ne crois pas que l'Etat se décide à des solutions de cette nature, puisque sur le terrain industriel, il n'a pas pris de décision. Il n'y a pas que la question de l'alfa que je citais tout à l'heure en exemple, mais tout un ensemble de problèmes. Des firmes françaises vont à l'étranger créer des ateliers, des usines de montage, c'est-à-dire du travail, de l'emploi, de la richesse, alors qu'en Algérie, on ne crée pas de telles usines, de tels ateliers! C'est toute une mentalité à réformer. Il faudrait que les capitaux métropolitains allassent s'investir d'abord en Algérie, avant de passer à l'étranger. Voilà tout le problème.

M. le président. La parole est à M. le président de la commission des affaires économiques.

M. le président de la commission. Mesdames, messieurs, le président de votre commission des affaires économiques voudrait se féliciter du débat qui s'est institué ce matin dans cette Assemblée et qui montre combien nous sommes soucieux des destinées de tous les territoires qui se rattachent à la communauté française. Contrairement à ce que pouvait penser tout à l'heure notre ami M. Iba Zizen, la commission des affaires économiques n'a pas attendu ces derniers mois et les événements douloureux que nous avons connus pour se soucier de tous ces problèmes. Et chacun ayant rendu hommage à notre rapporteur, M. Reverbori, je dirai qu'il a travaillé pendant de longs mois — et bien avant le déclenchement de ces événements — sur ce rapport, et qu'il a apporté, comme vous avez bien voulu le remarquer, de très utiles indications et des arguments très pertinents.

M. Rosenfeld. Me permettez-vous de vous interrompre, mon cher collègue ?

M. le président de la commission. Je vous en prie.

M. Rosenfeld. Je crois que vous n'avez pas exactement compris la pensée de notre collègue. Ce n'est pas à la commission qu'il faisait des reproches. Ce n'est même pas à notre Assemblée. Il a fait allusion à l'opinion publique française et au Parlement qui se réveillent seulement quand le sang commence à couler. (*Très bien! très bien!*)

M. le président de la commission. Je voulais, en tous les cas, rendre à notre rapporteur et à la commission que j'ai l'honneur de présider, l'hommage qui leur est dû pour s'être inquiétés de ce problème dès que la situation en Algérie est devenue plus difficile, en 1952, et dès que nos collègues du groupe socialiste ont déposé la proposition dont nous discutons aujourd'hui. Je suis heureux d'ailleurs de constater que la discussion générale a montré l'accord quasi unanime de tous les orateurs sur les conclusions de la commission, et je crois que nous devons remercier notre collègue M. Reverbori de nous avoir facilité la tâche par un rapport en tous points remarquable. (*Très bien! très bien! — Applaudissements au centre et à gauche.*)

Je voudrais dire à M. Bégarra, d'ailleurs membre de la commission des affaires économiques et sachant très bien dans quel état d'esprit nous avons examiné la proposition qui nous était soumise, que les problèmes sociaux ne nous ont pas échappé et que, bien entendu, comme il l'a dit lui-même, la commission des affaires économiques n'examine les problèmes que sous l'angle social, qui est la finalité de ses travaux; car rien ne servirait de bâtir l'économie si celle ne tendait pas à une amélioration sociale. C'est là une des règles que la commission des affaires économiques respecte en permanence; elle l'a fait là aussi, et d'ailleurs les conclusions auxquelles M. Bégarra a bien voulu souscrire montrent bien que, derrière les impératifs économiques que nous préconisons, se profile l'amélioration des conditions de vie de toute la population algérienne et, tout particulièrement, des plus déshérités, sur lesquels il a attiré spécialement notre attention.

Je voudrais aussi préciser un point à notre collègue M. Bour en ce qui concerne la démographie. Certes, tout à l'heure, M. Bégarra lui a répondu que les statistiques démographiques, en Algérie comme partout ailleurs, avaient pu être influencées par des événements extérieurs à la statistique elle-même. Toutefois, j'ai sous les yeux un document officiel qui corrige un peu l'interprétation des deux résultats de recensement. Il montre qu'en tenant compte de toutes les raisons qui ont pu faire modifier les états de déclaration, de toute façon la population actuelle de l'Algérie est voisine de 9.500.000 habitants, à quelques dizaines de milliers près et qu'elle était, en 1948 et non pas en 1946...

M. Alfred Bour. J'ai fait une erreur de deux années, je m'en excuse.

M. le président de la commission. ...de 8.300.000 habitants, ce qui représente une différence de l'ordre de 1.200.000. En six ans, cela fait bien environ 200.000 habitants de plus par an, soit 2 p. 100 d'augmentation par an, en moyenne. Si l'on ajoute que dans certains cas la variation n'est pas aussi impor-

tante puisque, dans les territoires du Sud la population n'a pratiquement pas augmenté, et que, dans le département d'Oran, elle s'est moins accrue que dans les autres régions, on arrive, entre 1948 et 1954, pour le département d'Alger par exemple, à une augmentation de l'ordre de 13 p. 100. C'est là un taux d'augmentation considérable dû, comme l'a indiqué M. Reverbori, à la fois à l'augmentation des naissances et aussi et surtout à la diminution de la mortalité infantile...

M. Alfred Bour. Avec les chiffres que j'ai cités, qui sont, d'ailleurs, officiels — j'avais dit 1946 au lieu de 1948 — il y aurait en toute hypothèse, même si elle était inférieure au chiffre de 250.000 par an, une augmentation considérable de la population, qui devrait à l'évidence attirer toute notre sollicitude.

M. le président de la commission. Sur ce point d'ailleurs, je voudrais dire à M. Lechani que, bien entendu, la commission ne considère pas — ce n'est pas non plus, je pense, l'avis de l'Assemblée de l'Union française — que cette augmentation de la démographie soit une calamité, bien au contraire. Nous savons, en effet, que tous les pays modernes ont une activité économique d'autant plus grande qu'ils n'ont pas de goulot d'étranglement sur le plan de la main-d'œuvre, qu'ils n'ont pas de difficultés à faire valoir leurs richesses.

Mais, comme on l'a dit à plusieurs reprises, ce qu'il faut, c'est faire face à cette augmentation de la population, non seulement pour la nourrir, mais pour l'intégrer dans l'économie algérienne et, ainsi, pour en faire une population active trouvant à s'employer. Bien sûr, il faut surtout en faire une population qui puisse être techniquement valable de façon qu'elle soit la première à faire face aux nécessités économiques que pose effectivement son augmentation. Ce n'est donc pas, dans notre esprit, une critique ni une calamité, mais au contraire un encouragement supplémentaire à faire les efforts économiques d'intégration de cette économie algérienne dans l'ensemble plus développé que nous souhaitons.

Notre débat de ce matin a aussi, je pense, un autre intérêt. Si nous avons, comme l'a dit tout à l'heure notre rapporteur, retardé un peu la discussion, qui aurait pu venir devant notre Assemblée il y a déjà quelques mois, puisque le rapport de M. Reverbori était prêt, c'est que nous avons pensé que, dans la période difficile que vivait alors l'Algérie, ce n'était peut-être pas le moment de faire venir un débat purement économique devant notre Assemblée.

Aujourd'hui, il semble que la situation soit, sinon rétablie, en tous les cas sérieusement améliorée.

M. Rosenfeld. Vous êtes très optimiste !

M. le président de la commission. Nous pouvons donc discuter d'une façon toute naturelle de ces problèmes économiques.

La conférence des présidents et l'Assemblée ont bien voulu suivre la suggestion de la commission des affaires économiques, de faire venir le débat avant celui qui doit avoir lieu à l'Assemblée nationale, et je crois que notre décision est d'autant plus opportune que, ce matin même, l'Assemblée nationale a décidé d'ajourner les interpellations sur l'Algérie à la fin de ce mois.

J'espère donc que les délibérations que nous avons eues ce matin seront connues de nos collègues de l'Assemblée nationale, et qu'ainsi ils pourront puiser, dans les remarques fort intéressantes du rapport et les compléments que M. Reverbori a apportés, des éléments d'information pour un débat qui doit, certes, être politique, mais qui ne doit pas non plus, souhaitons-le, ignorer les problèmes économiques et sociaux de l'Algérie.

J'aurai, sur ces problèmes, très peu de choses à ajouter. Je voudrais toutefois compléter en quelque sorte le rapporteur sur un ou deux points particuliers qui me semblent devoir faire l'objet d'interventions de certains de nos collègues, notamment la balance commerciale de l'Algérie.

L'Algérie importe beaucoup plus qu'elle n'exporte. En 1954, elle a importé pour 218 milliards de produits et elle n'a exporté que pour 140 milliards de produits, soit un déficit de l'ordre de 78 milliards, c'est-à-dire plus de 20 p. 100 de l'ensemble. C'est évidemment assez grave si l'on songe que les variations de la balance commerciale au cours des dernières années, notamment la comparaison entre 1953 et 1954, montrent que les importations se sont beaucoup plus accrues que les exportations.

C'est illustrer la situation décrite dans le rapport de votre commission, surtout si l'on pense que la répartition de cette augmentation des importations et des exportations est assez peu encourageante quant à l'avenir puisque, sur 15 milliards environ d'importations supplémentaires au cours de l'année 1954 par rapport à 1953, 12 milliards sont le fait de la métropole, 2 milliards seulement le fait de l'Union française et 800 millions le fait de l'étranger. Il en va de même des exportations puisqu'elles ont augmenté seulement d'un milliard et demi entre 1953 et 1954, mais que la métropole, elle, a augmenté de près de 5 milliards ses importations, donc les exportations algériennes, alors qu'au contraire l'Union française et l'étranger ont vu baisser sensiblement les exportations venant d'Algérie.

Nous avons donc affaire à une balance commerciale qui est pour 76 pour 100 à base d'échanges avec la métropole. Avant la guerre, c'était également de l'ordre de 80 p. 100. C'est dire que nous n'avons pas amélioré le rayonnement de l'Algérie sur d'autres territoires que la métropole, sur d'autres parties de l'Union française et sur l'étranger. Il y a là, certes, un problème important si l'on songe que les conditions économiques de l'Algérie nécessitent une économie d'expansion.

Fragile est cette balance qui voit augmenter, pour les besoins de sa consommation intérieure, les tonnages importés accrus rien qu'en 1954 de plus de 10 p. 100. C'est là un processus extrêmement inquiétant pour l'équilibre de cette balance commerciale dans l'avenir, si nous ne redressons pas la situation. Elle se redressera d'autant plus vite que l'on prendra conscience, comme l'ont déclaré plusieurs orateurs et notamment des représentants de l'Algérie, de l'intégration nécessaire de l'économie algérienne dans celle de l'Union française.

Il serait bon que la métropole, dans les accords commerciaux qu'elle est appelée à discuter et à établir, fît une part plus grande à l'Algérie et donnât à ces trois départements d'Afrique du Nord la possibilité de faire face à des exportations plus grandes et à une économie d'expansion tournée vers des marchés extérieurs.

Je voudrais dire un mot également en ce qui concerne le budget de l'Algérie de cette année, dont le rapport de M. Reverbori donne la structure, et qui a été l'objet de différentes interventions. Je rappelle d'abord que le déficit de ce budget a été résorbé grâce à un effort de la métropole, et je réponds ainsi à ceux qui faisaient appel, tout à l'heure, à elle. Pour résorber ce déficit, elle a non seulement accepté diverses modalités purement techniques, mais fait également un effort particulier en acceptant une participation financière exceptionnelle dans le budget ordinaire de l'Algérie.

Si l'on songe que, par ailleurs, d'autres ressources seront nécessaires, notamment pour la reconstruction d'Orléansville qui exigera un chiffre très supérieur à ceux qui ont été avancés et qui avoisinera 13 à 14 milliards, il est certain qu'il y a là, des charges assez importantes auxquelles la métropole entend faire face. D'ailleurs, le budget de l'Algérie, malgré son déficit, ne nécessitera pas de mesures fiscales nouvelles, sauf à recouvrer 350 millions environ d'augmentation quant aux droits sur l'alcool — et personne ne critiquera cette mesure — mais il n'y aura pas de modifications fiscales. Au contraire, quelques aménagements en baisse ont été obtenus, notamment en ce qui concerne les impôts sur les traitements et salaires agricoles.

L'effort de la métropole en ce qui concerne le budget ordinaire n'est donc pas insignifiant. En ce qui concerne le budget extraordinaire, il est assez important. Nous souhaitons cependant qu'il soit accru. Déjà, par rapport aux crédits du début de l'année 1955, le budget extraordinaire, c'est-à-dire le budget d'équipement, se trouvera légèrement augmenté : sur les 50 milliards prévus initialement, 40 milliards étaient à fournir par la métropole. Des augmentations ont été envisagées, notamment dans le cadre que le nouveau gouverneur général de l'Algérie a tracé devant le Gouvernement et qui a fait l'objet d'un plan mis en route dès à présent et qui s'étendra sur un certain nombre de mois et d'années. Ce plan a vu naître des programmes complémentaires d'urgence qui ont été immédiatement mis en œuvre et atteignent environ 5 milliards. Pour vous montrer que notre voix a été entendue, que ceux qui font allusion à la situation économique de l'Algérie et notamment à la situation des petits agriculteurs algériens ont été écoutés, j'indique que ces 5 milliards iront principalement à des compléments nécessaires à la campagne algérienne. Il s'agit de travaux de petite hydraulique, de viabilité, d'écoles rurales. On ouvrira, grâce à ces crédits, environ six cents classes nouvelles rien que sur ces 5 milliards, sans compter ce qui était prévu normalement au budget. Il s'agit également de cités de recasement notamment pour des sinistrés d'Orléansville ; il s'agit aussi de l'aide à apporter aux secteurs d'amélioration rurale qui recevront près d'un milliard supplémentaire. Je réponds ainsi à la commission de l'agriculture qui voulait voir encourager l'aide aux secteurs d'amélioration rurale. Une première réponse lui est ainsi fournie, et tout ce programme est déjà mis en application. Plus de vingt communes mixtes ont commencé à recevoir l'application de ce plan.

Donc, s'il a peut-être fallu attendre des événements douloureux pour accomplir un effort complémentaire, on s'oriente dans la voie tracée par notre commission et dans laquelle l'Assemblée voudra bien tout à l'heure s'associer à nous.

Ainsi donc nous aurons fait œuvre utile, nous l'aurons accomplie, je l'espère, à temps pour permettre à l'Assemblée nationale de prendre des décisions en se basant sur nos délibérations. Nous aurons ainsi apporté notre contribution au développement économique de l'Algérie inséparable de son développement social, inséparable aussi de son avenir qui, comme le disait M. Ba Zizen tout à l'heure, est évidemment celui d'une association étroite avec la métropole qui n'oublie pas qu'elle a près d'elle trois départements algériens pour lesquels, certes, elle souhaite faire des efforts et pour lesquels nous lui avons apporté des programmes qui, je l'espère, seront suivis dans un proche avenir. *(Applaudissements au centre et à gauche.)*

M. le président. Personne ne demande plus la parole dans la discussion générale ?...

La discussion générale est close.

Je consulte l'Assemblée sur le passage à la discussion de la proposition.

(L'Assemblée, consultée, décide de passer à la discussion de la proposition.)

M. le président. Je donne lecture de la proposition.

« L'Assemblée de l'Union française,

« Considérant la nature et l'étendue des besoins créés par le prodigieux accroissement démographique de la population algérienne;

« Considérant l'impérieuse nécessité d'assurer la subsistance de cette population encore trop souvent sous-alimentée et de relever son niveau de vie;

« Considérant la nécessité de donner un emploi et une qualification à une main-d'œuvre excédentaire réduite au chômage ou obligée d'émigrer;

« Considérant l'obligation de poursuivre et de développer les investissements sociaux et culturels consacrés à l'habitat, à la santé et à l'enseignement;

« Considérant l'insuffisance des ressources propres de l'Algérie et la difficulté pour elle d'en dégager de nouvelles en raison même de la faiblesse de son revenu et de l'augmentation croissante de ses charges,

« Invite le Gouvernement à apporter à l'Algérie une aide financière accrue dont l'échelonnement régulier sur plusieurs années permettra le développement rapide du potentiel économique du pays et, en particulier:

« L'augmentation, par priorité, de la production agricole autochtone destinée à être consommée sur place ainsi que celle destinée à l'exportation;

« L'accroissement de la production d'énergie (charbon, pétrole, électricité, etc.) et la réduction de son prix de revient en vue de mieux satisfaire l'ensemble des besoins locaux;

« Le développement de l'industrialisation (industries de transformation), gage de la sécurité économique de l'Algérie et du plein emploi de sa main-d'œuvre. »

M. Boiteau. Je demande la parole pour expliquer mon vote.

M. le président. La parole est à M. Boiteau.

M. Boiteau. Mesdames, messieurs, le rapport que nous avons entendu attribue essentiellement les difficultés économiques de l'Algérie à l'accroissement de la population de ce pays. M. Burkhardt — qui appartient à un groupe qui, traditionnellement, dans cette Assemblée, s'oppose à toutes les mesures qui apparaissent comme allant dans le sens des aspirations sociales ou politiques des peuples d'outre-mer — abonde, lui aussi, dans le sens de cette proposition et parle d'une démographie proprement effrayante.

Pour nous, au contraire, les difficultés de l'économie algérienne sont dues essentiellement au fait qu'il s'agit d'une économie coloniale, dépendante, dirigée non dans l'intérêt du peuple algérien, mais uniquement dans l'intérêt des milieux colonialistes.

Dans un régime correspondant aux intérêts du peuple algérien, l'accroissement de la population, loin d'être considéré comme une calamité, serait, au contraire, accueilli avec joie comme une nouvelle possibilité d'épanouissement. Cette interprétation correcte des faits est d'ailleurs admise par des militants socialistes sans cesse plus nombreux et notre collègue M. Rosenfeld s'en faisait entre autres l'écho, il y a quelques jours, à la tribune du 47e congrès du parti socialiste en déclarant: « Tout est dominé par le problème politique ». L'intervention de notre collègue M. Lechani a également confirmé ce que j'avance.

L'analyse des faits économiques qui nous a été soumise appelle aussi plusieurs critiques.

L'évolution de la production céréalière, par exemple, ne tient pas compte d'un fait très important: la répartition géographique de ces cultures. Un examen plus détaillé des faits montre que, si les emblavures totales sont restées sensiblement constantes, ces cultures se sont progressivement déplacées des zones les plus fertiles vers des zones de plus en plus arides, sous la pression de la colonisation. Ainsi, dans l'arrondissement de Bône, les emblavures de céréales qui occupaient encore 55.000 hectares dans la période 1925-1930, n'occupent plus maintenant que 40.000 hectares, sur une superficie totale de 552.000 hectares, et je vous rappelle qu'il s'agit là de terres classées parmi les plus fertiles de l'Algérie.

On constate des faits analogues dans les arrondissements d'Alger et de Blidah. Par contre, dans les territoires du Sud, les cultures de céréales qui n'occupaient que 25.000 hectares avant 1914 passaient à 50.000 hectares avant 1940, elles atteignent 85.000 hectares actuellement.

Or, on sait combien les rendements sont bas et surtout aléatoires dans ces régions. En 1953, par exemple, ils n'ont été que de 1,8 quintal à l'hectare. Ce déplacement progressif vers le Sud des cultures céréalières retentit sur les rendements des cultures musulmanes. C'est ainsi que, pour l'ensemble des campagnes céréalières, de 1885 à 1914, le rendement moyen à l'hectare était de 5,7 quintaux, alors que, pour la période 1915 à 1954, il est descendu à 4,5 quintaux, d'après les chiffres mêmes du *Bulletin de statistique agricole de l'Algérie.*

Les gros colons soutiennent habituellement la thèse que les cultivateurs musulmans sont incapables de réaliser des progrès techniques. Tous les faits démentent cette assertion. Si les rendements des cultures musulmanes régressent, c'est parce qu'elles sont repoussées impitoyablement vers les zones les plus arides. C'est la grande colonisation, par l'accaparement des terres fertiles, qui est responsable de cet état de choses et de la semi-famine qui en résulte pour les populations musulmanes.

L'accaparement progressif des terres par la grosse colonisation provoque donc un abaissement de la production pour les cultures vivrières essentielles à la population algérienne. Il est donc manifestement contraire aux intérêts de cette population.

De même, la régression très grave du cheptel ovin — signalée, d'ailleurs, par le rapporteur — si on l'analyse par régions, montre que c'est à la disparition des troupeaux de l'Algérie du Nord qu'elle est essentiellement due, le troupeau des territoires du Sud restant sensiblement constant (mise à part la crise de 1945 due à une sécheresse exceptionnelle).

Quant au prétendu développement industriel, il ne correspond pas non plus aux faits. Sans doute, la production minière a augmenté, surtout celle des mines métalliques et celle du pétrole, mais il s'agit ici, non d'un développement industriel, mais d'un accroissement des fournitures de matières premières à bon marché, sans aucun profit pour le peuple algérien.

Les faits sont d'une particulièrement netteté pour le pétrole envoyé en France et retourné en Algérie après raffinage. Pour ne citer que quelques exemples, les savonneries, qui fournissaient 70 p. 100 de la consommation algérienne en 1948, ne fournissent plus aujourd'hui que 50 p. 100 de cette consommation. Devant la concurrence des industries françaises, de nombreuses entreprises ont dû fermer leurs portes ou ralentir leur production depuis deux ans, notamment dans la métallurgie et la construction des machines agricoles, la production du papier, des jus de fruits, la biscuiterie, la faïencerie et — on le rappelait tout à l'heure — le textile, avec la fermeture de la M. T. O. dont nous avons discuté dans cette Assemblée.

La solution des problèmes qui se posent en Algérie, y compris les problèmes économiques, ne saurait donc être recherchée dans la mise en œuvre d'un plan aussi minutieusement étudié soit-il. En régime colonial, tout plan économique sera utilisé par les colonialistes comme un moyen d'accroître leurs profits. La vraie solution réside — nous sommes sûrs, en l'affirmant, de rejoindre les préoccupations de nombreux travailleurs et militants socialistes — dans la satisfaction des justes aspirations du peuple algérien à gérer ses propres affaires. C'est pourquoi nous voterons contre la proposition.

M. le président. La parole est à M. Héline pour expliquer son vote.

M. Héline. Mesdames, messieurs, le groupe du rassemblement des gauches républicaines apporte son adhésion aux conclusions du rapport de M. Reverbori dans les limites qu'il a lui-même données à son rapport et qui étaient définies par la proposition elle-même.

Mais puisque beaucoup d'orateurs ont cru devoir signaler des erreurs, souligner des insuffisances, je dois dire que, si ma curiosité a été satisfaite par l'apport de ces éléments et

par la définition des objectifs à atteindre, elle ne l'est pas complètement quant aux moyens d'y parvenir.

Certes, il y a des difficultés nombreuses; on y a fait allusion. Cela prouve qu'il faudra revenir sur cet important problème parce qu'il n'est pas aujourd'hui résolu. Je veux toutefois dire que, si l'Algérie nous est précieuse à beaucoup d'égards, par sa situation géographique, par les richesses qu'elle peut contenir, par celles qu'elle peut nous faire espérer, elle nous est aussi précieuse par le capital humain qu'elle représente, et ce capital humain n'aura d'intérêt que si l'on alimente les corps et si l'on fertilise les esprits.

C'est là une tâche considérable. Vous avez dit tout ce qu'elle comportait de problèmes à résoudre. M. le président de la commission des affaires économiques nous a apporté tout à l'heure quelques indications. Pour ma part, je retiens avec satisfaction qu'on va faire quelque chose. La France pourra-t-elle donner à cette tâche immense, et suffisamment à temps, l'ampleur nécessaire ? Ce sont les mois et les années qui viennent qui nous le diront. Mais je désire personnellement, mesdames, messieurs, que tout soit fait en ce sens — et notamment l'effort financier indispensable — car rien ne serait plus pénible et désastreux pour notre pays que de perdre l'Algérie, tant pour ce qu'elle représente au point de vue historique qu'au point de vue de la sécurité de notre pays et de l'amitié franco-musulmane. (*Applaudissements à gauche et au centre.*)

M. le président. La parole est à M. Burkhardt pour expliquer son vote.

M. Burkhardt. Je m'excuse, mes chers collègues, de vous retenir. Ce n'est pas parce que j'ai été nommément désigné mais parce qu'on m'a accusé d'être le porte-parole d'un groupe, que je crois devoir, très rapidement, faire une légère mise au point.

Je suis heureux de remarquer que dans cette Assemblée nous avons évité, jusqu'à présent du moins, le ton de polémique et que notre débat a gardé une sérénité et une largeur d'esprit que je souhaite voir imiter ailleurs.

Donc, lorsque nous parlons démographie, c'est pour constater un danger et non pas pour protester contre ce qui peut devenir un désastre, notre collègue M. Héline vient de le dire, l'impossibilité dans laquelle nous nous trouverons peut-être un jour de faire face à tant de besoins nouveaux; quant à vouloir nier l'intérêt humain de ce phénomène, je vous rappellerai, mesdames, messieurs, une de mes phrases récentes: « Nous honorons la France d'avoir fait en Algérie la paix des berceaux ».

L' U. R. S. S. a connu ces mêmes moments tragiques. Au début de son grand effort de socialisation, elle a dû prendre des mesures graves que nous n'avons jamais prises en Algérie, et je sais que cela pose encore aujourd'hui, à son gouvernement, des problèmes qui m'émeuvent, car je suis ému par toutes les misères humaines, qu'elles soient russes, françaises ou algériennes.

En parlant de la régression des cultures vers le Sud, on n'a dit qu'une partie de la vérité. Il est incontestable que si les céréales ont gagné le Sud, c'est parce qu'on a trouvé des moyens techniques de l'ensemencer et qu'on a profité des procédés de cultures sèches, parce qu'on a adapté la culture des céréales à des moyens inconnus jusqu'alors. En même temps on a libéré d'autres terres des emblavures premières pour y faire des cultures riches. En ce qui me concerne, représentant d'une zone littorale, je suis heureux de souligner que lorsque je défends les maraîchers algérois, je défends aussi âprement les cultivateurs français d'origine que les cultivateurs français musulmans, car je souhaite qu'ils vivent de leur travail et qu'ils en enrichissent leur pays.

Envisageons l'industrialisation. Là encore, l'on voudrait nous faire passer pour des colonialistes. Permettez-moi de vous faire un aveu, et mon ami Lechani connaît bien la question: j'ai, pour mon compte, travaillé à implanter dans ma région une raffinerie, et ce n'est pas de ma faute si elle n'est pas née, c'est le fait de certains qui ne comprenaient pas l'intérêt d'établir dans une région dite « climatique » une installation industrielle, laquelle pourtant aurait apporté la richesse économique et non pas la perturbation.

Voilà ce que je voulais préciser, mesdames, messieurs, pour ne pas laisser croire que lorsqu'on siège dans une Assemblée à la place où je me trouve, l'on est fatalement un colonialiste. (*Sourires.*) Nous sommes — tout comme d'autres — des hommes et nous n'avons, en matière d'humanité, de leçons à recevoir de personne. (*Applaudissements au centre.*)

M. le président. La parole est à M. Alfred Bour.

M. Alfred Bour. Mes chers collègues, vous ne serez pas surpris, après avoir entendu les éloquentes paroles de notre ami Iba Zizen, que le groupe du mouvement républicain populaire s'associe à la proposition de nos collègues socialistes et vote les conclusions de ce très beau débat.

Me sera-t-il cependant permis de faire une remarque à titre personnel ?

Je rejoins sur un point l'argumentation de M. Boiteau.

Je suis allé plusieurs fois en Algérie, comme vous tous et encore l'année dernière. J'ai à nouveau remarqué la très grande importance que la culture de la vigne, productrice de vin que ne consomment pas, en principe du moins, les populations autochtones, avait prise dans les terres les meilleures, celles qui s'étendent sur la bande côtière.

Il me semble — et M. Boiteau l'a souligné — que les cultures céréalières sont en effet reportées vers des terres moins riches et au profit de ces cultures de la vigne qui peuvent, en effet, enrichir puissamment un certain nombre de Français d'Algérie. Mais il y a également un fait un peu choquant: dans un pays dont la démographie n'est peut-être pas tout à fait aussi forte que l'indiquent les derniers chiffres produits, mais qui est tout de même considérable, il est regrettable que les terres consacrées — abusivement selon moi — à la vigne ne soient pas vouées non pas peut-être exclusivement à des céréales qui, eu égard à la viticulture, ont l'inconvénient de n'employer qu'une main-d'œuvre relativement restreinte, mais à des cultures riches, appropriées et nourricières, qui nécessitent, comme la vigne, l'emploi de nombreux travailleurs.

Sous cette réserve, simple expression d'un sentiment personnel, car je suis heureux de l'occasion d'exprimer sur ce point ma pensée, j'estime qu'il n'y a pour nous que des raisons de nous associer de tout cœur à la proposition de nos collègues. (*Applaudissements.*)

M. Alduy. Je demande la parole, monsieur le président.

M. le président. La parole est à M. Alduy.

M. Alduy. Mes chers collègues, je tiens d'abord à rendre hommage à l'excellent travail établi par notre ami M. Reverbori sur le plan économique et social; il est évident que le groupe socialiste votera son rapport, mais je voudrais marquer dans quel état d'esprit doivent être envisagées les mesures préconisées qui ont été d'ailleurs reconnues valables par les orateurs qui se sont succédé à cette tribune. Pour nous, socialistes, il est incontestable que les difficultés auxquelles nous nous heurtons dans notre effort vers l'épanouissement de l'économie algérienne et une plus juste répartition du revenu national algérien ne peuvent être levées qu'à l'aide de réformes profondes apportées aux structures politiques et administratives de l'Algérie.

M. Rosenfeld. Très bien!

M. Alduy. Il n'est pas question de contester l'œuvre déjà réalisée par la métropole, mais il faut convenir que, sur le plan de l'actualité, ce qui reste à faire et qui peut être atteint dans les mois ou les proches années à venir ne sera que d'une portée des plus limitées. Je n'en veux citer que quelques exemples.

S'agit-il d'agriculture ? Nous sommes tous d'accord depuis longtemps, depuis au moins dix ans, c'est-à-dire depuis la libération, sur la nécessité de changer les objectifs poursuivis en matière d'hydraulique, en s'intéressant plus aux travaux de petite hydraulique qu'aux grands barrages; sur la nécessité de consacrer des crédits infiniment plus élevés qu'aujourd'hui à la voirie rurale plutôt qu'à l'élargissement des routes nationales comme celle d'Alger à Oran qui coûterait, selon les actuelles prévisions, plus d'un milliard de francs.

Il est également prévu depuis au moins dix ans un effort considérable en faveur du paysannat, des secteurs d'amélioration rurale, ainsi que dans le domaine de l'industrialisation. En fait, on en est réduit à des applications extrêmement limitées et, par un hasard singulier, chaque fois que l'on veut aller de l'avant dans le sens de la démocratisation on est arrêté par la machine administrative en place, et l'on doit admettre que cet arbitrage politique de la France dont parlait tout à l'heure notre collègue M. Iba Zizen, ne se manifeste pas comme il le devrait en toutes circonstances. En réalité, le déséquilibre apparaît de plus en plus brutal, et les événements actuels l'ont peut-être mis en lumière, déséquilibre entre l'économie musulmane et l'économie européenne. Ce déséquilibre, nous ne pouvons l'éviter qu'en agissant dans deux sens: d'abord, en développant les investissements, et il y aurait beaucoup à dire sur la façon dont certains crédits agricoles sont utilisés...

M. Rosenfeld. C'est très juste!

M. Alduy. ... et en sévissant contre l'usure, si l'on désire user de méthodes de financement autres que celles employées

aujourd'hui. Or, là aussi n'est-il pas étonnant de constater que l'Algérie, dotée depuis un demi-siècle de l'autonomie financière, de délégations financières, et maintenant d'une assemblée algérienne qui est maîtresse de son budget, de ses destinées financières, n'arrive pas à modifier l'état de choses actuel ? C'est donc qu'il y a un vice politique dans le système en vigueur.

Le deuxième sens dans lequel peut s'exercer notre action est spécifiquement social. On parlait tout à l'heure d'intégration économique avec la métropole. Je veux bien, mais cela suppose aussi l'égalisation des salaires et des charges sociales avec ceux de la métropole, et vous en connaissez les incidences sur le niveau des prix. On ne peut présenter un seul volet du diptyque ou du triptyque du problème algérien. Pourtant, je ne vois pas l'assemblée algérienne, dans son état actuel, préconiser une égalisation des salaires, par conséquent un accroissement du revenu des classes sociales musulmanes.

Nous estimons donc nécessaire qu'un jour ou l'autre — et le plus rapidement possible — cette Assemblée, comme le demandait tout à l'heure notre collègue au nom du groupe radical, se penche sur les aspects politiques de la situation en Algérie. Car c'est vraiment le problème qui y commande toute l'actualité. Il ne sert à rien d'avoir donné à ce pays l'autonomie financière s'il n'est pas en mesure de s'en servir dans le sens des réformes que tous préconisent, sur lesquelles tout le monde est d'accord. Or le temps est limité, les événements vont vite et nous ne pouvons laisser passer une, deux ou trois générations pour faire aboutir un plan de mise en valeur économique. Ce que nous demandons, c'est que des pouvoirs réels soient conférés rapidement à une assemblée qu'on appellera comme l'on voudra, mais qui sera véritablement représentative de l'Algérie (*Très bien! très bien! et applaudissements à gauche*), des destinées algériennes. Peu importe le mode d'élection qui permettra de lui donner le prestige et l'autorité dont elle a besoin. Ce sera à cette assemblée de proposer non seulement des solutions mais les moyens d'y parvenir, car l'association entre l'Algérie et la France, entre la métropole et ses départements algériens, suppose une expression valable de l'opinion des populations musulmanes. (*Applaudissements à gauche.*)

M. le président. Personne ne demande plus la parole ?...
Je mets aux voix la proposition.

(*La proposition, mise aux voix, est adoptée.*)

— 11 —

RETRAIT D'UNE DEMANDE D'AVIS

M. le président. J'ai reçu de M. le président du conseil des ministres une lettre par laquelle je suis informé du retrait du projet de loi n° 10221 relatif au développement des crédits affectés aux dépenses du ministère de la France d'outre-mer (dépenses militaires) pour l'exercice 1955, projet de loi qui avait fait l'objet, de la part du Gouvernement, d'une demande d'avis déposée à la séance du 18 mars 1955.

Acte est donné de cette communication.

En conséquence, la demande d'avis qui a été imprimée, distribuée sous le n° 100, année 1955, est retirée.

— 12 —

DEPOT D'UNE DEMANDE D'AVIS

M. le président. J'ai reçu de M. le président du conseil des ministres une demande d'avis sur un projet de loi relatif au développement des crédits affectés aux dépenses du ministère de la France d'outre-mer (dépenses militaires) pour les exercices 1955 et 1956 (n° 11048, A. N.).

La demande d'avis sera imprimée sous le n° 156, distribuée et, s'il n'y a pas d'opposition, renvoyée à la commission des affaires financières. (*Assentiment.*)

— 13 —

REGLEMENT DE L'ORDRE DU JOUR

M. le président. L'Assemblée a précédemment décidé de tenir cet après-midi une deuxième séance publique, à quinze heures.

Voici quel serait l'ordre du jour de cette séance:

Suite de la discussion de la proposition de résolution de M. Alfred Bour tendant à demander à l'Assemblée nationale de mettre en œuvre la procédure de la revision de la Constitution en ce qui concerne notamment le titre VIII et à inviter l'intercommission chargée de l'étude du rôle de l'Assemblée de l'Union française dans la structure de l'Union à présenter à cette Assemblée des suggestions susceptibles d'être transmises au Parlement et au Gouvernement touchant la réforme de la structure de l'Union française elle-même (n°s 82 et 104, année 1955. — M. Alfred Bour, rapporteur).

Il n'y a pas d'opposition ?...

L'ordre du jour est ainsi réglé.

Personne ne demande la parole ?...

La séance est levée.

(*La séance est levée à treize heures.*)

Le Chef du service de la sténographie de l'Assemblée de l'Union française,
RENÉ HINGRE.

SESSION DE 1955 — COMPTE RENDU IN EXTENSO — 33e SEANCE

2e Séance du Mardi 5 Juillet 1955.

SOMMAIRE

Présidence de M. Albert Sarraut.

1. — Procès-verbal (p. 637).

2. — Suite de la discussion de la proposition de résolution de M. Alfred Bour, tendant à demander à l'Assemblée nationale de mettre en œuvre la procédure de la revision de la Constitution, en ce qui concerne notamment le titre VIII, et à inviter l'intercommission chargée de l'étude du rôle de l'Assemblée de l'Union française dans la structure de l'Union à présenter à cette Assemblée des suggestions susceptibles d'être transmises au Parlement et au Gouvernement touchant la réforme de la structure de l'Union française elle-même (nos 82 et 104, année 1955) (p. 637).

Suite de la discussion générale: MM. Boisdon, Rosenfeld.

Suspension et reprise de la séance.

MM. Chastenet, Montrat, Mbida, Riond.

Renvoi de la suite de la discussion à une prochaine séance.

3. — Renvoi à l'Assemblée de la vérification des pouvoirs d'un conseiller de l'Union française (p. 650).

4. — Dépôt d'une proposition (p. 650).

5. — Dépôt d'un rapport (p. 650).

6. — Règlement de l'ordre du jour: MM. le président, Bour (p. 650).

PRESIDENCE DE M. ALBERT SARRAUT

(La séance est ouverte à quinze heures.)

— 1 —

PROCES-VERBAL

M. le président. La séance est ouverte.

Le procès-verbal de la première séance du mardi 5 juillet a été affiché.

Il n'y a pas d'observation ?...

Le procès-verbal est adopté.

— 2 —

REVISION DU TITRE VIII DE LA CONSTITUTION

INVITATION A L'INTERCOMMISSION SAISIE DE PRESENTER A L'ASSEMBLEE DES SUGGESTIONS SUSCEPTIBLES D'ETRE TRANSMISES AU PARLEMENT ET AU GOUVERNEMENT

Suite de la discussion d'une proposition de résolution.

M. le président. L'ordre du jour appelle la suite de la discussion de la proposition de résolution de M. Alfred Bour, tendant à demander à l'Assemblée nationale de mettre en œuvre la procédure de la revision de la Constitution en ce qui concerne notamment le titre VIII et à inviter l'intercommission chargée de l'étude du rôle de l'Assemblée de l'Union française dans la structure de l'Union à présenter à cette Assemblée des suggestions susceptibles d'être transmises au Parlement et au Gouvernement touchant la réforme de la structure de l'Union française elle-même. (Nos 82 et 104, année 1955.)

Dans la discussion générale, la parole est à M. Boisdon.

M. Boisdon. Mes chers collègues, notre Constitution aura bientôt neuf ans. Pour une Constitution, ce devrait être l'âge de la fraîcheur, de la jeunesse et des longues espérances. Il faut reconnaître qu'il n'en est rien et qu'elle a beaucoup vieilli. Le débat inauguré par le rapport si consciencieux de notre collègue M. Bour en est, je ne dirai pas la preuve, mais l'une des preuves, car il n'est pas de semaine où nous ne recevions quelque projet de revision constitutionnelle. Certains prétendent que « la quatrième République est déjà morte ». C'est le titre du livre d'un auteur anglais qui vient de paraître; d'autres, plus nombreux, voulant lui éviter ce destin funeste, prétendent qu'il faut d'urgence reviser sa Constitution, d'où cette prolifération de projets. Est-ce qu'il faut appeler cela, comme notre ami, M. Rosenfeld, le faisait l'autre jour, une « épidémie » ? Je ne sais. C'est à coup sûr le signe d'un très grand malaise. Les événements d'Indochine et ceux d'Afrique du Nord aidant, l'Assemblée nationale, entre nous longtemps inattentive, a fini par s'émouvoir. Vous savez qu'elle a renvoyé en bloc le titre VIII de notre Constitution à la refonte. Lorsque notre commission le demandait, elle n'escomptait certainement pas un aussi complet succès.

Actuellement, s'il faut en croire tous ces critiques, tous ces publicistes qui, brusquement, se sont découvert vocation pour traiter ce sujet délicat, le titre VIII serait coupable de tous nos maux, responsable de tous nos déboires. Avant d'examiner ce que nous pouvons faire pour dissiper le grand malaise, la grande angoisse que nous ressentons tous — je voudrais tout de même rechercher si ce titre VIII est aussi coupable qu'on le dit. Sont-ce les textes qui eurent tort, ou peut-être les hommes ? Je ferai, d'ailleurs, cette recherche sans passion, même pas animé d'une passion historique. Nous sommes, d'ailleurs soumis à un régime où les responsabilités sont si savamment diluées et partagées qu'il est à peu près impossible de savoir qui, vraiment, est responsable. Nous vivons, bien que les professeurs de droit enseignent autre chose dans leurs savants traités, sous le signe de l'irresponsabilité totale. Si M. le ministre de la France d'outre-mer — qui devait assister à nos débats et qui, je crois, nous honorera jeudi de sa présence — était devant nous aujourd'hui, je lui demanderais pardon de mon irrévérence, mais il me semble qu'il se permet parfois sur ce sujet des observations qui rejoignent les miennes.

M. La Gravière. Il est lui-même professeur de droit! *(Sourires.)*

M. Boisdon. ...Précisément, il est orfèvre en la matière.

Cela dit, voyons si, vraiment, ce titre VIII est tellement coupable, car vous m'accorderez qu'il y a un moyen de rendre

une Constitution, fût-elle la meilleure, complètement inefficace: c'est de ne pas essayer de l'appliquer. A mon avis, c'est là tout le drame de ces sept dernières années.

Dans ce retour sur le passé, que je rendrai d'ailleurs aussi bref que possible, je m'efforcerai de ne retenir que ce qui peut nous servir d'enseignement pour l'avenir, pour la solution du problème que nous avons à résoudre. Cette première tâche remplie, je voudrais ensuite me placer face aux réalités et examiner avec vous ce qu'il est permis de faire sans revision car, si cette revision est devenue possible, elle reste très aléatoire. D'autre part, si vraiment une revision est possible, je voudrais examiner avec vous ce qu'il faut faire, s'il faut se lancer dans des projets chimériques ou, au contraire, borner notre but à ce que nous pouvons atteindre. Voici à peu près le plan des explications que je désirais vous fournir.

Messieurs, les constituants de 1945-1946 ont certainement commis beaucoup de fautes. On pourrait en dresser un catalogue. Mais je vous demande cependant de leur être indulgents en pensant que ce ne sont pas les hommes qui font les constitutions; ils les rédigent, tout au plus; les constitutions, ce sont les forces en présence à un instant de l'histoire qui les font.

A ce point de vue, on pourrait et on peut se demander — mais cela nous éloignerait du sujet — si les lendemains de la libération, dans une France profondément divisée en elle-même et toute frémissante de passions, étaient une époque très choisie pour faire une revision constitutionnelle et surtout — car c'était beaucoup plus grave — pour construire sur table rase un édifice neuf et qui fut sage. Ce problème là, les historiens de l'avenir auront à l'examiner. Le témoignage que je puis rendre, c'est qu'au jour où s'est réunie la première Constituante, en décembre 1945, tous les hommes qui la composaient étaient animés, vis-à-vis des populations d'outre-mer, de l'amitié la plus fraternelle. Je vois mon collègue M. Destraves m'approuver d'un signe; il assistait, en effet, à cette réunion de la première Constituante, et il peut confirmer mes dires.

Les événements étaient trop près; nous ne pouvions les oublier. La liberté ne nous était-elle pas revenue avec la division Leclerc ? Je ne pouvais pas, moi-même, oublier cette soirée du 24 août où, penché à la fenêtre de ma chambrette du boulevard Saint-Germain, je regardais la nuit tomber sur la ville en écoutant les coups de fusil dans l'ombre. Soudain, une puissante onde sonore vint me frapper au visage, me rejeter presque sur mon lit: c'était mon voisin d'alors, le bourdon de Notre-Dame, qui m'apprenait ainsi l'arrivée du capitaine Deroux!

En 1945, nous avions encore tous présent à l'esprit le discours magnifique qu'avait prononcé, à Constantine, dix-huit mois auparavant, le 12 décembre 1943, le général de Gaulle. Comme M. Rosenfeld l'a très bien montré, ce n'est pas de la conférence de Brazzaville que tout date, mais de ce discours qui admettait de très nombreux Français à la qualité de citoyens « dans le statut ». C'est là, on peut bien le dire, le véritable point de départ de la grande réforme

Messieurs, si vous voulez connaître l'état d'esprit qui régnait alors, il vous suffit de consulter quelques documents, ouvrez les procès-verbaux, par exemple, de la première commission de la Constitution; à la date du 18 janvier 1946, un homme, qui n'a jamais passé pour un révolutionnaire, puisqu'il s'agit du doyen de la faculté d'Alger, M. Viard, s'exprimait en ces termes: « Tous les ressortissants français des territoires d'outre-mer, exception faite des protectorats, doivent-ils être citoyens français ? Oui ». Personne ne protesta et lorsque notre ami M. Lamine-Guèye, craignant le rejet du premier texte constitutionnel, pour des motifs qui n'avaient rien à faire avec l'outre-mer, déposa le projet de loi qui étendait à tous les nationaux français la citoyenneté, ce texte fut voté sans débat.

La générosité des constituants de 1945-1946 ne peut être mise en question, et si j'éprouve — je l'avoue — parfois d'amers regrets, et même quelque souffrance, dans les réunions internationales auxquelles il m'est donné de participer, c'est de constater que cet acte, qui aurait dû nous mettre à l'avant-garde des nations démocratiques, on l'a si bien édulcoré, on a tellement hésité à en tirer les conséquences, qu'aujourd'hui ce n'est pas à l'avant que nous sommes, mais à l'arrière-garde.

J'éprouvais quelque peine, l'autre jour, à entendre le secrétaire du Conseil de l'Europe parlant de la déclaration européenne des droits de l'homme — il en a fallu une de plus! — signaler que sur quinze nations qui l'avaient signée, douze l'avaient ratifiée, une était sur le point de ratifier — la Belgique — qu'il en était deux autres qui, sans doute, ne la ratifieraient pas d'ici longtemps: l'Italie et la France...

Après le geste que nous avions fait en 1945, ceci est assez pénible. Si la République, qu'elle soit unitaire ou qu'elle devienne fédérale, reste indivisible, n'en doutons pas c'est à ce coup d'audace des constituants de 1945 que nous le devrons.

Cela dit, cet hommage rendu, je reconnais que les constituants de 1945 ne firent peut-être pas preuve en matière politique de semblable clairvoyance. Au fond, ils avaient à résoudre un terrible problème. Au cours de plus d'un siècle, la France métropolitaine avait reconstitué ce qu'on appelait alors un empire. Ce n'était pas le premier, ce n'était même pas le second, c'était le troisième, puisqu'en un temps où l'Etat n'existait pas, ou existait à peine, où le roi capétien se battait encore aux limites de l'Ile-de-France, la Méditerranée était quand même devenue presque un lac français. Nous avions donc reconstitué ce troisième empire au prix de beaucoup de sang, au prix de beaucoup d'efforts, efforts bien divers — il y avait eu ceux des colons, il y avait eu ceux des soldats, il y avait eu ceux des savants, il y avait eu quelquefois ceux des saints, ceux dont on connaît le nom; et le nombre, bien plus grand, de ceux qu'on ignore.

Tout ceci avait reconstitué un empire. Or, une crise terrible, la plus grande qu'un peuple peut-être eût jamais éprouvée, venait de le dissocier. Comment arriver à reconstituer cet ensemble et, l'ayant reconstitué, comment le maintenir ? Il ne faut pas se dissimuler que cette grande entreprise posait deux problèmes: un problème de régime d'abord. Fallait-il revenir à cette « merveille britannique « qu'est le gouvernement de cabinet, qu'on a coutume d'appeler régime parlementaire ? C'est une merveille britannique, mais il faut reconnaître que, chez nous, la merveille n'a pas toujours donné les résultats escomptés et que, de 1919 à 1939, elle avait été défaillante, c'est le moins qu'on puisse dire. Fallait-il se tourner vers une grande puissance d'outre-Atlantique et lui emprunter ce système qui lui a permis de s'élancer vers les sommets de la force matérielle ? Abandonnant, redoutant ce régime d'outre-Atlantique, peu fait pour nous, fallait-il, au contraire, se pencher vers un petit voisin, vers cette Suisse, la plus vieille démocratie d'Europe, qui a su si merveilleusement concilier la liberté des cantons et le pouvoir nécessaire de l'organe central de gouvernement...

M. Dardelle. Très bien!

M. Boisdon. ...et qui a su aussi concilier un régime qu'il faut bien appeler un régime d'assemblée et cependant avec la quasi-permanence de l'exécutif ? Miracle que nous pouvons véritablement envier.

Enfin, fallait-il rester chez nous, dans cette France qui, en matière d'expérience constitutionnelle, est assez riche, chercher dans nos expériences passées les éléments d'un régime original ?

Il faut reconnaître que les constituants de 1945 ne se sont pas posé cette question. Il faut comprendre pourquoi, d'ailleurs, cela permet de leur être indulgent. Ils ne se la sont pas posée parce que, en réalité, quand ils se sont réunis à Alger et à Paris, des positions avaient déjà été prises. En juin 1940 — croyez-en un homme qui, à ce moment-là, avait pour mission de tâter le pouls de l'opinion et les moyens de le faire — la presque totalité des Français avait pris en horreur le régime qui venait de les conduire à la plus abominable défaite. Seulement, de 1940 à 1941, ils avaient fait la contre-épreuve; ils avaient vu à quoi peut conduire un pouvoir personnel sans contrôle. Ils avaient encore saignantes au cœur les humiliations qu'ils avaient subies pendant ces années. Nécessairement, le régime de 1919 à 1939 leur apparaissait quelque peu, permettez-moi de le dire, comme la belle époque. Ils étaient donc nécessairement enclins à revenir au régime qu'ils avaient connu et qu'ils espéraient — c'est peut-être là qu'ils se firent beaucoup d'illusions — améliorer. Les améliorations ont-elles été à la mesure des désirs ? Nous sommes, là, obligés de répondre: non!

Ce grand problème de la reconstitution, de la transformation de ce qui avait été l'empire posait tout de suite un second problème, plus important encore que le premier. Le premier consistait en la répartition entre les organes centraux de l'Etat des pouvoirs, le législatif, l'exécutif, le judiciaire. Le second problème, bien plus grave, était le suivant: il fallait ressouder en quelque sorte, les terres de la République et, au delà de la République, au delà de nos terres de pleine souveraineté, un empire qui s'étendait sur le monde entier, composé de vingt peuples, de civilisations de degré divers. Cela ne posait-il pas, ou cela n'aurait-il pas dû poser le problème du fédéralisme, c'est-à-dire de la répartition du pouvoir entre, d'une part, le pouvoir central, d'autre part, les pouvoirs locaux. Le fédéralisme, c'est cela essentiellement.

Il faut bien le dire, les premiers constituants ne se posèrent pas ce problème, pas plus qu'ils ne s'étaient posé le problème du régime. Il faut en comprendre la raison aussi et, ce faisant, nous vous mettons en garde contre certains projets, contre certaines rêveries actuelles, qui ne sont pas sans danger, ne serait-ce que par les réactions qu'ils risquent de provoquer. Les constituants de 1945 ne se posèrent pas la question, parce

que le fédéralisme suppose la paix assurée. Il faut que l'Etat ne se sente pas menacé. Si un Etat est menacé sur toutes ses frontières, nécessairement, il tendra à raidir ses ressorts. C'est pourquoi tous les régimes que nous avons connus ont été centralisateurs. Ce n'est pas notre faute si la France est située à l'extrémité de l'Eurasie et si, soit sur sa frontière du Sud, venant d'Afrique, soit sur sa frontière de l'Est, venant de la profondeur des steppes à travers la plaine germanique, les invasions ont déferlé vers elle. Nos Capétiens étaient centralisateurs, la Convention a été centralisatrice et comment ! Napoléon l'a été et les monarchies constitutionnelles l'ont été. La troisième République l'a été, et je ne suis pas certain que dans les bureaux de la quatrième République on ne le soit pas encore, parfois avec une singulière exagération. *(Très bien! très bien!)*

Or, à quel moment délibéraient les premiers Constituants ? La guerre venait à peine de se finir, que dis-je, elle n'était pas finie, car, quand ils délibéraient, quand fut voté le premier texte constitutionnel, nous n'avions pas encore repris pied dans le Viet-Nam Nord : ce n'est qu'au mois de mars 1946 que Leclerc réoccupa Hanoï. En réalité, nous étions encore en guerre. Ajoutons que toute la tradition française pesait sur les Constituants. C'est la raison pour laquelle quand on relit le premier texte constitutionnel on s'aperçoit bien qu'il est question d'Union française, mais en fait ce texte ne concerne que la République. Il organisait, bien ou mal, cette République, mais il laissait absolument en dehors de cette révision la Tunisie, le Maroc, les Etats d'Indochine. Avait-il tort, avait-il raison ? On peut se poser la question aujourd'hui. Mais à ce moment-là, on ne se la posa pas.

On reconstruisit donc une République à l'ancienne mode — comment dirais-je ? — quelque peu assaisonnée de régime d'assemblée. Le Conseil de l'Union française n'était qu'un sénat au petit pied, au tout petit pied, rien d'autre. Le peuple marocain n'y siégeait pas, ni le peuple tunisien, ni les Vietnamiens, ni les Laotiens, ni les Cambodgiens. Les Constituants avaient été d'autant plus enclins à adopter cette solution que, il faut bien le dire, la première commission de la Consitution ne présentait de la France d'outre-mer qu'une image déformée. Ceux qui y étaient venus n'étaient pas des Africains. Notre ami Senghor y vint, mais il vint tardivement. Au début, qu'y avait-il ? Des hommes des Antilles : Valentino, assimilationniste prudent ; mais aussi M. Lepervenche. Il ne prenait pas souvent la parole, mais quand il la prenait, c'était pour dire : « Je veux que la Réunion soit un département français ». Je dois dire qu'il finit par l'obtenir. La Réunion est un département français. Les Réunionnais sont-ils plus heureux ? C'est un autre problème.

Ces problèmes concernant le régime de l'Etat et sa forme ne se présentent pas au début de 1946, mais il ressurgissent lorsque après le rejet du premier projet constitutionnel, au mois de juin ou de juillet 1946, se réunit la seconde commission de la constitution. Ils se posèrent alors avec acuité, pour plusieurs raisons.

Au cours de la campagne électorale on avait peu parlé des problèmes d'outre-mer. Dans toute cette affaire, il y a, en effet, une très grave responsabilité, c'est l'inattention presque absolue dont fit preuve la nation française alors que ses intérêts les plus graves étaient engagés. Ce qu'on peut, ce qu'on doit reprocher à ses gouvernants, c'est de l'avoir mal informée, mais ce n'est qu'une excuse, non une entière justification.

M. La Gravière. Parfaitement.

M. Alfred Bour, *président et rapporteur de l'intercommission chargée de l'étude du rôle de l'Assemblée de l'Union française dans la structure de l'Union.* Malheureusement, c'est très exact!

M. Boisdon. Pendant la campagne du referendum et les élections qui suivirent, on parla très peu des pays d'outre-mer. Croyez-en un candidat. Je ne fus pas interrogé une fois sur les problèmes de l'Union française. Cependant, quelques hommes avertis, quelques fonctionnaires reprochèrent aux constituants d'avoir fait une œuvre incomplète et, dans l'édifice politique qu'ils avaient construit, de ne pas avoir prévu la place de ces Etats que nous appelons aujourd'hui associés.

Les constituants nécessairement furent sensibles à ce reproche. Ils commençaient d'ailleurs d'être mieux informés de ce qui se passait outre-mer, de ce mouvement prodigieux qu'on commençait à appeler « la révolte de l'Asie ».

Nous avions commis au début une sottise — je l'ai commise, j'ai le droit de l'avouer, comme notre ministre, je suis orfèvre — nous avions écarté de nos débats le Gouvernement. La Constitution devait être faite sans intervention de l'exécutif! Pourquoi ? Défiance de l'exécutif en soi, ou du général de Gaulle en particulier ? Je ne veux pas le rechercher. Je constate seulement que nous nous étions ainsi privés d'une source d'informations qui nous eût été à ce moment-là particulièrement précieuse. Cependant, nous avions d'autres éléments d'information. Nous avions pris contact avec ceux de nos collègues africains qui siégaient à la première Constituante. Cette source de documentation allait devenir, avec la seconde Constituante, singulièrement plus abondante.

C'est alors qu'arrivent à Paris les onze partisans du manifeste avec à leur tête notre ancien collègue Ferhat-Abbas, qui entra à la deuxième commission de la Constitution : il y fut mon vis-à-vis longtemps. Son premier vote fut le dépôt, sur le bureau de l'Assemblée et à la commission même, d'un projet de « constitution d'une république algérienne ». Du coup le problème du fédéralisme était posé.

A la même époque ou presque, pendant que nous délibérions, arriva en France, à Fontainebleau, Ho Chi Minh qui, lui aussi, par les prétentions qu'il émit, posa le problème de l'organisation fédérale non de la République, mais de ce qu'il faut bien appeler, pour simplifier, « l'empire ancien ».

Ces tendances qui commençaient à poindre, n'étaient pas sans impressionner quelques secteurs de l'opinion. J'ai conservé une brochure que je reçus à cette époque et qui était écrite par un homme que vous connaissez et à qui sa forte personnalité même et ses fonctions confèrent autorité. Elle était de M. René Capitant, professeur de droit constitutionnel à l'Université de Strasbourg, et avait pour titre *Pour une constitution fédérale.*

Tout cela ne pouvait que nous inciter à la réflexion. Mais, comment organiser une République fédérale, alors que les éléments de cette république n'avaient même pas pris conscience d'eux-mêmes ? Dans cette brochure, on citait comme exemple de statut à établir, celui de nos rapports avec la Tunisie et le Maroc. C'était un exemple au moins discutable qui, par la suite, le devint plus encore. Mais nos territoires d'Afrique noire n'étaient ni le Maroc, ni la Tunisie. En 1945, le Tchad, formé de peuples très divers, avait-il pris conscience de sa personnalité ? On a reproché aux constituants d'avoir commencé à bâtir un palais par le toit. C'est très vrai! Mais nous l'avons fait parce que nous ne pouvions pas faire autrement.

Ah! si de 1919 à 1939, pendant cette longue période, où nous jouissions d'un prestige que nous n'avons pas pleinement retrouvé, on s'était occupé de construire les fondations de la maison, si l'on avait multiplié — comme vous allez le faire maintenant — les municipalités, si on avait fait travailler leurs membres, si on avait multiplié les assemblées de cercle, si on avait créé des assemblées locales et habitué les populations à élire librement leurs représentants, si nos prédécesseurs avaient fait tout cela, nous aurions assurément pu, sur ces fondations, concevoir autre chose que ce qui fut envisagé, mais il faut, pour être équitable, savoir reconnaître que nous étions en présence du néant. Telle est la vérité! Je voudrais bien savoir si certains hommes du passé, qui eurent autorité de 1919 à 1939, sont bien qualifiés pour jeter aux constituants de 1945 la première pierre.

Nous nous rendions bien compte qu'un état centralisé était une impossibilité, au moins avec le temps et dans l'avenir. Les institutions du titre VIII sont nées de cette double préoccupation : d'une part ne pas tenter l'impossible, d'autre part, prévoir l'avenir, forger des institutions assez souples pour qu'elles puissent s'adapter aux événements imprévisibles.

On objectera : « Vous n'avez pas réussi, vos institutions sont mal adaptées à cet avenir que vous avez voulu prévoir. » Sans vouloir faire le procès de quiconque, je suis obligé de demander si les textes ont tort ou si ce ne seraient pas plutôt les hommes qui furent inattentifs ou insuffisants. Combien de temps a-t-il fallu pour mettre sur pied le Haut Conseil ? Exactement deux ans! Quel gouvernement s'est jamais soucié de définir la « citoyenneté de l'Union française » ? On avait mis l'expression dans la Constitution, on eût pu ne pas l'y mettre, mais elle y est. Le moins que l'Etat français pouvait faire, c'était de dire quel avait été son intention. Quand on crée un droit, il faut en définir le contenu. Qui donc l'a essayé ? Nous, messieurs, nous l'avons essayé. Personnellement, pendant deux ans, je crois avoir vu tous les présidents du conseil pour leur en parler. Je n'aurai pas la malice de rappeler cette entrevue où le plus affable des présidents du conseil, m'ayant entendu l'entretenir avec quelque feu sur ce sujet, me dit : « C'est très intéressant », mais conclut en me parlant de la réforme électorale. Quand on aborde les puissants, on n'ose jamais être franc ; je n'ai pas eu l'audace de répondre à cet homme charmant : monsieur le président! Toute à la crème, la réforme électorale, mais j'en entends parler depuis 50 ans, depuis le temps où plein de jeunesse et d'illusions, je suivais Jaurès et Charles Benoist dans des réunions banlieusardes! Les problèmes, vraiment, n'étaient pas du même ordre.

Nous en étions encore à ces échanges de vue oiseux en 1950. Depuis, cela a-t-il changé ? Messieurs, vous avez en commission travaillé pendant un an; vous avez, presque à l'unanimité — seul le groupe communiste s'y étant opposé — voté un texte de loi sur la citoyenneté de l'Union française. Personne s'en est-il jamais occupé ? On l'a renvoyé au Haut Conseil qui a nommé une commission présidée par le juriste éminent qu'est M. Lampué. Il s'est informé auprès de toutes les administrations, les a fait comparaître; il s'est aperçu alors qu'au lieu d'être en harmonie entre elles, chacune avait sa doctrine. Cela constituait la plus parfaite cacophonie. Mais le Gouvernement continuait à laisser se contredire ses administrations. Il y est tellement habitué! Il continuait à courir après des affaires courantes!

Nous en sommes toujours là. Mais voici que, brusquement, des hommes reprennent cette idée. J'ai lu dans la presse qu'un avocat fort remarquable et courageux, le « Malesherbes de la IVe République », Me Isorni, se proposait de soumettre « un préalable » à l'Assemblée nationale avant la ratification des conventions tunisiennes.

Pourquoi ce « préalable » ? Pour que l'on explicite l'article 6 des conventions. Voici le texte de cet article:

« En conformité des présentes conventions, La France et la Tunisie reconnaissent aux ressortissants de l'autre pays des droits particuliers différents de ceux reconnus aux étrangers... » — Cela me paraît ressembler assez à la définition que nous avions donnée de la citoyenneté de l'Union française — « ... Dans l'esprit du préambule, les deux Gouvernements se proposent de mettre à l'étude le principe et les modalités de l'accès des nationaux de chaque pays aux possibilités d'établissement, ainsi qu'à l'exercice des droits civiques des autres pays. »

Messieurs, je suis sûr que l'honorable Me Isorni ignore que l'on a discuté de ce problème, ici et dans le désert du quai Branly, pendant trois ans. Je sais qu'il a un très gros cabinet sans doute surchargé d'affaires! Mais s'il avait bien voulu suivre de loin, de très loin, nos travaux, il se serait aperçu que ce problème avait été traité ici...

M. La Gravière. ...ainsi que quelques autres...

M. Boisdon. ...et même résolu dans la mesure où cela pouvait dépendre de nous. Il se fût alors saisi du problème et nous eussions applaudi. Il ne soulèverait pas, aujourd'hui, un « préalable » qui, permettez-moi de le dire, peut anéantir nos dernières chances d'établir entre la France et la Tunisie un régime d'amitié. (*Très bien! très bien! Applaudissements.*)

Messieurs, sur ce thème des défaillances de l'exécutif, je pourrais m'étendre longuement. Je ne parlerai pas de l'Indochine. C'est trop douloureux et puis je suis mal informé. Eh oui! j'avoue qu'ayant reçu les trois souverains des pays d'Indochine, et ayant lu beaucoup de livres, je suis encore très mal informé. C'est le caractère de notre prétendue démocratie de laisser publier toutes sortes de choses sans intérêt. Mais, tandis que les gouvernants britanniques, lorsqu'ils avaient décidé de quitter l'Inde, tenaient à honneur d'informer leur nation, nos gouvernants, à nous, ont généralement continué de nous laisser dans le noir.

C'est ce qu'on appelle démocratie. Je pense que le terme « poly-plouto-technocratie » conviendrait mieux. (*Très bien! très bien!*) Et, puisque les étrangers se mêlent de faire chaque trimestre un livre sur la France, je leur demande de faire un livre portant ce titre et analysant avec impartialité le phénomène. Il est curieux et digne d'étude.

Ne parlons donc pas de l'Indochine, mais disons un mot de la Tunisie: était-il vraiment nécessaire d'attendre 1955 pour rédiger et signer des conventions qui, entre nous, eussent été infiniment plus favorables si on les eût passées en 1948 ? Je ne vois pas sur ces bancs notre collègue, M. Bidet, sinon je lui aurais rappelé ce dimanche matin d'automne 1949 où lui, qui était peut-être le seul à pouvoir le reconnaître, rencontra dans nos couloirs déserts le premier ministre tunisien. Je n'oserai pas vous dire ce qu'il était venu demander, tant c'était peu de chose...

M. La Gravière. Dites-le!

M. Boisdon. ... notre ministre des affaires étrangères le lui aurait volontiers accordé, mais le ministère et la résidence, ces pouvoirs aussi détestables qu'anonymes, le lui refusèrent.

Quand on a attendu si longtemps pour faire les gestes nécessaires, on n'a pas le droit de se plaindre de ce qu'un autre les ait faits de façon trop spectaculaire. Laissez-moi dire que ceux qui ont conseillé les Français de Tunisie et qui, d'atermoiements en atermoiements, nous ont conduits aux conventions actuelles, ne devraient avoir qu'un droit, celui de se taire. (*Très bien! très bien!*) Mais il faut que cette très cruelle expérience nous serve. Je ne veux pas parler de l'Algérie puisqu'on en parle peut-être au Palais Bourbon, mais elle est au centre de nos inquiétudes. Laissez-moi vous dire que j'ai l'impression que dans toute l'Afrique du Nord, l'heure est passée des compromissions et de l'attentisme. Je lisais, avant-hier matin, dans une revue dont vous connaissez tous le directeur, notre ancien collègue René Moreux, quelques lignes. Elles m'ont accablé parce qu'elles m'ont permis de mesurer avec exactitude l'état de déchéance où en est arrivé le régime français. Je vous les lis — ce sera la conclusion de cette partie de mon exposé. « Ceci s'adresse aux Français du Maroc et aux amis de la France:

« Nous n'avons pas besoin de vous mettre au courant des événements actuels qui défraient la chronique des journaux mondiaux. Certaines personnes du Gouvernement, payées par le terrorisme, ont fait arrêter des Français qui ont toujours servi la France avec gloire et honneur. Français, si vous ne voulez pas subir le même sort que vos frères d'Indochine et de Tunisie, vendus par un traître qui nous a fait perdre la face dans le monde entier et qui est venu nous insulter en assistant aux obsèques d'un homme pour qui l'argent comptait plus que les vies humaines dont nous déplorons la perte chaque jour dans notre seconde patrie... ». Suivent des conseils de grève et des appels de débauchage adressés à la police, précisément aux gardiens de la paix. Je passe et j'abrège cette lecture trop pénible. Le tract se termine ainsi: « Traîtres qui n'avez pas craint de vous salir en faisant ces enquêtes odieuses, nous vous connaissons, et pour vous châtier comme vous le méritez, nous ne reculerons devant aucun sacrifice. L'heure des avertissement est passée. O. D. A. T. est toujours là! »

Un conseiller à gauche. C'est ignoble!

M. La Gravière. Parfaitement.

M. Boisdon. Voici, dans un pays protégé par le drapeau français, ce que des individus qui se disent Français, écrivent. Messieurs, vraiment, en Afrique du Nord, l'heure des atermoiements est passée. (*Très bien! très bien! et vifs applaudissements à gauche, au centre et sur les bancs des Etats associés.*)

A quelque parti que l'on appartienne, il n'est pas admissible que les représentants de l'Etat soient, non seulement injuriés, mais menacés d'assassinat. On assassine au Maroc. Demain, pourquoi pas en France ?

M. Détraves. Nous avons déjà connu cela!

M. Boisdon. Il faut en finir, en finir à tout prix. Bien entendu, cela n'excuse pas les autres assassinats, mais si l'on laisse pourrir à ce point la situation, si l'assassinat répond à l'assassinat, nous revenons, je ne dirai pas à la féodalité — elle était plus réglée — nous revenons aux heures les plus sombres, où l'Etat, dont le premier rôle est d'assurer la paix publique, n'existait plus. (*Très bien! très bien! et applaudissements.*)

En voilà trop longtemps avec le passé, messieurs, mettons-nous face au présent. Cependant, permettez-moi de dire que le passé était assez riche d'enseignements pour que nous nous y soyons attardés un instant. Pour nous arracher à ce drame, je voudrais rechercher avec vous ce qui peut être fait sans révision constitutionnelle, car, si cette révision est devenue possible, elle reste, vous le savez bien, aléatoire. Et puis je dirai ce qui, à mon sens, est à éviter en matière de révision, et ce qui peut être tenté. Peut-être, en finissant, ferai-je comme mon ami Rosenfeld, et laisserai-je un peu s'échauffer la folle du logis, c'est l'imagination que je veux dire.

Il y aurait des actes très simples qui, j'en suis sûr, autant et plus qu'une révision constitutionnelle arrêteraient le drame, feraient taire la haine ou au moins la rendraient impuissante, car, au point où en sont venues les choses, la tâche d'apaisement exigera de longs délais.

Il n'est pas besoin de révision pour transformer cet organe essentiel du régime parlementaire qui s'appelle le cabinet. En cette matière, le président du conseil est le maître absolu. En 1947, j'ai travaillé avec quelques amis du Parlement et une commission de hauts fonctionnaires, à un projet ayant pour but de donner des structures plus rigides à l'Etat. Ce projet est tombé dans l'oubli. Etait-il bien utile ? Au fond, je ne le crois pas. Il est nécessaire, à mon sens, que le président du conseil ait toute liberté. Mais alors, combien il lui serait facile, à M. le président du conseil, de donner à son cabinet — pas à celui d'aujourd'hui, bien sûr, nous connaissons les difficultés des modifications lorsque les hommes sont en place, mais au cabinet de demain ou d'après-demain — une constitution en rapport avec ces deux réalités: une République de 80 millions d'habitants dispersés sur le globe, centre d'un établissement politique de 120 millions d'habitants. Nous attendons le président qui tentera cela. Nous l'attendons avec impatience. Rap-

pelez-vous, cher monsieur Bour, et vous, Rosenfeld, et vous, cher monsieur Laurent-Eynac: nous avons été des pèlerins. Mais oui, il nous est arrivé plusieurs fois de prendre le bâton et le bourdon et de nous en aller de président pressenti en président désigné, de président désigné en président confirmé. Que leur disions-nous ? La note que nous leur avons remise n'a pas eu un tel retentissement; voilà une excellente occasion de lui en donner un; nous allons la faire imprimer au *Journal officiel*...

M. le président de l'intercommission. Très bien!

M. Boisdon. « Note destinée aux présidents du conseil pressentis.

« A. — Les problèmes concernant les pays d'outre-mer (qu'il s'agisse de ceux que la Constitution de 1946 a intégrés dans la République ou de ceux qui, avec la République, forment l'Union française), sont depuis sept ans passés au premier plan des préoccupations de tous les hommes qui ont souci de l'avenir de la France.

« Les difficultés que nous avons rencontrées outre-mer ont entravé l'œuvre de reconstruction. N'insistons pas. Guerre d'Indochine sans terme prévisible » — cela est écrit en 1953 — « révolte à Madagascar; troubles en Afrique noire; situation inquiétante en Afrique du Nord; intervention de l'O. N. U., non seulement dans la gestion de nos mandats togolais et camerounais, mais intervention indiscrète dans les territoires de la République et dans nos rapports avec les protectorats. Cette simple énumération est, par elle-même, assez éloquente.

« B. — L'Assemblée de l'Union française croit que beaucoup de ces difficultés eussent été évitées si les gouvernements qui se sont succédé depuis 1946 avaient eu, en ce qui concerne les pays d'outre-mer, une politique plus claire et plus cohérente. La gestion de nos intérêts est confiée à plusieurs ministères. Nous l'acceptons. La diversité des pays intégrés dans la République et rassemblés dans l'Union est trop étendue pour qu'il en soit autrement. Mais, précisément, cette dispersion exigeait l'existence d'un organe permanent de coordination qui a manqué. Ce fut, croyons-nous, une erreur de laisser chaque ministère libre d'appliquer ou de ne pas appliquer les principes de notre nouvelle Constitution. »

Traduisons: le ministère de la France d'outre-mer a essayé d'appliquer notre Constitution, et souvent avec bonne volonté; le ministère des affaires étrangères et les résidences s'y sont refusés de la façon la plus catégorique. Le drame tunisien, le drame marocain viennent de là. (*Très bien! très bien! au centre.*)

« Nous avons ainsi déçu des espérances et permis les attaques dont nous venons d'être l'objet. Notons que c'est en Afrique noire, où nos nouvelles institutions ont été mises en vigueur le plus rapidement, que le calme est revenu le plus vite. L'Afrique noire 1952 est certes moins inquiétante que n'était l'Afrique noire 1947 et que ne l'est la Tunisie d'aujourd'hui.

« Par suite de l'absence d'un organe de coordination certains problèmes juridiques, comme celui, par exemple, du contenu de la « citoyenneté de l'Union », sont restés sans solution. De même jamais n'ont été posées avec clarté les règles qui devraient présider aux rapports économiques entre la métropole et les pays d'outre-mer. »

C'est très joli de s'occuper de créer un marché européen et certes, en ce qui me concerne, je n'y suis pas opposé, pas plus qu'à la convention qui créa le pool charbon-acier, mais si l'on s'occupe d'un marché européen il aurait fallu s'occuper d'abord d'un marché de la République française, d'un marché de l'Union française. Mais, tant que les Gouvernements des Etats associés n'auront pas retrouvé leur libre jeu, leur indépendance, plongés qu'ils sont encore dans la guerre, les difficultés seront inextricables.

« Enfin, l'Assemblée de l'Union française a conscience que si, à l'O. N. U., on a fait souvent état de son existence pour repousser certaines attaques, on ne s'est guère soucié d'utiliser sa bonne volonté. »

Messieurs, parmi vous, qui oserait s'inscrire en faux contre cette affirmation ?

« Une assemblée nouvelle formée d'éléments si divers aurait eu besoin, pour faire œuvre pleinement efficace, de la collaboration permanente des gouvernements successifs. Or, il faut reconnaître que ceux-ci ont eu surtout le désir de restreindre sa compétence... » — et je signalais à M. le président Sarraut, il y a une heure, la dernière manifestation de cet état d'esprit: on en revient à nous dénier compétence réelle en ce qui concerne l'Algérie.

Je reprends ma lecture:

... Ils ont soutenu son incompétence en ce qui concerne l'Algérie et les départements d'outre-mer, sous prétexte que ces pays font partie de la métropole; prétexte qui ne trompe personne, car nul ne peut croire que la Guyane est assimilable au Loiret. Ils ont soutenu son incompétence en ce qui concerne les protectorats, sous prétexte qu'ils ne font pas partie de l'Union française: théorie qui dissimulait mal le secret désir des bureaux du quai d'Orsay et des résidences qu'ils n'en fissent jamais partie. Ce n'est que très exceptionnellement que le Gouvernement a été représenté à Versailles, presque toujours par le seul secrétaire d'Etat de la rue Oudinot, dont la compétence est loin de s'étendre à l'ensemble des problèmes de l'Union française... ». Je fais exception pour notre collègue M. Bougenot qui, lorsqu'il était à la présidence du conseil, eut l'amabilité de nous rendre parfois visite.

« C. — Ces considérations auraient semblé assez pressantes aux auteurs de la présente note pour qu'ils se permettent de les soumettre au président du conseil désigné. Mais il est un autre fait qui, à lui seul, justifierait leur démarche.

« La France va entrer » — au moins nous le pensons-nous et même en quelque mesure le désirons-nous encore » — « ...la France va entrer dans la nouvelle Europe. Y entrera-t-elle avec ses 42 millions de métropolitains ou avec les 82 millions d'hommes qui habitent l'ensemble des territoires de la République ? L'intégration dans la nouvelle Europe de la République tout entière, notamment de ses territoires d'Afrique, n'est-elle pas le seul moyen de contrebalancer la puissance de l'Allemagne si un jour les deux parties de ce pays, dont nous ne connaissons que trop le dynamisme, venaient à se ressouder ?

« L'ampleur d'un tel problème exige qu'en dehors des ministères chargés de l'administration des pays d'outre-mer, un organe soit créé avec mission de l'étudier et de le suivre ».

Nous en arrivions ainsi à l'organe souhaité.

D. — Quel devrait être cet organe ?

« L'intercommission... » — Ah! que je regrette que le ministre, détourné par le débat sur l'Algérie, qui paraît-il, n'a pas lieu, ne soit pas ici — « ... est trop consciente de la lourde tâche d'un président du conseil... » — il est peut-être non pas présumé, non pas pressenti, non pas désigné, je ne veux pas préjuger qu'un jour il sera président du conseil, il en a le talent — « ...pour se permettre autre chose que des suggestions. Au reste, plusieurs systèmes peuvent être utilisés suivant le rôle que désire se réserver le président du conseil lui-même, car il est, et lui seul peut l'être, le véritable ministre de l'Union française. Sa tâche est toutefois trop écrasante pour qu'il ne soit pas assisté.

« Il pourrait l'être par un ministre d'Etat ayant rang de vice-président du conseil, avec droit de regard sur les ministères de gestion (France d'outre-mer, Etats associés, intérieur, affaires étrangères). Cette solution serait celle qui aurait le plus d'ampleur. Nous ne méconnaissons pas qu'elle puisse, du fait des autonomies administratives et des susceptibilités personnelles, rencontrer des obstacles difficilement surmontables.

« Une solution plus modeste et peut-être plus efficace serait la création d'un secrétaire d'Etat à la présidence du conseil » — à condition que le secrétaire d'Etat ait un ministère permanent ou tout au moins un groupe d'hommes permanents — « chargé, sous l'autorité directe du président, de l'étude d'ensemble des problèmes d'outre-mer et de la représentation du Gouvernement à l'Assemblée de l'Union française; le Gouvernement continuant à être représenté devant le parlement par les ministères de gestion des pays d'outre-mer. Dans ce cas, il serait souhaitable que ce secrétaire d'Etat spécialisé fût pris parmi les membres de l'Assemblée de l'Union française et se trouvât de ce fait dégagé de toutes préoccupations extérieures. »

Car le drame, messieurs, le drame évident, c'est que nos ministres et nos secrétaires d'Etat, étant en même temps députés, sont chargés de ce qu'on appelle par euphémisme « les préoccupations de l'extérieur ». Nous les connaissons bien ces préoccupations extérieures. C'est la défense de leur portefeuille devant le Parlement, mais c'est bien plus encore ces banquets hebdomadaires, agricoles ou autres, souvent interminables, ce sont ces courriers qui accablent n'importe quel simple député et écrasent les ministres.

« Si l'on désirait donner à ce secrétaire d'Etat des tâches précises à remplir, elles ne manqueraient pas. Nous signalons simplement celles-ci: 1° orientation des mouvements de population entre la métropole et les pays d'outre-mer et ces pays entre eux; » — qui est-ce qui peut régler actuellement ces problèmes ? — « 2° prise en charge de tous les natifs d'outre-mer habitant la métropole, ce qui mettrait fin à des chevauchements de services; 3° recrutement et prise en charge des fonctionnaires natifs d'outre-mer appelés à servir dans la métropole.

« Enfin on pourrait concevoir qu'une personnalité parlementaire, déchargée de toute tâche administrative absorbante,

reçoive mission, en ce qui concerne l'outre-mer, d'assurer des liaisons permanentes entre le Gouvernement et les assemblées constitutionnelles, dont celle de l'Union française. Ce serait vraiment là un minimum, mais qui serait encore très préférable à la situation actuelle. »

La note se terminait ainsi:

« Il n'est pas possible de continuer à utiliser sur le plan international l'existence d'institutions dont, à l'intérieur, on minimise volontairement le rôle. Ce double jeu ne saurait à la longue tromper personne, ni les hommes d'outre-mer, ni les étrangers. »

C'est l'évidence même.

Bien des fois, en lisant les travaux de l'O. N. U. — je pense que Mme Lefaucheux ne me démentirait pas, puisque j'ai constaté que l'on y faisait allusion à nos institutions, j'ai applaudi puis j'ai pensé que, puisqu'on en faisait état, il serait peut-être utile de les appliquer avec netteté, clarté et franchise.

Je vous ai lu cette note. Elle date de 1953. Elle reste actuelle. Les ministères ont passé. Dieu sait s'il en est passé! Ils ont passé comme roses en avril, mais nous n'avons pas trouvé l'homme rare — *rara avis nigroque similima cygno* — le président enfin qui, prenant conscience de ce qu'est actuellement l'Etat français, se décide à donner à son cabinet une organisation en fonction de la nature réelle de l'Etat.

J'ai abordé ce problème; j'en pourrais aborder beaucoup d'autres. Point n'est besoin de revision pour faire une place plus large dans les cabinets aux gens d'outre-mer. Dans les ministères qui ont à s'occuper des problèmes d'outre-mer, pourquoi n'y aurait-il pas un homme en venant, qu'il soit d'Afrique blanche ou d'Afrique noire ? Tout le monde devrait désirer cette solution, les unitaires et les fédéralistes: les unitaires parce que le régime ne durera qu'à la condition d'y associer étroitement les populations d'outre-mer; les fédéralistes parce qu'ils doivent désirer que la collaboration au Gouvernement prépare les hommes qui auront par la suite à faire face à de très dures tâches car, n'en doutez pas, à mesure qu'on augmente les pouvoirs locaux, les responsabilités deviennent plus lourdes.

Il ne serait pas besoin d'une revision pour essayer d'alléger cette charge très lourde que nos grandes fédérations pyramidales font peser sur le paysan noir et pour transférer rapidement aux territoires d'outre-mer une partie de leurs attributions.

Point ne serait besoin de revision pour se presser d'organiser ces communes et ces cercles dont nous nous occupons actuellement un peu tardivement. Enfin, pour dire toute ma pensée, il n'y aurait pas besoin de revision pour organiser la protection des minorités ethniques ou politiques, mais il faut en finir avec ces systèmes du double collège... (*Applaudissements à gauche et au centre.*) ... qui n'ont fait que créer entre nos concitoyens d'outre-mer des fossés profonds, ce qu'il faut bien appeler, par surcroît, en évoquant un souvenir anglais, des « bourgs pourris ». (*Applaudissements.*)

Vous le voyez, le champ serait immense de ce qu'on pourrait faire sans revision.

Parlons maintenant revision. J'aurais certainement noté la première partie de la motion établie par M. Alfred Bour en conclusion de son rapport, si l'initiative de mon ami Robert Lecourt ne l'avait rendue inutile. Je l'eusse votée. Cependant, je ne veux pas vous dissimuler mes inquiétudes. Oh! s'il n'y avait que Robert Lecourt en cause, je serais très tranquille. Je connais sa méthode et sa prudence. Vraiment, s'il était seul, je bannirais toute inquiétude. Malheureusement — et c'est vous qui le disiez, ami Rosenfeld — tous les jours, on voit naître de nouveaux projets dont certains paraissent quelque peu fumeux. Les auteurs de ces innombrables projets ne s'entendent pas toujours très bien. Les uns, par un esprit purement réactionnaire, une espèce de nostalgie de la IIIe République, veulent simplement supprimer cette Assemblée; c'est leur grande pensée; ils veulent en faire je ne sais quel amalgame avec le Sénat. C'est là une fraction encore assez puissante de l'opinion. Elle oublie que cette Assemblée a été et, en quelque mesure, reste pour les populations d'outre-mer une grande espérance. D'autres veulent, *ex abrupto*, créer vingt-quatre Etats munis d'un exécutif, d'un législatif et d'un judiciaire; après quoi, il suffirait de fixer vingt-quatre étoiles dans le bleu du drapeau pour que la fédération fût faite.

Tous ne vont pas aussi loin. Il y en a qui veulent bien élever à la dignité d'Etats les territoires d'outre-mer, mais non pas l'Algérie qu'ils prétendent, au contraire, intégrer tout entière dans la métropole. C'est la thèse des départements français selon laquelle l'Algérie est un morceau de la France. Bien sûr, l'Algérie est un morceau de la République française, mais Brazzaville aussi. Il y a des outrances que condamne leur caractère même.

D'autres projets visent à recommencer le partage de l'Afrique en réunissant, par exemple, le Tchad et l'Oubangui, la Côte d'Ivoire et la Haute-Volta. Le beau résultat obtenu par l'expérience chirurgicale tenté en 1935 pour la Haute-Volta ne leur suffit pas, ils veulent la recommencer en grand. Quant à savoir ce que penseront de tout cela les populations, ce me paraît être le cadet de leurs soucis. Je m'excuse, vis-à-vis d'eux, de cette formule un peu familière, mais qui rend trop bien ma pensée.

Je croyais être au bout de mes découvertes quand, lisant *Le Monde* du 30 juin 1955, je suis tombé sur un article de presse, dans la rubrique: « Libres opinions », intitulé: « Pour une structure nouvelle du monde français », par Maxime Blocq-Mascart. Il paraît qu'une commission importante, comportant des hommes politiques considérables — comme tous les hommes politiques —, des juristes éminents — comme tous les juristes — et des publicistes distingués — comme tous les publicistes — (*Sourires.*) s'est réunie. Or, une chose les a manifestement gênés: c'est la difficulté de faire une fédération entre un pays de 42 millions d'habitants et la Guyane qui en a 12.000, la Martinique qui en a 300.000, et Saint-Pierre et Miquelon qui n'en comptent que 4.000. Mais, avec de l'imagination, le problème est facile à résoudre: il n'y aurait qu'à découper la France en morceaux! Je n'exagère pas; lisons plutôt ensemble:

« On doit chercher le meilleur commun dénominateur géographique, économique et culturel capable de servir de commune division administrative et politique à la métropole, à l'Algérie, aux départements et territoires d'outre-mer. Comparativement aux départements d'Algérie et aux territoires d'outre-mer, la division de la métropole en une trentaine de régions correspondrait à des réalités qui ont déjà été — sans considération de l'outre-mer — approximativement dégagées par des projets de réforme administrative. »

C'est simple: on divise la France métropolitaine en une trentaine de petits Etats, on les unit à ceux que l'on « fabrique » outre-mer. Ce n'est plus vingt-quatre étoiles que l'on coud sur le drapeau, c'est cinquante-quatre ! Nous voici à la hauteur des Etats-Unis d'Amérique ! (*Sourires.*)

Mon Dieu, je désapprouve ces projets; ils partent d'intentions excellentes; il n'y a aucun inconvénient à travailler dans ce sens; mais voulons-nous tenter une chose réalisable ou nous complaire au domaine des chimères ?

Ces projets ont d'ailleurs un trait commun: ils tendent tous à refaire l'expérience de 1946: à reconstruire sur table rase.

Je vous le disais tout à l'heure, en 1946 l'heure n'était peut-être pas bien choisie pour reconstruire sur table rase dans une France déchirée. N'ai-je pas le droit de redemander aujourd'hui: l'heure est-elle venue de reconstruire sur table rase dans un monde, dans une République ou dans une Union française où tout est encore en question ?

Il y a des instants où la sagesse politique s'appelle patience: je crois que nous vivons un instant de ce genre et qu'il faut être bienfaisant mais pas seulement en paroles. Si nous réalisions le programme d'action évoqué tout à l'heure, il n'y aurait plus guère besoin de revision constitutionnelle !

M. le colonel Schneider. Très bien!

M. Boisdon. Toutefois je reconnais que pour faire aboutir ce problème, plus précisément ce programme, quelques revisions limitées seraient nécessaires, notamment en ce qui concerne cette Assemblée. Ceux qui veulent créer dans l'abstrait des fédérations ne se rendent pas compte, ayant présentes à l'esprit l'Amérique ou la Suisse, ne se rendent pas compte que l'opération que nous avons à réaliser est exactement l'inverse de celle qu'ont faite ces peuples que l'on peut qualifier de grands, l'un par sa masse, l'autre par son sentiment démocratique.

M. Dardelle. Très bien !

M. Boisdon. Aux Etats-Unis, les Etats, celui du Maine, celui de Virginie, celui de New York, existaient avant la Fédération et Dieu sait s'ils ont lutté pour leur individualité, s'ils ont résisté au pouvoir central! On oublie un peu trop la guerre de Sécession ! En Suisse, de même, les cantons ont lutté longtemps, eux aussi, pour le respect de leur individualité dont ils n'ont que peu à peu compris les dangers. Lorsqu'ils ont abandonné une partie de leurs pouvoirs, de leurs franchises, l'opération a été de la périphérie vers le centre, des pouvoirs locaux vers le pouvoir central. Aujourd'hui, c'est exactement — je le répète — l'opération inverse que nous avons à faire.

M. Dardelle. Très bien !

M. Boisdon. Il nous faut la faire pas à pas, il ne faut accomplir une nouvelle étape qu'après avoir — en style militaire — assuré ses arrières.

Actuellement, le projet de revision nous donne l'occasion de faire une étape. Je vous en supplie, ne la laissons pas échapper. Mais cette étape que peut-elle être ? Je crois que si nous voulons aboutir dans un délai très court, avant ces ides de mai qui verront mourir la deuxième législature, il faut porter notre effort sur un seul point, un seul article: l'article 72.

Mon cher monsieur Rosenfeld, vous avez, dès 1951, avec beaucoup de mérite, essayé d'organiser des mécanismes pour permettre à cette Assemblée de jouer un rôle plus actif. L'autre jour, vous sembliez nous dire: « Oui, je l'ai fait, mais je suis dépassé par les événements, l'étape est franchie ». Et je vous réponds: Non, une étape n'est pas franchie tant qu'elle n'a pas été faite. Ne fermons pas la porte à l'avenir, mais exécutons l'étape. Je reprends votre texte...

M. Rosenfeld. Voulez-vous me permettre de vous interrompre, mon cher collègue ?...

M. Boisdon. Je vous en prie.

M. le président. La parole est à M. Rosenfeld, avec la permission de l'orateur.

M. Rosenfeld. Tout à l'heure, vous avez évoqué l'article 72; or, mon projet concerne surtout l'article 71 relatif aux pouvoirs de l'Assemblée.

J'ai déclaré, en effet, dans mon intervention, que mon projet de 1950 me paraissait dépassé par les événements. J'ai fait cependant une réserve: je ne suis pas plus que vous un partisan acharné de la revision et je suis persuadé que dans le cadre de l'article 75 de la Constitution on peut faire une politique très large et commencer la construction de cette fédération que je desire, avec l'assentiment des populations intéressées dont cet article prévoit la consultation par le truchement d'une assemblée territoriale. C'est seulement dans ce cas, si l'on fait cette politique, que mon projet concernant l'article 71 pourra encore avoir un sens et être utile, à condition, naturellement, que les assemblées territoriales soient également dotées de pouvoirs élargis en vertu de l'article 75.

M. Boisdon. Mon cher collègue, nous sommes très près l'un de l'autre sur ce terrain. Rappelez-vous que l'article 72 comporte trois paragraphes dont le premier stipule: « Dans les territoires d'outre-mer, le pouvoir législatif appartient au Parlement, en ce qui concerne la législation criminelle, le régime des libertés politiques et l'organisation politique et administrative. » Or, cet alinéa me paraît être une erreur car il est une infinité de matières d'ordre politique, d'ordre administratif, d'ordre pénal dans lesquelles le Parlement n'est pas compétent, pas plus que dans les autres matières qu'il délègue cependant à l'exécutif. Une assemblée comme le Parlement a tant de travaux à accomplir qu'elle ne peut se pencher sur tous les problèmes qui intéressent des pays aussi lointains. Vous savez bien par ailleurs à quelles complications absurdes aboutit cet alinéa 1er. Je n'en veux citer qu'un exemple, certainement présent à votre mémoire: vous savez qu'en vertu de l'article 72, alinéa 2, le Gouvernement a voulu étendre à l'ensemble de la République le code de la nationalité française, en l'adaptant aux situations locales. Il l'a fait, mais il s'est trouvé en présence de sept articles, d'un intérêt d'ailleurs très secondaire, qui concernaient des questions pénales électorales très peu importantes. Et en vertu de l'article 72, il a été admis que le Gouvernement pouvait étendre à l'ensemble de la République 143 articles, mais que pour les sept articles rappelés il fallait absolument une loi. Ainsi en décida le conseil d'Etat.

Vous avez en 1953 approuvé le projet de décret; il a été promulgué. Le Gouvernement, bien entendu, désirait que le code de la nationalité fût complet et qu'il ne contînt pas de dispositions sans sanction. Il a donc déposé tout de suite un projet de loi pour ces sept misérables articles. Résultat ? Je m'en suis informé avant-hier. Le projet de loi n'est jamais venu en discussion. Il est dans un carton de l'Assemblée nationale ou du Conseil de la République et y dort d'un sommeil paisible. Nous avons ainsi dans les territoires d'outre-mer un code de la nationalité sans sanctions. On a eu jadis une morale sans sanctions; nous avons aujourd'hui une législation sans sanctions.

Il y a, m'a-t-on dit, pire. Certaines dispositions du code pénal ont fait l'objet d'un projet de loi déposé en 1948! Il est mort en 1951 en même temps que la législature. Le Gouvernement l'a repris après les élections et il continue de dormir du sommeil de la « Belle au bois dormant ». Voilà à quoi aboutit l'alinéa 1er de l'article 72. Qui trop embrasse mal étreint, dit un proverbe.

Le Parlement est composé d'hommes sages; il devrait comprendre qu'il n'est pas possible de maintenir cet alinéa, cause de tant de lenteurs, de complications, voire d'absurdités. Il se devrait à lui-même d'abolir une disposition qui n'a été, au fond, qu'une manifestation injustifiée, de défiance envers le pouvoir exécutif.

En ce qui concerne l'alinéa 2 de l'article 72, je ne dirai rien. Il faut, à mon avis, le maintenir, soit dans sa forme actuelle, soit avec les modifications que vous avez indiquées. J'arrive à l'alinéa 3 par dérogation à l'article 13, des dispositions particulières à chaque territoire qui viennent d'être édictées par le Président de la République, en conseil des ministres, sur avis « préalable » de l'Assemblée de l'Union française. Ici, je formule un vœu très modeste: la tentative de revision ne serait pas inutile si, à ce mot préalable, on substituait le mot « conforme ». Un mot change, tout est transformé; d'un seul coup, par la vertu d'un mot, vous obtiendrez ce pouvoir législatif que vous réclamez vainement depuis si longtemps. Il faut savoir ce que signifie cet article 13. Bien sûr, ce sont là problèmes juridiques qui peuvent paraître ennuyeux, mais c'est le fond de la question dont nous sommes actuellement saisis.

L'article 13, c'est tout simplement la survivance du « fait du prince », c'est le droit, pour le Président de la République, en conseil des ministres, de faire des lois sans suivre les avis d'aucune assemblée, ni des assemblées parlementaires, ni de la nôtre. Depuis 1946, il faut que ces décrets nous soient soumis; mais une fois avis donné notre droit est épuisé. On peut n'en tenir aucun compte. Il n'est pas possible qu'une disposition de cette nature donnant pouvoir discrétionnaire à l'exécutif soit maintenue. Je ne suis pas, et il s'en faut de beaucoup, ennemi de l'exécutif mais, en l'espèce, il faut que le contrôle ne notre Assemblée devienne efficace. Là est la moindre chose que nous puissions demander que l'on doive nous accorder. Si je me laissais aller à mon imagination, je vous dirais: je voudrais plus. Je voudrais que le Parlement français comprît enfin ce qu'est devenu l'Etat moderne et, aussi, se pénétrât de la grande loi du monde moderne qui est la nécessité de la division du travail. Comment ? Le Parlement — notamment l'Assemblée nationale — succombe sous des tâches quasi « inhumaines » au sens propre du mot. Il lui faut voter un budget monstrueux; cet acte d'administration car, malgré sa forme légale, c'est un acte d'administration, est si difficile qu'il ne parvient pas à l'exécuter dans les délais voulus. Il a, en outre, à voter la loi pour la métropole que ses membres connaissent mieux qu'on ne le dit. Il a à contrôler tous les organes de l'Etat, et les organes paraétatiques qui se sont multipliés autour de lui. Qui donc voulait l'autre jour qu'on y regardât d'un peu plus près dans tous ces budgets qui sont en marge du budget mais émargent de la trésorerie ?

Croyez-vous que les députés soumis à toutes les obligations que nous connaissons — je parle par expérience — ou même les sénateurs, un peu plus dégagés de certaines obligations, puissent mener à bien ces tâches énormes et s'occuper par surcroît de vingt-trois pays dispersés dans le monde dont pas un ne ressemble à l'autre ? La sagesse ne voudrait-elle pas qu'en matière législative le Parlement se résignât à ne voter la loi que pour la métropole, qu'il fût en quelque sorte le centre de cristallisation de la pensée juridique française ? Mais lorsqu'il s'agira d'adapter la loi à l'Algérie, aux Antilles, au Tchad et au golfe de Guinée, au Gabon et à Madagascar, qu'il en charge une assemblée spécialisée, la nôtre!

Pourquoi nous avoir créés si ce n'est pour cela ? Allons jusqu'au bout, disons la vérité entière. Notre seule intervention ne suffirait pas si nous ne parvenions pas, et il s'en faut de beaucoup, à embrasser les problèmes d'outre-mer et à les résoudre humainement et sainement. Qui, parmi nous, oserait dire qu'il connaît toutes les coutumes, que nous avons cependant promis de respecter ? Personne ici, je crois, n'oserait l'affirmer; vous connaissez, peut-être, les coutumes de votre coin, certainement pas l'ensemble.

Il y a quelques semaines dans une réunion, dans un colloque où l'on s'occupait de ces problèmes sur lesquels je me suis cependant penché avec passion depuis huit ans, je mesurais non mon savoir mais mon ignorance. Cela me rappelait un mot d'un haut fonctionnaire du ministère de la France d'outre-mer: « Quand on est depuis cinq ans rue Oudinot, on croit y connaître quelque chose; au bout de quinze ans, on s'aperçoit que l'on ne connaît rien ».

Alors je crois qu'à cette Assemblée, même spécialisée, il faudrait une aide, il faut des avis, et ces avis, d'où pourraient-ils venir si ce n'est des assemblées locales ?

M. Rosenfeld. Très bien!

M. Boisdon. Actuellement, messieurs, je suis saisi, en tant que rapporteur, de cinq projets de décrets concernant l'organisation de la magistrature, j'ai pris l'habitude de ne jamais

faire un rapport sans avoir fait parvenir les projets de décret aux présidents des assemblées locales, de façon à connaître leur opinion et leurs observations.

Cette forme de fédéralisme est sans danger. Elle réside, précisément, dans cet échange perpétuel de pensées entre les assemblées locales et notre Assemblée jouant le rôle d'assemblée fédérale. Le voilà le vrai fédéralisme français! Toutes vos constructions imaginaires n'existent pas. Ce qui existe, c'est cela; ce qui peut exister plus largement demain c'est bien cela si nous voulons le réaliser.

Je sais bien qu'une réforme ainsi limitée laissera bien des problèmes en suspens. Celui par exemple du rôle que doivent jouer dans cette Assemblée nos collègues du Viet-Nam, du Cambodge, du Laos et peut-être, laissez-moi l'espérer, d'autres collègues dont je ne veux citer les nationalités.

Mais d'une part nous pouvons préparer les évolutions nécessaires par la revision de notre loi organique, qui n'est pas constitutionnelle, et de notre règlement, qui l'est moins encore. D'autre part, ce n'est pas quand tout est en question qu'un bouleversement peut être souhaitable.

Au lendemain de la signature du traité franco-tunisien, à la vieille des élections au Viet-Nam, la prudence s'impose. Pourquoi ne pas avouer mon inquiétude ? Je craindrais qu'une revision totale n'entraînât le départ de nos amis des Etats associés ou de certains d'entre eux.

J'en éprouverais un chagrin profond, non seulement en raison de nos rapports d'amitié, mais parce que je considère que ce départ serait un malheur pour leur pays et pour le mien.

Aussi longtemps qu'il y aura des rapports entre l'Etat français et leurs Etats, il est nécessaire que leurs populations aient en France une tribune libre. Que de désastres eussent été évités si cette tribune eût toujours été ouverte à tous et plus retentissante! Nous fûmes trop timides, nous avons esquivé trop de problèmes graves... Cependant, que d'avis nous avons donnés qui auraient mérité d'être entendus!

Messieurs, je voudrais utiliser les quelques minutes qui me sont encore imparties pour terminer sur une parole un peu plus sereine; je crois bien, en effet, m'être un peu laissé entraîner, avoir trop montré mes inquiétudes. Vous me le pardonnerez.

Que nous ménage l'avenir ? Je n'en sais rien. Il est probable que je n'en verrai qu'une courte durée, car quelques années sont bien peu de chose dans la vie d'une nation.

Au fond, à mon avis, tout dépendra de la paix. Elle est comme le printemps qui, parfois, en mars, hésite au bord de l'horizon; si elle se confirme, si le monde connaît une longue période de stabilité, alors beaucoup de choses deviendront possibles. Connaîtrons-nous ces années de tranquillité ? Je l'ignore. J'ai cependant confiance parce j'ai confiance en l'âme de la nation française et je dis que la Constitution de 1946 a été l'une des expressions les plus éclatantes de l'humanisme français.

M. Rosenfeld. Très juste.

M. Boisdon. Je sais bien qu'on l'a mal appliquée; nous avons connu des résistances; tout de même, voyons les choses telles qu'elles sont; petit à petit, nous les avons brisées et nous les briserons; nous nous acheminerons peu à peu vers une république plus équitable, faisant place et justice non seulement à tous les individus mais à toutes les collectivités possédant une civilisation originale. Mais, je vous en supplie, pour atteindre ce but évitons les faux pas, évitons les imprudences; les constructions chimériques; ayons les yeux fixés sur le but que nous voulons atteindre, mais marchons, pas à pas, prudemment, étape par étape.

Mes chers collègues, ma génération a un remords, je l'ai en tout cas pour elle. En 1919, elle crut faire une œuvre bonne en brisant d'anciens empires, en exaltant certains nationalismes.

Nous avons démembré l'empire d'Autriche-Hongrie et l'empire russe. Je me suis souvent demandé si nous avions fait vraiment le bonheur des peuples. Nous aurions dû, au moins, leur imposer les solidarités économiques nécessaires. Nous ne sûmes pas le faire, que s'est-il produit ?

L'Europe fut mangée feuille à feuille et vous savez par qui. De ces grands démembrements combien de nations souffrent encore ?

Je vous en prie. Méfions-nous que l'Afrique ne connaisse un destin semblable. Faisons large place aux autonomies, mieux: ne laissons pas se démolir ce que l'histoire a construit.

Il semble bien qu'à travers des flots de larmes et de sang, le monde aille vers son unité. Mais il n'ira vers son unité que si nous ne détruisons pas ce que le passé a déjà fait. Je voudrais que notre communauté française fût assez souple, assez humaine, assez équitable pour n'être pas une désintégration mais une anticipation sur l'avenir. (*Applaudissements au centre, à gauche et sur les bancs des Etats associés.*)

M. Laurent-Eynac. Très bien!

M. le président. Je pense que l'Assemblée ne verra aucun inconvénient à suspendre sa séance pendant quelques minutes. (*Assentiment.*)

La séance est suspendue.

(*La séance, suspendue à dix-sept heures, est reprise à dix-sept heures vingt.*)

M. le président. La séance est reprise.

La parole est à M. Chastenet.

M. Chastenet. Mesdames, messieurs, ce n'est pas sans quelque hésitation que je prends la parole après les orateurs de grand talent qui ont déjà dit à cette tribune tant de choses utiles au sujet d'un problème — problème moral autant que juridique — sans doute le plus grave de ceux qui se posent aujourd'hui à l'esprit politique comme à la conscience des Français.

M. Rosenfeld, M. Bougenot, M. Héline, M. Boisdon, d'autres encore, ont pu n'être pas tout à fait d'accord sur les solutions — mais que serait, je vous demande, une assemblée politique où tout le monde serait d'accord ? — tous n'en ont pas moins apporté des suggestions du plus haut intérêt, uniquement inspirées par le souci du bien commun et dignes du plus attentif examen.

Je m'en voudrais de prolonger beaucoup un débat qui fait honneur à cette Assemblée, mais qui, pour ne pas rester académique doit, le plus tôt possible, aboutir à un projet précis, présenté par l'intercommission.

Aussi bien me rallierai-je dans l'ensemble aux conclusions présentées par M. Bougenot au nom du groupe des indépendants. Qu'il me soit pourtant permis de vous soumettre, à titre personnel, quelques réflexions d'ordre général, peut-être ne sembleront-elles pas tout à fait inutiles à l'orientation des travaux de l'intercommission.

D'abord, de quoi essentiellement s'agit-il ? En premier lieu de constater un fait; ensuite, d'en tirer les conséquences.

Le fait, c'est que l'expérience a montré que les cadres du titre VIII de la Constitution étaient trop rigides et qu'ils résistaient mal à l'épreuve des événements. Ce n'est pas là d'ailleurs dans ma pensée une critique à l'égard des constituants de 1946. Les circonstances du moment imposaient peut-être une œuvre d'inspiration centralisatrice. En tout cas, ces circonstances sont dépassées.

Si donc le titre VIII est trop rigide, il convient de l'assouplir et non point de substituer à ses dispositions d'autres dispostions d'esprit différent mais tout aussi préfabriquées. En d'autres termes, je crois qu'il serait mauvais de nous dire par exemple que nous allons faire *hic et nunc* une Constitution de type fédéral ou confédéral. On ne peut, en effet, comparer les différentes parties de l'Union française, si différentes les unes des autres par les climats, les races, les religions, les productions, les traditions et le degré d'évolution, on ne peut, dis-je, les comparer aux cantons suisses ou aux Etats américains, qui ont pu sans trop de difficultés être coulés dans un moule fédéral unique.

En revanche, on peut dire: nous allons assouplir la Constitution, de manière à faire prendre progressivement à l'Union française une orientation fédérale.

Ce que je souhaiterais, plutôt qu'une rédaction nouvelle du titre VIII, ce serait la déconstitutionnalisation de quelques-uns de ses articles ou alinéas, ceci pour mettre à des lois ordinaires d'adapter les textes à l'évolution d'un milieu essentiellement mouvant, sans qu'il soit pour cela nécessaire de mettre en branle la lourde machine de la revision constitutionnelle.

Je prends, si vous le permettez, un exemple concret: l'article 76 dispose: « Le représentant du Gouvernement dans chaque territoire ou groupe de territoires est le dépositaire des pouvoirs de la République.

« Il est le chef de l'administration du territoire. »

Il me semble que cette dernière disposition: « Il est le chef de l'administration du terirtoire » ne devrait pas être constitutionnelle. Si, en effet, il est encore certains territoires d'outre-mer où le gouverneur doit rester le chef effectif de l'administration, sans doute en est-il d'autres où il serait bientôt permis d'envisager la possibilité de confier cette direction — avec toutes les précautions nécessaires — à des élus locaux.

M. Rosenfeld. Très bien!

M. Chastenet. Le représentant du pouvoir central ne garderait l'autorité que sur les domaines réservés, ainsi qu'un rôle

d'agent de liaison et d'arbitre. Moins mêlé aux affaires locales, il n'en aurait que plus de prestige. (*Très bien! très bien! et applaudissements.*)

S'il me paraît indispensable d'assouplir la Constitution pour lui permettre de s'adapter aux circonstances, il n'en est pas moins vrai qu'il faut que cet assouplissement soit dominé par quelques principes directeurs. La pire des politiques, voyez-vous, c'est la politique discontinue. Nous en avons vu, hélas! et nous en voyons encore les effets en Indochine comme en Afrique du Nord. J'ajoute — il le faut bien — que cette politique discontinue risque de donner, même à tort, une impression d'insincérité. Vous savez malheureusement que l'action de la France outre-mer n'a pas toujours été à l'abri de ce reproche. Qu'il ait été le plus souvent injustifié, c'est d'accord. Mais peut-être, dans quelques cas, a-t-il été fondé, au moins en apparence. Et c'est déjà trop.

Quelles donc pourraient être les pensées directrices d'une politique d'outre-mer poursuivie dans le cadre d'un titre VIII assoupli ? Je crois que la première devrait être la claire conscience de l'extrême variété des éléments constituant l'Union française. De cette diversité, la Constitution a déjà tenu compte avec sa distinction entre, d'une part, la République française, comprenant les départements métropolitains, les départements d'outre-mer et les territoires d'outre-mer et, d'autre part, les Etats associés et les territoires associés. Mais il ne me paraît que trop évident que cette distinction n'a pas résisté à l'épreuve des faits.

Pour ne pas allonger le débat, je ne parlerai pas — on en a déjà parlé à cette tribune d'une manière pertinente — des Etats associés. C'est à leur égard que le titre VIII paraît d'ores et déjà plus évidemment caduc. J'indiquerai seulement que dans les préoccupations de l'intercommission, une large place, selon moi, devrait être faite à l'espoir de voir le Maroc et la Tunisie associés formellement à l'Union française. (*Applaudissements.*)

Je ne m'étendrai pas non plus sur l'Algérie, si considérable que soit la question qu'elle pose. Parmi les prolongements français d'outre-mer, l'Algérie tient une place particulière en raison de sa proximité de la métropole, en raison de l'importance du commerce métropolitain avec elle, en raison du rôle essentiel qu'elle joue dans l'organisation de notre défense nationale, en raison, enfin, de la proportion de métropolitains ou d'éléments d'origine métropolitaine que compte sa population.

L'Algérie, pour moi, c'est la chair même de la France et il n'est pas concevable que nous puissions envisager le relâchement complet des liens qui l'unissent à la mère-patrie. (*Applaudissements.*)

Certes, la situation actuelle appelle une réforme. Laquelle ? On peut hésiter entre deux solutions: l'intégration complète et une certaine autonomie. Le choix est angoissant, un des plus angoissants qui se puissent poser.

Je dirai seulement aujourd'hui, que, quel que soit celui auquel on s'arrêtera, il faudra qu'il soit fait sans arrière-pensée et qu'on s'y tienne,... (*Très bien! très bien! Applaudissements*) ... sinon, ici comme ailleurs, nous risquerions de recueillir les inconvénients des deux formules sans bénéficier des avantages d'aucune.

M. Héline. C'est très exact!

M. Chastenet. Enfin, je ne parlerai pas des départements d'outre-mer, Martinique, Guadeloupe, Guyane et Réunion. Il existe à leur égard une longue tradition assimilatrice qui ne va pas sans de très sérieux inconvénients, mais sur laquelle il ne sera possible de revenir que lentement et avec beaucoup de prudence. Je souhaiterais cependant que, dès à présent, on pût envisager de restituer à leurs conseils généraux, en même temps qu'une plus grande autorité, une responsabilité financière plus directe. C'est des territoires d'outre-mer, c'est-à-dire principalement de l'Afrique noire et de Madagascar, que je voudrais dire quelques mots. Ce n'est pas parce que la situation y apparaît moins sérieuse qu'en Indochine ou qu'en Afrique du Nord qu'il faut la négliger. Prévenir est toujours préférable à guérir et, déjà, les signes ne manquent pas d'un malaise qu'il serait coupable de laisser aller s'aggravant.

M. Rosenfeld. Très juste!

M. Chastenet. Ici comme ailleurs, il faut un principe directeur et une politique continue. Ce principe figure déjà dans le préambule de la Constitution. « Fidèle à sa mission traditionnelle, la France entend conduire les peuples dont elle a pris la charge à la liberté de s'administrer eux-mêmes et de gérer démocratiquement leurs propres affaires. » Cette affirmation a peut-être été prématurée, peut-être aussi trop catégorique. Peu importe! Elle a été formulée et on ne saurait revenir sur elle sans créer les plus sérieuses désillusions qui pourraient bien, dans certains cas, tourner à la colère.

Un grand pays ne devrait engager sa parole qu'avec une extrême prudence, mais une fois qu'il l'a donnée, son devoir — et j'ajoute son intérêt — est de la tenir, quelles que puissent être les fluctuations de sa vie publique intérieure. (*Très bien! très bien! Applaudissements à gauche et au centre.*)

Bien entendu, la bonne foi n'exclut pas la prudence, et je répète que les territoires d'outre-mer se présentent dans des conditions trop différentes les uns des autres pour qu'on puisse envisager, pour tous, une application au même rythme du principe posé dans le préambule de la Constitution. Ce qui convient, c'est, dès à présent, de préparer l'avenir en laissant beaucoup de portes ouvertes.

Ici, de nouveau, quelques lignes maîtresses devraient être suivies. Il faut créer une situation telle que les populations des territoires d'outre-mer aient intérêt matériel à rester étroitement associées à la métropole dans le cadre de l'Union française et en même temps le désir moral de le faire. L'intérêt, en effet, ne suffit pas quand il ne s'accompagne pas d'une adhésion spontanée des esprits et des cœurs. (*Très bien! très bien! Applaudissements à gauche et au centre.*)

Il faut, chez ces populations, favoriser la création d'élites qui ne soient pas seulement intellectuelles, mais qui soient des élites politiques au meilleur sens du mot, c'est-à-dire qui aient la connaissance pratique de l'administration et de ses difficultés, en même temps que le sens des responsabilités, particulièrement des responsabilités financières. Il faut tout mettre en œuvre pour qu'à l'esprit revendicatif et critique soit substitué un esprit civique en même temps qu'un esprit de création et de réalisation. (*Très bien! très bien! Applaudissements sur les mêmes bancs.*)

Tout cela, mesdames, messieurs, qu'il est facile d'énoncer, est évidemment moins aisé à faire passer dans les textes, et moins encore dans les faits; l'on ne saurait y arriver que progressivement et non point seulement à l'aide de lois votées par le Parlement, mais aussi avec la collaboration confiante des populations intéressées et de leurs représentants. (*Très bien! très bien !*)

J'ai dit tout à l'heure que, plutôt que le remplacement des textes actuels du titre VIII par des textes nouveaux, j'aimerais voir la déconstitutionalisation d'un certain nombre d'entre eux. Il est cependant un article qui me semblerait — je ne le dis pas, d'ailleurs sans une certaine hésitation — devoir être modifié, c'est l'article 60, en tant qu'il inclut les territoires d'outre-mer dans la République française. Ces dispositions, en effet, me paraissent s'inspirer d'une conception centralisatrice et assimilatrice qui est bien dépassée; ou alors, si l'on tenait à garder tel quel l'article 60, il faudrait admettre que ce n'est là l'expression que d'une sorte d'unité morale n'entravant en rien les diversités d'institutions.

Aussi bien, l'article 74 de la Constitution dispose-t-il déjà que « les territoires d'outre-mer sont dotés d'un statut particulier tenant compte de leurs intérêts propres dans l'ensemble des intérêts de la République ». A l'abri de ce texte, toutes les réformes sont, à la rigueur, possibles, à la condition que l'expression « les territoires d'outre-mer » ne soit pas considérée comme s'appliquant globalement à l'ensemble de ces territoires, mais à chacun d'eux en particulier.

Ce que je verrais serait l'établissement progressif d'une série de statuts variant selon les conditions matérielles et morales de chaque territoire, et allant de la quasi-autonomie interne jusqu'à un rattachement étroit à la métropole. Ce dernier, dans ma pensée, devrait d'ailleurs n'être appliqué qu'à des territoires très peu peuplés et dotés de richesses matérielles de grand intérêt général que seule la métropole peut convenablement mettre en œuvre. Je pense en particulier au Sahara et à la Mauritanie.

Dans la plupart des cas, des périodes transitoires devraient être prévues, qui auraient un caractère en quelque sorte probatoire.

L'article 75 de la Constitution vous indique d'ailleurs cette voie. Je vous rappelle qu'il est ainsi rédigé: « Les statuts respectifs des membres de la République et de l'Union française sont susceptibles d'évolution. Les modifications de statuts et les passages d'une catégorie à l'autre, dans le cadre fixé par l'article 60, ne peuvent résulter que d'une loi votée par le Parlement, après consultation de l'assemblée territoriale et de l'assemblée de l'Union ». J'indique en passant que cela permet à notre Assemblée de jouer, dans l'élaboration du futur statut, un rôle primordial.

Il y a d'ailleurs un point que je ne puis qu'effleurer avec prudence, mais qui ne saurait être passé tout à fait sous silence. Dans la mesure où un territoire recevrait une quasi-autonomie

interne, sa représentation à l'Assemblée nationale, comme au Conseil de la République, devrait normalement être réduite. Si, en effet, la métropole laissait le territoire en question libre de gérer ses affaires intérieures, il serait assez peu logique que celui-ci continuât à jouer un rôle important dans les affaires intérieures de la métropole, mais bien entendu la représentation à l'Assemblée de l'Union française, assemblée dont l'autorité se trouverait par la force des choses augmentée, ne serait pas modifiée.

Pour maintenir la cohésion de l'Union française et en contrepartie des sacrifices que la mère patrie a faits, qu'elle devra encore faire au profit des pays d'outre-mer, un certain nombre de précautions devraient obligatoirement être prises. C'est ainsi qu'en tout cas la diplomatie, la défense, la justice, le régime monétaire, le statut des personnes devraient échapper à la compétence des autorités locales. L'interdiction formelle de toute discrimination raciale devrait aussi être stipulée ainsi que des garanties en faveur des entreprises métropolitaines installées dans le territoire considéré.

En revanche, au terme de l'évolution, une grande partie de l'administration locale, les travaux publics, l'enseignement du premier degré, l'enseignement technique, la santé publique pourraient passer sous la direction des autorités locales. La sagesse voudrait d'ailleurs — et cela les populations intéressées le comprendront certainement — que ces autorités locales ne comprissent pas seulement des autochtones mais aussi des métropolitains établis depuis longtemps dans le pays, y ayant des intérêts et le connaissant bien.

J'ajoute qu'il serait bon que la réforme envisagée prévît la création obligatoire de municipalités élues dans les communes rurales et de conseils de cercle car c'est dans ce genre d'organisme que l'éducation civique peut se faire le plus efficacement.

M. Rosenfeld. Très bien!

M. Chastenet. Je suis, sur ce point comme sur quelques autres, d'accord avec M. Rosenfeld. Aussi bien la question du titre VIII, si considérable pour le présent et pour l'avenir de la communauté française tout entière, me paraît-elle être de celles qui doivent être traitées en dehors de toutes préoccupations de parti. C'est la France qui est en jeu. C'est aussi une certaine forme de civilisation. Nous devons traiter les problèmes posés, non en doctrinaires, mais en patriotes français et en hommes de bonne volonté. (*Applaudissements au centre.*)

Le système que je viens d'esquisser tend à conférer progressivement aux assemblées locales, en même temps qu'une autorité accrue, une plus grande responsabilité, spécialement une plus grande responsabilité financière. La plupart de ces assemblées ont montré par leur sagesse qu'elles y étaient d'ores et déjà préparées. Il faudra aller au delà et refréner, de plus en plus, la tendance qui veut qu'en cas de difficulté, on songe d'abord à faire appel au budget français, c'est-à-dire, en fait, au contribuable métropolitain.

Il faut bien songer quelquefois à ce contribuable métropolitain dont les capacités ne sont pas indéfinies. Il a déjà fait d'énormes efforts au profit des territoires d'outre-mer, et il est prêt à les continuer, mais il faudrait que ces efforts fussent chiffrés avec certitude et qu'ils correspondissent, en tous cas, à des nécessités certaines. Or, actuellement, il est extrêmement difficile, pour ne pas dire impossible, en raison de la multiplicité des services et des organismes intéressés, comme en raison du caractère indirect, parfois occulte de certains engagements, de préciser le concours financier apporté, chaque année, par la métropole à l'ensemble des territoires d'outre-mer et à chacun d'eux.

Encore une fois, il ne s'agit pas de lésiner sur le concours que la métropole doit apporter aux pays de l'Union française, mais il s'agit de savoir exactement où l'on va. Le système qui donnerait une grande autonomie aux budgets locaux permettrait de faire des comptes plus clairs et de fixer la subvention à accorder par la métropole. C'est en tenant compte de cette fixation et en sachant qu'il y aurait là, pour elles, un impératif, que les assemblées locales pourraient équilibrer leur budget. Je répète, une fois encore, car c'est pour moi l'essentiel, la responsabilité devrait aller de pair avec l'autorité.

Quant aux dépenses d'investissement, la métropole continuera à en assurer la charge principale et ce sera, par suite, elle, qui devra garder la haute main sur leur affectation. Mais si l'on veut que ces investissements aient l'ampleur indispensable et qu'ils ne se réduisent pas, comme c'est trop souvent le cas aujourd'hui, à des amorces, il faudra évidemment, toutes précautions utiles prises, ne pas repousser l'apport des capitaux étrangers. Les populations locales, premières intéressées, ne peuvent pas manquer de sentir cette nécessité. Il ne s'agit pas de faire de l'Union française un terrain d'exploitation international, il s'agit de mettre en valeur, au maximum, les richesses latentes qu'elle recèle et de ne pas les considérer comme un trésor, jalousement gardé, mais caché et stérile.

M. Montrat. Me permettez-vous de vous interrompre ?

M. Chastenet. Je vous en prie.

M. Montrat. Nous, originaires de l'Union française, de l'Afrique noire en particulier, nous voulons bien que les capitaux étrangers soient investis chez nous, mais nous refusons de transformer notre pays en « Tunisie d'avant 1943 » où les étrangers soient en majorité. Nous voulons que les Français et les capitaux français conservent la majorité dans nos territoires.

M. Chastenet. C'est ce que je viens de dire en parlant des précautions qu'il est nécessaire de prendre en précisant qu'il ne s'agissait pas de faire de l'Union française un terrain d'exploitation internationale.

Il est certain que le mécanisme dont je rêve, mécanisme très souple mais comportant des rouages successivement ajoutés et admettant des retouches fréquentes, ne fonctionnera pas au début sans quelques heurts.

On dit quelquefois: « Si vous relâchez les liens d'autorité qui relient à la métropole les territoires d'outre-mer, les choses marcheront moins bien dans ces territoires ». C'est évidemment possible et je dirai même que c'est probable au début. Mais quoi! On ne saurait garder indéfiniment un jeune homme en tutelle sous prétexte qu'il n'a pas l'expérience complète de la vie! Le meilleur moyen de lui en donner est, si vous me permettez l'expression, de le jeter à l'eau. Ce n'est qu'en prenant réellement contact, non pas seulement avec le verbalisme de la vie publique, mais avec ses difficultés et ses réalités concrètes que nos compatriotes d'outre-mer seront mis à même de faire marcher les choses chez eux aussi bien qu'auparavant.

D'ailleurs, je le rappelle, dans la période transitoire, une corde devrait être attachée à la ceinture pour empêcher au besoin le jeune homme de se noyer. L'important est que celui qui, sur le rivage, tiendra le bout de la corde ne soit pas tenté de tirer inutilement sur elle. Le mieux, peut-être, pour que cette corde fût entre des mains compétentes, serait qu'elle fût confiée à votre Assemblée. Je ne veux pas m'étendre sur ce point, mais il me semble, en tout état de cause, que l'Assemblée de l'Union française aura dans le régime qui se prépare un rôle qui la grandira si elle sait s'en montrer digne.

Mesdames, messieurs, la politique constitutionnelle ou, mieux, structurelle, dont je viens d'esquisser les très grandes lignes, serait propre, je crois, à la fois à assurer l'indispensable pérennité de la présence française dans les territoires d'outre-mer et à satisfaire les aspirations des populations de ces territoires. Il appartiendra à votre intercommission d'en préciser, si elle le juge à propos, les détails.

Cette politique a une très haute caution — la plus haute — celle de M. le Président de la République président de l'Union française qui, le 25 juin dernier dans son discours de Marseille, n'a pas hésité à rappeler « l'engagement pris par la France de conduire les peuples dont elle a pris la charge à s'administrer eux-mêmes et à gérer démocratiquement leurs propres affaires ». Engagement grave, certes! et que dans l'intérêt des populations d'outre-mer elles-mêmes il n'est possible de réaliser que par étapes, en tenant compte des circonstances de temps et de lieu, mais engagement sur lequel il n'est pas possible de revenir sous peine de risquer les pires réactions, et sur lequel les pouvoirs publics, comme les métropolitains établis outre-mer, devront modeler sans arrière-pensée leur comportement.

Il ne s'agit pas de concessions que la métropole doit se laisser arracher à regret et lambeau par lambeau; il ne s'agit pas de faiblesse; il s'agit d'une méthode raisonnée qui sera d'autant plus efficace qu'elle sera appliquée avec continuité et à l'abri des fluctuations de notre politique métropolitaine. Enfin, il s'agit de confiance. Cette confiance, toutefois, doit obligatoirement comporter une contre-partie, c'est la ferme volonté des populations intéressées de se montrer dignes du crédit qui leur aura été ouvert et de substituer à l'esprit critique un esprit constructif inspiré par une claire conscience non seulement des droits, mais aussi des devoirs et des responsabilités. (*Très bien! très bien! au centre.*)

M. Montrat. En ce qui concerne les responsabilités, le partage des risques avec la patrie française, vous ne pouvez pas nier que les Africains ont fait ce qu'ils ont pu !

M. Chastenet. Mais oui. Je répète que je souhaiterais qu'on liât, dans les assemblées d'outre-mer, autorité accrue à responsabilité accrue.

M. Montrat. Nous l'avons prouvé, par notre vie et notre amour de la patrie française!

M. Laurin. Très bien!

M. Montrat. Vous ne pouvez pas le nier.

M. Chastenet. Je suis bien loin de le nier. Tout ce que je viens de dire tend à le prouver.

M. Mbida. Je dois ajouter, après mon collègue Montrat, que l'esprit critique ou bien l'esprit revendicatif n'intervient que lorsque les mesures constructives proposées sont repoussées par les gouvernants locaux. Il faut ajouter cela. Nous avons parlé de l'esprit critique auquel doit être substitué l'esprit constructif; je dois vous préciser que des mesures constructives sont toujours proposées, et si je vous donnais quelques détails, je pourrais vous parler du Cameroun, en vous citant des faits précis. Des mesures constructives sont donc toujours proposées, au préalable, par les autochtones, mais les représentants du gouvernement local s'y refusent, ce qui incite les populations à faire des revendications.

M. Chastenet. Il est naturel que l'esprit critique se développe quand il n'y a pas d'autorité.

Si ces conditions réciproques sont remplies, confiance d'un côté, esprit constructif de l'autre, ce qui subsiste du colonialisme disparaîtra autrement que dans les mots, et disparaîtra aussi l'amertume mécontente que l'on rencontre trop souvent outre-mer. A leur place pourra s'établir un régime de fraternelle collaboration basée à la fois sur l'intérêt mutuel et sur l'estime mutuelle, un régime digne de la France et digne aussi de ceux qu'elle a appelés, ils ne sauraient l'oublier, à un sort meilleur en les couvrant de son drapeau. (*Vifs applaudissements à gauche et au centre*)

M. le président. La parole est à M. Georges Riond.

M. Georges Riond. Mesdames, messieurs, mes chers collègues, il ne me paraît pas sans intérêt de noter que ce débat sur la réforme constitutionnelle est la conséquence de préoccupations qui, au sein de cette Assemblée, datent déjà de plusieurs années. Il a fallu de dramatiques désillusions et de tragiques épisodes pour que l'opinion publique perçût la nécessité de structures plus nettement affirmées. Le Parlement, passé l'heure de polémique sur les responsabilités, a manifesté son émoi par le dépôt de plusieurs propositions de loi où se retrouvent, où se côtoient, heureusement à coup sûr, les signatures les plus diverses par leur origine et par leur signification.

Nous pourrions — sans forfanterie — avec la sereine satisfaction des hommes d'action auxquels l'actualité apporte la justification de leurs entreprises, souligner la priorité de nos interventions dans les soucis actuels. Ce serait pour souhaiter que cette priorité donnât à notre voix plus de résonance dans les délibérations auxquelles ces débats servent de préface.

Il est difficile d'apporter des vues originales après les interventions magistrales et pertinentes des collègues qui se sont succédé à cette tribune. Du moins, n'est-il pas vain que le plus grand nombre d'avis s'expriment, afin qu'ils portent témoignage d'une unanimité proche de se réaliser sur des points essentiels.

N'est-ce pas le lieu, en tout cas, de dire que ces débats devraient servir d'enseignement aux critiques intempérants qui exercent leur verve contre cette Assemblée ? Cette verve est facile à l'égard d'un public qui ne connaît même pas le rythme de nos travaux. Que les allégations soient injustes ou tout simplement puériles n'empêche pas d'y répondre. Le journaliste que je suis sait qu'il ne faut négliger aucune occasion d'invoquer la réalité des faits en face de l'affabulation des polémiques.

Entre tous les dénigrements, faisons justice, au passage, de ce poujadisme primaire selon lequel une des premières économies à réaliser sur le train de vie de l'Etat serait l'annulation des crédits de fonctionnement de cette Assemblée. Si j'y fais allusion, c'est que, dans les campagnes électorales, des candidats usent de cet argument.

Je demande aux calculateurs de meetings d'évaluer le coût des déplacements militaires entraînés par les besoins du maintien de l'ordre et j'affirme qu'il en coûterait certainement davantage de démolir l'Assemblée de l'Union française que de l'entretenir.

Quelle impression de duperie donnerait outre-mer la suppression d'une institution dont on a vanté l'invention originale jusque devant les Nations Unies ? Il ne manquerait pas d'agents provocateurs pour attiser le feu de la déconvenue, et les fonds économisés au chapitre des assemblées se dilapideraient vite au chapitre des opérations de police. (*Très bien! très bien! et applaudissements à gauche, au centre et sur les bancs des Etats associés.*)

A propos de ce débat, je me suis rappelé l'opinion de Léon Blum sur l'énorme consommation de temps, de bonne volonté et d'illusions du Parlement d'avant guerre. Les exigences de l'après-guerre, compliquées par la vertigineuse accélération économique et sociale, ont élargi les responsabilités du législateur. La durée exceptionnelle des sessions en est une preuve patente. Par quelle magie arriverait-on aujourd'hui à étirer les horaires d'élus surchargés de besogne pour trouver le temps de suivre avec la minutie indispensable les questions qui réclament ici tant de séances de commissions et de débats publics ?

M. Rosenfeld. Très bien!

M. Georges Riond. Je prends la liberté de dédier cette réflexion aux esprits — parmi les plus honorables, certes — qui calculent l'efficacité éventuelle d'un Sénat à deux sections. Je ne prétends pas que leur suggestion manque de valeur ou de sagesse, mais j'estime qu'elle n'est convenable que dans un régime déjà mûri où les problèmes de base — les plus longs à résoudre — auraient déjà reçu la réponse juste. L'idée d'un Sénat à deux sections peut s'appliquer dans un Etat dégraissé des obligations qui l'étouffent. Si juste et prudente soit-elle, elle est, à mes yeux, fort prématurée.

Cependant, dans cet échange de vues sur notre propre Assemblée, un argument politique a plus de poids encore que cette démonstration technique. L'Assemblée de l'Union française est un exceptionnel terrain d'application pour les élites qui surgissent outre-mer. C'est en mesurant l'importance des choix offerts non plus à l'échelle d'un territoire, mais à la hauteur des conjonctures mondiales, que se trempent les caractères et que s'affirment les convictions. Tient-on pour négligeables l'entraînement auquel convient le travail des commissions et la règle des débats publics ?

Je rappellerai — pour mémoire, puisqu'on en a déjà longuement parlé — la possibilité d'instituer à travers l'Assemblée de l'Union française un organe d'appel des assemblées territoriales. Combien de controverses irritantes sur place pourraient trouver ici l'arbitrage dont les constituants prévoyaient de nous donner le pouvoir! « L'Assemblée de l'Union française, chambre de réflexion des assemblées territoriales », n'est-ce pas une conception préférable à celle des procédures où le droit de veto prend l'allure d'une intrigue irritante ?

Telles sont, mesdames, messieurs, quelques-unes des observations qu'il me paraissait opportun d'inscrire en exergue de ce débat.

Ce serait pourtant apercevoir le destin des institutions par le petit bout de la lorgnette que de s'en tenir à cette autodéfense.

Si ce débat peut et doit servir de pièce à conviction dans les délibérations qui seront ouvertes dans les autres hémicycles, il doit exprimer toutes les nuances de notre opinion à l'égard des constatations que notre spécialisation nous a permis de rassembler.

La première de ces observations a déjà été signalée à cette tribune: le libellé actuel du titre VIII serait vraisemblablement moins désuet si gouvernements et assemblées en avaient tiré les conséquences avec plus de clairvoyance. Je ne le dis pas au nom d'un progressisme aveugle, mais avec la conviction qu'une action plus prévoyante eût évité des revendications abusives.

Sans doute, l'interprétation des textes au fur et à mesure des événements eut-elle choqué un conformisme plus féru de droit que de jurisprudence. L'accommodation n'en était pas moins possible.

La Troisième République n'avait-elle pas approprié ces actes de naissance aux opportunités, notamment en créant cette présidence du conseil des ministres sur laquelle les constituants de 1875 s'étaient révélés d'une exceptionnelle discrétion ? Mais seuls peuvent adapter les textes aux circonstances les hommes qui nourrissent un ferme dessein.

L'idée de l'Union française fut lancée dans l'euphorie d'un après-guerre victorieux qui n'avait pas encore apprécié exactement les bouleversements entraînés par le cataclysme qui venait de ravager la planète. Les deux mots « Union française » qui servent d'emblème à l'évolution de l'empire de 1939 et à la poursuite des conclusions de Brazzaville sont apparus pour la première fois dans une instruction ministérielle signée Giacobbi. L'Assemblée constituante les reprit, mais elle n'en tira qu'un vocable sommaire. Or, il n'est pas d'institutions plus décevantes que celles qui se donnent un nom et qui n'admettent pas les obligations de leur identité.

Une de ces obligations était le fonctionnement des organes centraux de l'Union française. Où en est-il ? La présidence de

l'Union française est un titre timidement ajouté de temps à autre à celui de la présidence de la République, il ne correspond à aucune prérogative hormis la présidence du Haut Conseil de l'Union française. Ce Haut Conseil aurait pu être un organisme d'harmonisation permanente entre les décisions des ministres de la République française et les décisions des ministres indochinois, il a été convoqué avec une circonspection telle qu'il n'a pas rempli le rôle qui lui était dévolu. C'est hors de son sein, dans des conférences interétats ou dans des négocations administratives qu'ont été élaborés les traités entre associés. On avait suggéré d'ouvrir la porte aux représentants de l'exécutif marocain et tunisien, mais les timorés ont précipitamment verrouillé l'entrée. Quant à l'Assemblée de l'Union française, ses pairs lui attribuèrent à titre précaire — et c'est ce qui fait un de nos soucis — l'immense hémicycle dans lequel nous siégeons. Ils la dotèrent de l'apparat des plus nobles établissements, ils lui transmirent protocolairement les demandes d'avis imposées par la Constitution... Ils affectèrent alors de s'en tenir là.

Turgot disait à Louis XVI: « Sire, la cause du mal vient de l'absence de constitution. » La Quatrième République a prouvé que le trouble pouvait naître aussi d'une Constitution prolixe mais dont les textes se dégradent dans l'immobilisme. Aussi mon premier vœu sera — surtout si l'on tarde à faire mieux — qu'on se décide à faire fonctionner à plein les institutions actuelles. Je l'ai écrit souvent et je le répète à cette tribune: « On a raison de proclamer l'urgence d'une retouche de la Constitution, mais il conviendrait d'obtenir avec la même énergie l'application du droit déjà écrit. » (*Applaudissements à gauche et au centre.*)

Ne peut-on pas imaginer, par exemple, que l'Assemblée nationale prenne pour base de discussion les textes amendés à la suite de nos délibérations au lieu de revenir systématiquement aux projets initialement soumis à notre appréciation ? Ne pourrait-on envisager l'application d'un article (portant je crois le n° 49), du règlement de l'Assemblée nationale, grâce à laquelle les rapporteurs de notre Assemblée seraient entendus par les commissions compétentes de l'Assemblée nationale ?

Est-il impossible de concevoir un Gouvernement plus conforme, dans sa structure, aux nécessités souvent évoquées à cette tribune ? Est-ce que l'on ne pourrait pas imaginer aussi que le Gouvernement dépose en blanc sur le bureau de l'Assemblée nationale ce plan d'harmonisation économique dont chacun reconnaît l'urgence et la nécessité, et en assure l'élaboration dans notre enceinte suivant une procédure que je me suis permis d'expliciter dans une proposition soumise à votre avis ?

Puis, petite question, mais question tout de même, ne pourrait-on demander aux départements ministériels de répondre aux questions écrites que nous leur adressons avec une diligence qui nous épargne des protestations contre la désinvolture des bureaux compétents ? Ce seraient-là, en vérité, des réformes réduites. Cependant, si elles ne s'entouraient pas de solennelles parades, elles n'en constitueraient pas moins un préambule propice à de plus amples modifications des habitudes.

Dieu me garde de tomber dans le travers des amateurs qui récrivent après coup les instructions qui eussent changé le cours de l'histoire. Péguy affirmait que « nous sommes les héritiers des gens qui ont échoué ». Je n'éprouve pas ce pessimisme. Je ne me délecte pas de cette observation morose. La saveur des méditations amères me plaît moins que l'âpre bouquet des décisions à prendre!

Il ne suffit pas — et on l'a dit — de faire tomber quelques gouttes de drogue dans le breuvage auquel nous sommes accoutumés; c'est notre goût qu'il faut rééduquer dans le climat de ce siècle. S'il est vrai que 1955 tolère encore des dosages, il est sûr que les décennies à venir n'éviteront pas les menaces de subversion à coup de demi-mesures.

Ai-je besoin de préciser que je ne suppute pas une dissociation de l'Union française, encore moins un éclatement de la République française ? Je ne me laisserai jamais convaincre, au nom de la fraternité que j'éprouve vis-à-vis des populations d'outre-mer, par les pessimistes qui exposent la fatalité d'un rétrécissement de la présence française. Mais je ne conserve ma foi que si j'aperçois la possibilité de répondre à deux questions essentielles.

La première: comment orienterons-nous les aspirations politiques des masses en effervescence ? La deuxième: comment enrayerons-nous la maladie prolétarienne qui guette l'outre-mer de la même façon qu'elle a empoisonné l'Europe du dix-neuvième siècle ?

Avec la première question, nous abordons le problème du nationalisme. Regardons-le de sang-froid. Il serait paradoxal que les nations, guéries des égoïsmes effrénés, apportent leur caution à la virulence qui dévergonde les sensibilités novices ou tourmentées.

Le nationalisme est un sophisme qui engendre des conséquences funestes; il sert fréquemment de préface au fanatisme et au racisme. Il ferme l'esprit à la réalité capitale de cette époque: la prééminence des grands ensembles, seuls capables de faire face aux conjonctures mondiales. Notre rôle est de désamorcer l'engin que le nationalisme bourre d'explosifs. Il n'est pas de vider les aspirations autochtones de leur contenu, mais de les élever à la cime supérieure du patriotisme où l'homme, fidèle à son terroir, comprend les êtres dont l'origine est différente de la sienne et accepte de s'unir à eux dans une entreprise de bien commun. (*Applaudissements au centre.*)

Le nationalisme et tous ses dérivés ou ses pastiches ne constituent plus un dogme fascinant pour le citoyen de base lorsque ses thèses ont été isolées des revendications liées à la condition humaine.

Les indépendants d'outre-mer l'ont affirmé avec pertinence dans leurs résolutions de Bobo-Dioulasso en déclarant préférer « les libertés à la liberté et à l'indépendance de leur pays, l'indépendance matérielle et morale de chacun de leurs concitoyens ». M. Naegelen le disait sous une autre forme, à propos de l'Afrique du Nord: « Il faut enseigner là-bas que la dignité de la vie est dans l'exercice d'un métier qui permet d'entretenir la famille. Mais, pour cela, il faut créer des possibilités de travail ».

Nous débouchons ici sur la condition matérielle de la réussite des structures à venir. Une réforme constitutionnelle ne sera adéquate que si elle pose les fondements d'un social et d'une économie en commune expansion grâce à la définition lucide de ce qui s'appelle présentement la zone franc.

En insistant sur cet aspect, je n'ai pas le sentiment de m'écarter du fond de notre débat. Nous sommes soucieux de découvrir les moyens de créer le calme et l'équité. Les moyens politiques sont insuffisants s'ils ne sont pas complétés par un sens exact des réalités quotidiennes. Il est bien de tendre un bulletin de vote, mais le rectangle de papier n'est qu'un médiocre symbole si la vie même du pays ne permet pas, par exemple, de résoudre les problèmes soulevés par les poussées démographiques qui réjouissent notre cœur dans la seule mesure où elles n'aggravent pas la misère.

Mettant en relief l'importance du potentiel de prospérité, M. Paul Bernard, président adjoint du comité d'étude et de liaison du patronat de l'Union française — C. E. L. P. U. F. —, déclarait: « Le bloc économique doit être réalisé en tenant compte de ce qu'un double problème se pose: celui de l'évolution politique et celui de la pérennité de la présence française ». Ainsi, l'économique rejoint le politique et lui reste lié en permanence. L'un ne peut pas aller sans l'autre dans notre projet d'aménager des rapports entre la métropole et l'outre-mer, entre les associés divers de l'Union française. N'en avons-nous pas, d'ailleurs, une preuve convaincante en Côte d'Ivoire, où les remous politiques se sont atténués au fur et à mesure que la courbe économique tendait vers la prospérité ?

La réforme constitutionnelle ne serait donc complète que si elle esquissait les lignes des institutions capables de mettre la monnaie commune à l'abri des détériorations, capables aussi de ne pas servir de prétexte à l'édification d'une citadelle autarcique où l'anémie des échanges serait considérée comme un niveau satisfaisant.

L'économie idéale, au surplus, doit veiller à maintenir le contact entre les hommes dont la rencontre loyale est seule à même de créer l'esprit d'Union française, elle ne doit pas jouer au seul bénéfice des grands centres où la misère prend son masque le plus affligeant, où l'excitation des mécontentements atteint son paroxysme, et où les rapports humains sont handicapés par l'anonymat.

J'en faisais réflexion en lisant ces jours-ci une statistique de 1936; j'enregistrais avec douleur en Tunisie le départ de 87 Européens de Béja, de 137 de Medjez-el-Bab, de 341 de Gafsa, tandis qu'on en dénombrait 10.000 de plus à Tunis. Il y avait là une rupture défavorable à ces contacts humains dont je ne cesserai de répéter l'importance. Malheureusement, le phénomène est identique au Maroc et en Algérie; il pourrait, hélas! trouver des similitudes dans d'autres territoires.

Mesdames, messieurs, le vrai problème est de savoir comment nous ferons fuir les chimères des nationalismes archaïques, comment nous arracherons les peuples à l'obsession du niveau de vie et aux afflictions de l'isolement, deux symptômes du malaise prolétarien. Nul ne peut à ce sujet opposer les groupes ou les personnes de cette Assemblée, car j'ai le sentiment intime que nous sommes tous entraînés dans une recherche commune et que, pour reprendre un mot de Saint-Exupéry: « Nous peinons tous vers une même étoile ».

M. Jacques Raphaël-Leygues. Très bien!

M. Georges Riond. Notre premier souci est de réaliser un système politique qui ne se sclérose pas. On l'a dit, mais je tiens à y revenir, car rien ne serait aussi cruel pour l'être et pour les communautés auxquels il participe, qu'un régime qui prétendrait trouver sa forme en se figeant sur les données du présent. Toute réforme qui entendrait ossifier une société dont le climat est encore soumis aux turbulences modernes serait un mauvais travail.

Notre deuxième objectif: adapter les institutions aux réalités locales, les rendre aptes à assurer la diversité dans l'unité. Le principe va de soi dans une construction qui doit répondre aux nécessités disparates de cinq continents.

Troisième objet de notre volonté: édifier un grand ensemble aux capacités équitablement réparties et au destin commun dans la gigantesque confrontation des civilisations.

Et puisqu'on parle de grand ensemble, je voudrais au passage dire mon avis sur le problème des capitaux étrangers. Il est certes souhaitable qu'on attire le maximum de ressources vers les territoires de l'Union française, mais a-t-on fait le calcul exact des possibilités de notre pays ?

J'ai entendu dire un jour, dans une conversation dirigée par certains des plus experts de nos collègues, qu'il était nécessaire de trouver une somme d'environ 500 milliards de francs dans les quatre années à venir pour commencer à équiper correctement un certain nombre de zones. Mais, mesdames, messieurs, quand je me reporte aux études faites sur le crédit et les disponibilités de la métropole, je m'aperçois qu'il y a une somme d'environ 2.000 milliards de francs disponible chaque année. Il importe moins de se fier au mythe des capitaux étrangers, que de faire appel à une épargne française capable de s'investir dans les territoires d'outre-mer. Qu'on donne à cette épargne un certain nombre de garanties de paix, comme le demandait ce matin notre collègue M. Burkhardt, que la fiscalité fasse preuve d'imagination en compensant les risques par l'octroi de dégrèvements raisonnables, et nous aurons tracé une des voies de la prospérité.

Aux diverses étapes du cheminement de nos esprits apparaissent des moyens souvent évoqués: la citoyenneté commune dont M. le président Boisdon s'est fait, dans cette Assemblée, l'ardent apôtre et dont M. Ramarony préconisait l'institution en ajoutant d'ailleurs qu'il avait été échangé à ce sujet beaucoup d'excellents propos dans cette Assemblée.

Autre moyen: la décentralisation de l'exécutif et du législatif, avec des variantes sur lesquelles des collègues de mon groupe, MM. Bougenot et Chastenet, ont prononcé des discours écoutés...

M. le président de l'intercommission. ... et qui méritaient de l'être.

M. Georges Riond. Autre moyen encore: la définition de statuts différents selon les territoires, pour les personnes et pour les biens, avec l'esprit que recommandait M. Amadou Siko, député du Soudan, et qui consiste à « suivre concrètement les besoins et les désirs du citoyen dans la vie quotidienne ». Il doit s'y ajouter, et je voudrais insister sur cette idée, un arbitrage inéluctable entre tous les pouvoirs tentés de se concurrencer, de la métropole à l'outre-mer et de l'outre-mer à la métropole.

M. Mbida. Me permettez-vous de vous interrompre, mon cher collègue ?...

M. Georges Riond. Je vous en prie.

M. le président. La parole est à M. Mbida, avec l'autorisation de l'orateur.

M. Mbida. Vous vous êtes référé à ce qu'a dit M. Chastenet, parlant de la diversité des statuts outre-mer suivant les biens et les personnes; je désirerais des précisions à ce sujet. Je sais qu'il y a divers statuts, conséquence de la diversité économique, car il y a des territoires plus riches que d'autres et j'admets un statut différent à ce point de vue; mais au point de vue politique, évolutif, je ne conçois pas une même différence et je ne sais si un pays d'outre-mer peut accepter d'être considéré comme moins civilisé que d'autres. Quels critères permettraient de consacrer cette diversité sans soulever des mécontentements ? Je désirerais — je le répète — obtenir des précisions là-dessus. Je voulais déjà poser la question à l'orateur précédent, mais j'ai laissé passer le moment opportun; heureusement, vous m'avez donné l'occasion d'y revenir.

M. Georges Riond. Mon cher collègue, dans ma pensée, la diversité des statuts des personnes et des biens n'est nullement une atteinte à la dignité des populations; c'est au contraire une preuve de confiance. Elle consiste à ne pas vouloir systématiquement imposer une commune loi sur l'héritage dans les territoires de l'Union française en prétendant substituer la loi métropolitaine à des mœurs et à des traditions respectables. C'est la primauté du droit des communautés sur l'étroitesse du juridisme.

La diversité des statuts des personnes et des biens, c'est aussi le maintien ou l'orientation d'une législation civile qui ne doit pas être arbitrairement copiée sur celle de la métropole.

La diversité des statuts des personnes et des biens, si vous me permettez d'employer le jargon de certains experts de la politique (*Sourires.*), c'est le respect d'une démographie fonctionnelle par rapport à l'exercice d'une démocratie formelle. Autrement dit — je souhaiterais être compris parfaitement sur ce point — ce que j'appelle la diversité des statuts, c'est le refus, de la part de mon intelligence et de mon cœur, de prétendre appliquer à des populations d'outre-mer un statut identique à celui du paysan de chez moi. Le paysan savoyard n'admettrait pas qu'on lui imposât des règles de vie en contradiction avec ses traditions et inventées à partir de traditions africaines; je pense que le paysan africain, je pense que le citadin africain, je pense que le citoyen africain exige que, dans toute loi qu'on lui imposera au nom de l'Union française, on respecte avec le plus grand soin les traditions auxquelles il est attaché. Voilà ce que j'appelle la diversité du statut des personnes et des biens.

M. Montrat. Nous sommes d'accord.

M. Georges Riond. Comment s'intitulerait le régime auquel nous pensons ?

Vous me permettrez, mesdames et messieurs, de ne pas m'engager dans la logomachie, bien que ce soit maintenant une habitude courante que de se battre autour d'une dénomination avant de savoir ce que l'on mettra à l'intérieur. L'important est, dans ce régime, d'éviter la dispersion, d'encourager la solidarité.

Les conditions du monde moderne sont de nature à favoriser l'imagination créatrice. Jadis on posait comme l'un des suprêmes principes de tout groupement désireux de jouer la décentralisation sans accentuer les dangers de division, l'unité géographique. Aujourd'hui, les espaces se rétrécissent, les distances sont couvertes à des vitesses croissantes; la notion d'unité géographique perd une part de sa primauté. On voit les Etats-Unis d'Amérique ajouter une quarante-neuvième étoile à leur bannière, en donnant le statut d'Etat à l'Alaska, pourtant séparé d'eux par toute l'immensité du Canada. Les fondateurs du Pakistan n'ont pas reculé devant la jonction du Bengale oriental à l'administration de Karachi. L'Union indienne s'est jouée des paradoxes inscrits tout le long de son immense subcontinent, car parler d'une unité géographique de l'Inde est, à mes yeux, une de ces contre-vérités que les ethnographes ne peuvent pas invoquer.

L'unité géographique a donc perdu sa valeur; la loi des échanges, transformée par la notion des communications modernes, transformée par l'implantation des industries, transformée par la prospection minière, a modifié les conditions de solidarité. L'attirance des cultures, qui fait que des traditions africaines se portent vers Paris et que Paris se porte vers les traditions africaines, a corrigé les coefficients d'unité. Les temps sont bien changés depuis que les rois de France s'intitulaient « fédérateurs des Républiques françaises » en se contentant d'élargir leur « pré carré » à coup d'alliances familiales et de voisinages. Il y a maintenant moins de contingences pour réduire le vol des esprits qui rêvent de maintenir la diversité sans briser les lignes d'un ensemble où l'unité demeure une des conditions de la réussite.

On a clamé à juste titre le danger de la balkanisation de la République; c'est évidemment l'écueil à éviter en disposant au bon endroit les contrepoids nécessaires à la pesée centrifuge; mais si la notion des contrepoids est une idée indispensable à l'élargissement des capacités territoriales, c'est celle sur laquelle les imaginations se montrent les moins fertiles. C'est pourquoi l'effort essentiel d'imagination dans les années qui viennent, en fonction des évolutions politiques, économiques et sociales, devrait entraîner à réfléchir à la nature de ces contrepoids, à leur efficacité, de façon à ce qu'ils servent l'idée de l'unité sans compromettre l'idée de la diversité.

Une grande course est engagée, la course entre les extrémistes qui disposent des brûlots dans l'édifice de la République française et les clairvoyants qui tiennent à prévenir le danger.

Voilà, mesdames, messieurs, quelques-unes des idées générales sur lesquelles j'estimais nécessaire, à mon point de vue tout au moins, d'attirer votre attention dans l'esquisse d'un

régime nouveau. Vous ne me tiendrez pas rigueur, je l'espère, de n'avoir pas établi à chaque paragraphe une discrimination méticuleuse entre ce qui touche l'Union française et ce qui touche la République française.

Une discussion générale est au premier chef une affirmation d'intentions; il appartient ensuite aux juristes de transcrire l'esprit de cette discussion dans les articles dont leur science exigeante pèse les mots. Il m'est apparu que les pétitions de principe avaient leur place dans un problème où l'affectivité constitue une donnée importante. Toute mise en place d'institutions nouvelles outre-mer passe par une période de transition d'une gravité insoupçonnée pour qui sous-estime la science des rapports humains. Il est capital de découvrir la formule exacte d'institutions adéquates, mais le fruit de cet effort tournerait au formalisme s'il ne mettait en valeur l'esprit qui illumine les textes. « L'homme est la suprême mesure des choses. » La maxime de Pascal dépasse toutes les idéologies et toutes les réticences. (*Très bien! très bien! sur divers bancs au centre.*)

Je voudrais terminer en soulignant que toute réforme ne sera valable que si elle est appuyée fermement par l'opinion publique. J'ai dit à maintes reprises l'urgence qu'il y a à faire prendre conscience à tous les Français des réalités d'outre-mer. Au passage, permettez-moi d'évoquer le souvenir d'une journée de l'Union française organisée l'autre jour, dans le cadre de la foire de Bordeaux, par notre ami M. Henri Loste; elle fut une manifestation publique de l'intérêt que l'on peut susciter dans les foules à l'égard des problèmes d'outre-mer ; nous avons constaté le même phénomène à la foire du Havre, grâce à l'intervention de M. le président Léger, et à celle de Lille grâce aux initiatives de notre collègue M. Theetten.

Ces efforts, destinés à attirer le regard des populations métropolitaines, doivent servir d'exemple. La propagande sur ce sujet est noble; elle ne doit pas avoir pour objet de se compter entre partisans de tel ou tel système, mais de convaincre la masse de nos contemporains de la grandeur de la cause à servir et de l'unanimité qu'elle réclame sur ses principes.

Il faut de l'audace dans cette conviction, et à chaque tournant de ces idées je me rappelle la parole de Bainville: « On parle souvent du danger des novateurs. C'est à peine si la situation des retardataires est moins périlleuse. »

Il faut aussi, à côté de l'audace, le respect de l'ouvrage déjà réalisé.

Certes, tout n'est pas parfait outre-mer. Nous n'avons pas encore porté notre régime économique et social à son apogée. Mais nos collègues d'outre-mer qui visitent la France savent qu'il existe des villages métropolitains sans électricité, sans eau, sans école. Je ne m'en scandalise pas, mais j'évoque cette image comme un témoignage de la solidarité qui s'établit entre une métropole qui n'a pas tout fait chez elle et qui pense à faire quelque chose ailleurs. (*Très bien! très bien! au centre.*) C'est pourquoi, je dis, nécessité du respect de l'ouvrage déjà réalisé.

Si toutes les réformes promises n'ont pas été réalisées, mes chers collègues, la métropole pourrait se plaindre, elle aussi, qu'un certain article 89 de la Constitution n'ait pas été suivi d'effet, celui qui promettait que « des lois organiques élargiraient les libertés départementales et communales ». On en est, là aussi, resté depuis plus de six ans à une pétition de principe. (*Applaudissements.*)

M. Boisdon. C'est exact.

M. Georges Riond. Encore une fois, qu'on nous fasse une opinion publique...

M. Héline. Vous êtes orfèvre!

M. Georges Riond. ...pour imposer à la puissance publique un souci des justes priorités. Elle nous est nécessaire aussi pour démontrer aux opinions étrangères incertaines et mal informées que, lorsque nous parlons de l'Union française, lorsque nous proclamons notre attachement aux territoires d'outre-mer, ce n'est pas une clause de style, ce n'est pas la conviction de quelques gouvernants, ce n'est pas le souci de quelques cénacles. L'opinion publique doit certifier, devant l'étranger, que la nation française tout entière ne veut pas abdiquer, ni ne veut abandonner la mission d'humanité, le souci de poursuivre ce qu'elle a entrepris à travers les territoires d'outre-mer.

Nous avons besoin d'une opinion publique pour faire obstacle aux fanatismes de toutes natures qui s'exercent contre nous au nom de masses anonymes, alors que nous, nous pouvons dresser, devant eux, la masse de tous les citoyens de l'Union française qui refusent de laisser le champ à des forces étrangères incontrôlées.

Messieurs, la volonté puissante d'une nation qui apprécie les valeurs de son patrimoine ne doit jamais cesser de s'exprimer. Elle doit s'exprimer d'autant plus fortement que cette nation se sait apte à poursuivre un dessein vis-à-vis duquel tant d'apprentis sorciers émettent des prétentions et en face duquel, je l'espère, nous n'avons rien perdu de notre génie inventif.

Je conclurai par une évocation: il fut un temps où l'Afrique du Nord apparaissait comme un territoire de splendeur à travers les portiques de Volubilis; les forêts encore intactes émerveillaient le poète Strabon et le suprême honneur d'un Numide était de s'annoncer comme citoyen romain.

Je sais qu'il y a dans ces images une large part de légende, mais comment ne feraient-elles pas surgir devant nos yeux la perspective de cités nouvelles où une humanité restaurée accorderait des traditions et des aspirations diverses, réconcilierait les peuples devant les monuments de la culture et de la prospérité et donnerait à chacun, qu'il y fût né ou qu'il y fût implanté, la fierté d'en invoquer la noble référence? C'est sur cette claire espérance que je voudrais clore mon intervention. Je ne veux pas me garder, toutefois, d'ajouter que le travail d'aujourd'hui ne couvrira la besogne à réaliser que si nous dépassons les inquiétudes de notre génération. Nous n'avons pas le droit de gaspiller notre passé, mais nous n'avons pas le droit non plus de mettre tout le présent dans l'enjeu. Une civilisation, une nation, une Union française ne se maintiennent que si elles sont conçues pour ceux qui, plus tard, en recevront la charge. C'est par delà les limites de notre propre existence qu'il faut chercher le véritable objectif. (*Applaudissements à gauche, au centre et sur les bancs des Etats associés.*)

M. le président. Conformément aux dispositions arrêtées par la conférence des présidents et adoptées par l'Assemblée, la suite de la discussion est renvoyée à une prochaine séance.

— 3 —

RENVOI A L'ASSEMBLEE DE LA VERIFICATION DES POUVOIRS D'UN CONSEILLER DE L'UNION FRANÇAISE

M. le président. J'ai reçu de M. le président du deuxième bureau une lettre m'informant que ce bureau a décidé de renvoyer à l'Assemblée la vérification des pouvoirs de M. Courtois, élu par l'Assemblée nationale.

Conformément à l'article 6 du règlement, l'Assemblée doit statuer à sa plus prochaine séance.

— 4 —

DEPOT D'UNE PROPOSITION

M. le président. J'ai reçu de MM. de Gouyon, Laurent-Eynac, le général Legentilhomme, Max André, une proposition tendant à attirer l'attention du Gouvernement sur la nécessité d'inclure dans tout projet de loi portant organisation de la défense nationale et des forces armées des dispositions permettant d'assurer efficacement la défense de l'outre-mer.

La proposition sera imprimée sous le n° 157, distribuée et, s'il n'y a pas d'opposition, renvoyée à la commission de la défense de l'Union française. (*Assentiment.*)

— 5 —

DEPOT D'UN RAPPORT

M. le président. J'ai reçu de M. Le Brun Kéris un rapport, fait au nom de la commission de l'agriculture, de l'élevage, des chasses, des pêches et des forêts sur la proposition (n° 64, année 1955) de M. Le Brun Kéris, tendant à demander au Gouvernement d'assurer l'étude scientifique des possibilités de la pêche maritime en Côte française des Somalis et des débouchés éventuels de cette pêche.

Le rapport sera imprimé sous le n° 158 et distribué.

— 6 —

REGLEMENT DE L'ORDRE DU JOUR

M. le président. L'Assemblée a précédemment décidé de tenir jeudi prochain, 7 juillet, deux séances publiques, à 9 h. 30 et à 15 h. 30, avec l'ordre du jour suivant :

Jeudi 7 juillet, à neuf heures trente, première séance publique.

1° Vérification des pouvoirs — deuxième bureau. Election de M. Courtois par l'Assemblée nationale. (Mme Malroux, rapporteur.) ;

2° Discussion de la demande d'avis, transmise par M. le président de l'Assemblée nationale, sur le projet de loi relatif à l'accession de certains citoyens français de statut civil particulier au statut civil de droit commun. (Nos 172, année 1954, et 20, année 1955. M. Boisdon, rapporteur.)

Jeudi 7 juillet, à quinze heures trente, deuxième séance publique.

Suite de la discussion de la proposition de résolution de M. Alfred Bour, tendant à demander à l'Assemblée nationale de mettre en œuvre la procédure de la révision de la Constitution en ce qui concerne notamment le titre VIII et à inviter l'intercommission chargée de l'étude du rôle de l'Assemblée de l'Union française dans la structure de l'Union à présenter à cette Assemblée des suggestions susceptibles d'être transmises au Parlement et au Gouvernement touchant la réforme de la structure de l'Union française elle-même. (Nos 82 et 104, année 1955. M. Alfred Bour, rapporteur.)

J'indique à l'Assemblée que M. le ministre de la France d'outre-mer, M. Teitgen, assistera à notre séance de jeudi après-midi, et y prendra la parole.

Personne ne demande la parole sur l'ordre du jour ?...

M. Alfred Bour. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. Bour.

M. Alfred Bour. Monsieur le président, vous avez bien voulu me communiquer la liste des orateurs inscrits dans le présent débat sur la revision du Titre VIII. J'observe que le débat, avec le temps de parole probable indiqué pour les orateurs inscrits. — et d'autres ont l'intention, je le sais, de prendre la parole, en dehors de ceux dont j'ai les noms sous les yeux — dépassera quatre heures. Nous nous trouvons donc en présence de la situation suivante: si nous voulons terminer jeudi le débat sur la revision du Titre VIII, il faudra prévoir une séance de nuit, ou bien, ainsi d'ailleurs que la conférence des présidents l'avait prévu, tenir éventuellement une séance vendredi pour terminer ce débat. Ou bien, enfin, c'est la troisième solution, mais ce n'est pas celle que je préconise — l'Assemblée en décidera éventuellement et je m'excuse d'anticiper un peu sur l'ordre du jour de la semaine prochaine — retenir pour la fin du débat constitutionnel la séance de mardi prochain.

Nous sommes donc en présence de trois hypothèses : ou séance de nuit jeudi, ou séance vendredi ou séance mardi. Je vous serais reconnaissant, monsieur le président, de bien vouloir consulter à ce sujet l'Assemblée.

Je voudrais faire encore une très légère observation qui n'a pas trait à l'ordre du jour. Je constate, en effet, que dans les comptes rendus du *Journal officiel* l'intitulé de notre débat constitutionnel comporte une inexactitude qui peut avoir une certaine importance. Je lis, par exemple, à la page 605 du compte rendu de nos débats du mardi 28 juin: « Rôle de l'Assemblée de l'Union française dans la structure de l'Union. Projet de revision du Titre VIII de la Constitution ». Or, nous avons toujours dit, dans cette Assemblée, ceux tout au moins qui s'intéressent plus particulièrement à la question, qu'il ne s'agissait pas tant de demander des modifications sur les pouvoirs de l'Assemblée de l'Union française que de réclamer une revision générale. Dans ces conditions, j'estime que ce libellé n'est pas exact, et je demande à nos services, toujours si diligents, de bien vouloir tenir compte de cette observation.

M. le président. Nous sommes entièrement d'accord.

En ce qui concerne les prochaines séances, l'Assemblée décidera jeudi ce qu'elle veut faire. Pour ma part, étant donné l'importance de ce débat, je ne vois aucun inconvénient à ce que nous siégions vendredi, la journée de mardi prochain étant déjà absorbée par les crédits militaires. Nous ne sommes d'ailleurs pas tenus de terminer hâtivement ce débat, dont la valeur fait honneur à cette Assemblée.

Personne ne demande plus la parole ?...

M. Alfred Bour. Donc, jeudi, à neuf heures trente, viendra le débat sur l'accession au statut civil de droit commun dans lequel M. le ministre doit intervenir également.

M. Raymond Barbé. M. le président Bour avait posé la question de savoir si nous envisagions une séance de nuit jeudi.

M. le président. Nous en déciderons jeudi.

M. Raymond Barbé. Il est toujours regrettable de décider à quinze heures si l'on tiendra une séance le soir même.

M. le président. Je considère qu'il vaudrait mieux envisager une séance vendredi que jeudi soir.

M. Alfred Bour. Je tenais simplement à faire remarquer à l'Assemblée que la discussion ne pourra pas être épuisée dans la seule séance de jeudi après-midi.

M. Héline. C'est certain.

M. le président. Je ne vois aucune raison pour abréger ce débat qui doit prendre toute son ampleur.

Il n'y a pas d'observation sur l'ordre du jour ?...

L'ordre du jour reste ainsi réglé.

Personne ne demande la parole ?...

La séance est levée.

(La séance est levée à dix-huit heures quarante-cinq.)

Le Chef du service de la sténographie de l'Assemblée de l'Union française,
RENÉ HINGRE.

Errata.

au compte rendu in extenso *des séances des mardi 29 mars, jeudi 23 juin et mardi 28 juin* 1955.

Journal officiel des 30 mars, 24 juin et 29 juin 1955.)

Modifier ainsi les titres n° 6 du 29 mars, page 395, 2e colonne; n° 4 du 23 juin, page 586, 1re colonne; et n° 6 du 28 juin, page 605, 2e colonne:

Au lieu de:

« Rôle de l'Assemblée de l'Union française dans la structure de l'union. — Projet de revision du titre VIII de la Constitution »,

Lire:

« Revision du titre VIII de la Constitution. — Invitation à l'intercommission saisie de présenter à l'Assemblée des suggestions susceptibles d'être transmises au Parlement et au Gouvernement. »

QUESTIONS ECRITES

REMISES A LA PRESIDENCE DE L'ASSEMBLEE DE L'UNION FRANÇAISE LE 5 JUILLET 1955

Application des articles 80 et 81 du règlement, ainsi conçu:

« Art. 80. — *Tout conseiller qui désire poser une question écrite au Gouvernement en remet le texte au président de l'Assemblée qui le communique au Gouvernement.*

« *Les questions écrites doivent être sommairement rédigées et ne contenir aucune imputation d'ordre personnel à l'égard de tiers nommément désignés; elles ne peuvent être posées que par un seul conseiller et à un seul ministre.* »

« Art. 81. — *Les questions écrites sont publiées à la suite du compte rendu* in extenso; *dans le mois qui suit cette publication, les réponses des ministres doivent également y être publiées.*

« *Les ministres ont toutefois la faculté de déclarer par écrit que l'intérêt public leur interdit de répondre ou, à titre exceptionnel, qu'ils réclament un délai supplémentaire pour rassembler les éléments de leur réponse; ce délai supplémentaire ne peut excéder un mois.*

« *Toute question écrite à laquelle il n'a pas été répondu dans les délais prévus ci-dessus est convertie en question orale si son auteur le demande. Elle prend rang au rôle des questions orales à la date de cette demande de conversion.* »

LISTE DE RAPPEL DES QUESTIONS ECRITES auxquelles il n'a pas été répondu dans le mois qui suit leur publication.

(Application de l'article 81 du règlement de l'Assemblée de l'Union française.)

Présidence du conseil.

Nos 242 M. Alfred Bour; 357 Mme Eboué-Tell; 405 M. Hazoumé; 436 M. Alfred Bour; 473 Mme M.-H. Lefaucheux.

Affaires étrangères.

Nos 343 M. Alfred Bour; 418 M. Alfred Bour; 438 M. Georges Riond, 453 M. Louis Delmas.

Anciens combattants et victimes de la guerre.

Nos 477 Mme Eboué-Tell; 480 M. Dardelle.

Défense nationale et forces armées.

N° 425 M. Laurin.

Etats associés.

Nos 455 M. Buu Kinh; 456 M. Buu Kinh.

Finances et affaires économiques.

Nos 28 M. Alfred Bour; 457 M. Paul Theetten; 474 M. Jean Guiter; 478 M. Paul Theetten.

France d'outre-mer.

N° 461 M. Louis Delmas.

Intérieur.

Nos 460 M. Pierre Cornet; 461 M. Pierre Cornet; 462 M. Pierre Cornet; 469 Mme M.-H. Lefaucheux; 475 M. Georges Le Brun Kéris.

FRANCE D'OUTRE-MER

483. — 5 juillet 1955. — **M. Georges Le Brun Kéris** demande à **M. le ministre de la France d'outre-mer** de bien vouloir lui faire connaître quelle est l'élévation des niveaux de vie dans les divers territoires d'outre-mer, compte tenu de l'étude récemment menée à bien par ses services en liaison avec la commission du bilan national.

Ce numéro comporte le compte rendu des deux séances du mardi 5 juillet 1955.

1re séance: page **617**. — 2e séance: page **637**.

Paris. — Imprimerie des Journaux officiels, 31, quai Voltaire.